

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Budget primitif 2023 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Malgré des incertitudes pesantes et durables, le Président du Conseil régional présente un projet de budget qui se veut ambitieux et confiant dans l'avenir, se traduisant par un niveau de dépenses atteignant 1,86 Md€, en nette augmentation (+7,8 %) et intégrant un emprunt d'équilibre de 359 M€.

Avec 773 M€ et une forte progression, les dépenses d'investissement illustrent ce volontarisme. Le programme pluriannuel d'investissement de 2,8 Md€ pour la période 2022-2027 se voit ainsi pleinement confirmé. Le budget de fonctionnement atteint 1,08 Md€, lui-même en hausse de 6 %.

Au travers du budget, les trois orientations prioritaires du projet régional se voient confirmées : « bien vivre partout en Bretagne », « plus d'emploi et moins de carbone » et « plus de Bretagne ». Pour cela, la Région s'attachera à absorber le choc inflationniste tout en maintenant et confortant l'offre de services publics ; à préserver les budgets de la culture, des sports et des langues de Bretagne ; à adapter en permanence ses actions, à les prioriser et à faire des choix. Sur ce dernier point, elle s'appuiera sur de nouveaux outils : la carte des capacités ; l'intégration renforcée d'objectifs sociaux et environnementaux dans l'action régionale ; le budget vert dont le déploiement se poursuit.

En 2023, pour plus de cohérence avec les priorités politiques, le Président du Conseil régional s'appuie sur la nomenclature stratégique par programme votée en décembre 2022. Il annonce le travail qui sera réalisé en cours d'année pour préparer le BP 2024 en prenant davantage en compte l'efficacité des actions, leur efficacité, leur lien avec les bénéficiaires, la prise en considération des enjeux environnementaux et des équilibres territoriaux, la cohérence avec les priorités stratégiques.

En matière de ressources, pour poursuivre son action malgré l'inflation, constatant une dégradation de son épargne brute, la Région doit recourir plus fortement à l'emprunt. Elle actionnera d'autre part deux leviers, d'abord avec une hausse des tarifs des transports interurbains ; ensuite en relevant le tarif de la carte grise, tout en supprimant l'exonération de 50 % dont bénéficient les véhicules hybrides.

Dans l'ensemble des ressources, la part représentée par la seule TVA (711 M€) progresse encore pour représenter 38 % des recettes, alors que la fiscalité avec pouvoir de taux ne pèse plus que 8 % contre 9 % en 2022, sous l'effet de la baisse attendue au niveau de la taxe sur les cartes grises malgré les dispositions envisagées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Un budget organisé suivant la nouvelle NSP

L'exercice 2023 voit la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature stratégique par programme. Sous l'angle technique, le parallèle établi entre la NSP 2022 et la mouture 2023 permet de suivre les transferts intervenus entre les missions anciennes et nouvelles. De même, la table de concordance entre programmes apporte l'éclairage nécessaire sur les changements touchant aux intitulés et à la numération.

Pour le CESER, cette nouvelle NSP apporte une clarification bienvenue, dans les termes mais aussi en ce qu'elle met mieux en avant certaines compétences régionales (les lycées et la vie étudiante par exemple) et permet de faire quelques rapprochements appropriés (entre la structuration des filières et l'économie circulaire, par exemple). Pour autant, comme il fallait s'y attendre, cette nouvelle présentation introduit aussi, à la marge, des difficultés de comparaison avec le budget 2022.

Le CESER relève le premier « jaune budgétaire » présenté en annexe du budget primitif, relatif aux langues de Bretagne. Il apprécie d'y trouver l'historique des actions et déclinaisons budgétaires depuis 2012 jusqu'en 2022, puis une consolidation du prévisionnel 2023 correspondant à des actions réparties dans plusieurs programmes de la nouvelle NSP (107, 108, 301, 303, 501), avec reconstitution des chiffres de 2022 pour en permettre la comparaison. Il lui semble donc important que ce support soit pérennisé.

Cette présentation répondant au vœu exprimé par le CESER de pouvoir bénéficier d'un regard transversal sur des politiques conduites au travers de plusieurs programmes, il suggère que des rapports du même type puissent être proposés sur les politiques suivantes :

- la politique maritime ;
- l'économie sociale et solidaire ;
- le numérique ;
- la biodiversité (cette dernière proposition faisant directement écho aux préconisations de son étude *Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions !*).

Le CESER souhaite par ailleurs savoir quel sera le lien entre ces rapports transversaux et ceux présentés dans le Rapport d'analyse par programmes.

2.2. Concernant le budget primitif

- **Un budget ambitieux dans un environnement plus incertain que jamais**

Les pages introductives apportent des informations détaillées, permettant d'analyser le budget sous différents angles : les principaux chiffres ; l'évolution au fil des ans ; le poids des missions selon leur nouvelle définition ; l'équilibre budgétaire ; la répartition comparative des recettes. Le CESER apprécie cette année les encarts explicatifs qui enrichissent le document et contribuent à une meilleure compréhension sur de nombreux items.

Le CESER retrouve dans l'introduction du BP l'analyse déjà exprimée au travers des orientations budgétaires sur le contexte « d'exceptionnalité durable » qui voit une superposition de crises successives, contexte face auquel la Région a choisi de ne pas se replier, mais au contraire de continuer à aller de l'avant pour répondre aux besoins présents et préparer l'avenir, démarche que le CESER a soutenue dans son avis sur les orientations budgétaires pour 2023.

Le CESER souligne que si des efforts exceptionnels peuvent permettre de passer un mauvais cap qui malheureusement risque de se prolonger, ils ne pourront toutefois être répétés année après année sans mettre en péril les équilibres régionaux. Le CESER relève ainsi l'ampleur des impacts imposés par le contexte, avec les premières réponses apportées par la Région.

Des choix, parfois difficiles, vont donc s'imposer rapidement à la collectivité. Le Conseil régional en est conscient, et le CESER constate l'effort considérable réalisé pour évaluer plus en profondeur ses politiques, et aussi pour étendre progressivement le regard procuré par le budget vert sur l'ensemble des programmes. Pour le CESER, ces éclairages sont nécessaires, dans une période de tensions budgétaires comme face aux impératifs de transition. Plus que jamais, la décision des élus doit pouvoir se faire sur une base éclairée, qui permette de prendre en compte ses conséquences économiques, sociales et environnementales. Le CESER souhaite également pouvoir bénéficier de ces informations, dans la continuité des échanges fructueux déjà engagés sur le budget vert.

Dans cette conjoncture incertaine, le budget primitif connaît néanmoins une forte progression sur le budget déjà record de 2022 (+7,8 %), le volontarisme de la Région s'exprimant au travers des chiffres.

Ainsi, le CESER constate avec satisfaction que le budget consacré aux investissements progresse de plus de 10 %, avec une part dans le BP évoluant de 40 % à 42 %, aucun des axes du programme pluriannuel d'investissements 2022-2027 n'étant remis en cause.

Les dépenses de fonctionnement, longtemps stabilisées, affichent sans surprise une hausse importante, de l'ordre de 6 %, qui intègre l'envol du coût de l'énergie ainsi que les effets de la poussée inflationniste, deux tendances qui touchent durement les économies.

Tel qu'il est construit, le BP reflète pleinement une ligne de conduite qui entend rester ambitieuse, avec la confirmation de projets d'ampleur (sur les mobilités notamment), combinée au souhait de ne pas réduire les dépenses d'intervention (financement des services publics, subventions, etc.). Le CESER relève les effets découlant de ce volontarisme, avec un taux d'épargne brute qui stagne (18 % des recettes de fonctionnement) et de ce fait appelle un recours accru à l'emprunt (359 M€ vs 298 M€ en 2022).

Si le Conseil régional assume la dégradation des indicateurs de gestion qui découlera logiquement de cette situation, le CESER constate au travers des éléments présentés en décembre dernier dans les orientations budgétaires, que cette dégradation devrait rester mesurée, spécialement en ce qui concerne la capacité de désendettement.

- **Malgré les difficultés accrues, une volonté de garder le cap**

Le CESER approuve les efforts réalisés dans plusieurs domaines, comme l'appui financier apporté aux lycées pour répondre au choc énergétique (18 M€), puis pour développer le photovoltaïque sur les bâtiments (40 M€)... tout en renouvelant son inquiétude quant à la capacité de la Région à tenir les délais annoncés.

A l'inverse, il se félicite des conditions de déploiement du réseau très haut débit, ce qui laisse espérer que le calendrier prévu sera bien respecté.

Par ailleurs, le CESER souligne le fort engagement pris par le Conseil régional à l'égard de ses partenaires, que ce soit au travers de sa politique territoriale (avec la sanctuarisation d'un budget de 39 M€ sur 6 ans) ou dans le cadre de sa politique mobilités (le Conseil régional se disant disposé à acheter 6 nouvelles rames de TER, sous réserve d'une mobilisation commune des autres collectivités au sein de Bretagne Mobilités). Alors que la complémentarité entre les différents niveaux d'action publique est plus que jamais à rechercher, cette clarté des engagements régionaux est à souligner.

Par contre, connaissant le désaccord rencontré auprès de la SNCF quant à l'estimation des surcoûts énergétiques liés au TER, le CESER s'étonne qu'aucune précision ne soit apportée sur ce point sensible qui n'est pas encore traité.

D'autre part, dans une période où chaque choix doit être pesé, le CESER salue le geste fort représenté par le maintien des budgets consacrés aux domaines de la culture, du sport et des langues de Bretagne, bien qu'étant des compétences facultatives.

Pour autant, le CESER constate que si le Conseil régional parle, à de nombreuses reprises, de « prioriser » ses actions, en mentionnant souvent l'enjeu des transitions, il constate aussi que les priorisations opérées dans ce budget (avec des variations significatives sur certains programmes, comme par exemple le 503, le 504, le 603, ou le 801) restent peu lisibles.

Dans ces conditions, le CESER attend des différents documents en cours de négociation qu'ils permettent de préciser les critères de ces priorisations, à commencer par la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES), sans oublier les Pactes de cohérence régionale et territoriale, la nouvelle contractualisation avec les

intercommunalités, ou encore la définition d'une politique touchant au logement et à l'habitat prenant en compte l'impératif du « zéro artificialisation nette » (ZAN).

De même, le CESER suivra attentivement la mise en œuvre du plan climat régional ; les nouvelles orientations pour la mer et le littoral ; le projet de plan de résilience et d'adaptation sur l'eau ; la signature du volet mobilités du CPER ; la formalisation des stratégies portuaire et aéroportuaire. Ces différentes démarches doivent par ailleurs être l'occasion de préciser le sens que l'on entend donner aux notions de souveraineté industrielle et de relocalisation d'activités.

Le CESER relève positivement la généralisation progressive des objectifs sociaux et environnementaux, avec une volonté de simplicité dans le dispositif, accompagnée de bon sens et d'adaptation dans les exigences. Il importe désormais de préciser les critères d'éco-socio-conditionnalité associés à ces objectifs.

2.3. Concernant les recettes

- **Des projections raisonnables, et une mobilisation des derniers leviers existants**

Le CESER constate la progression continue de la fiscalité sans pouvoir de taux (956 M€), laquelle globalement représente plus de 51 % des ressources inscrites au BP 2023, dont 38 % pour les seuls reversements de TVA.

Les hypothèses d'évolution retenues restent mesurées : soit stables par rapport à 2022 (IFER) ; soit se limitant aux taux appliqués dans le projet de loi de finances pour 2023 (soit +5,1 % pour la TVA) ; ou seulement augmentées des compensations auxquelles l'Etat s'est engagé (création de nouvelles places consacrées aux formations sanitaires et sociales ; aide versée aux étudiants inscrits dans ces formations ; revalorisations catégorielles des personnels soignants).

Sous l'effet de la forte diminution du produit de la taxe sur les cartes grises, la fiscalité avec pouvoir de taux poursuit son érosion (-13 M€), en ne représentant plus que 8 % du budget. Encore peut-on constater que cette érosion est limitée par les dispositions annoncées, visant à supprimer l'exonération de 50 % du tarif pour les véhicules hybrides et à relever à 55 € par cheval vapeur le tarif sur les cartes grises. Face à une disparition inéluctable à terme de cette ligne de ressources, la dernière à la main des Régions, le CESER ne peut qu'approuver ces deux mesures, qui se généralisent dans les budgets régionaux.

Sur ce point, comme il l'a déjà exprimé, il s'inquiète des dispositions qui pourront être négociées avec l'Etat afin de prendre en considération l'évolution rapide du parc de véhicules, de plus en plus électrique avec l'interdiction de vendre des véhicules thermiques à l'horizon de 2035, et donc exonéré de taxe sur les cartes grises.

Plus largement, le CESER partage l'inquiétude exprimée par le Conseil régional confronté aux incertitudes pesant sur le financement des mobilités, et au-delà, sur le modèle de financement des Régions.

Par ailleurs, en matière de formation, le CESER se montre satisfait de la prolongation en 2023 du Pacte régional d'investissement dans les compétences, à hauteur de 54 M€, dont 35,4 M€ retenus dans le budget primitif. Considérant les besoins et les autres priorités auxquelles la Région sera confrontée, le CESER s'interroge sur sa capacité à poursuivre les actions aujourd'hui financées au titre du PRIC.

Le CESER apprécie également le fait que les hausses de tarifs annoncées touchant les cantines et transports BreizhGo épargnent les lycéens et plus généralement les jeunes.

Parmi les dotations de l'Etat, globalement stables, le CESER relève l'apparition d'une dotation pour la gestion des contreparties FEADER (9,5 M€), et apprécie la délégation ainsi accordée aux Régions, appelées à gérer les interventions non surfaciques dans le cadre de la nouvelle programmation du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

- **Un recours nécessairement plus soutenu à l'emprunt**

Dans le contexte du moment, le CESER soutient la volonté du Conseil régional de maintenir sa politique d'investissements, d'apporter une aide aux domaines de la culture, du sport et des langues de Bretagne, de ne pas peser sur les budgets des ménages les plus modestes et des jeunes.

Au final, l'équilibre budgétaire repose sur une autorisation d'emprunt relevée à hauteur de 359 M€.

Ce faisant, le CESER constate que l'encours de la dette se maintiendra sensiblement à hauteur de 1,4 Md€, et que malgré un risque de dégradation des ratios, la capacité de désendettement devrait rester nettement inférieure à 8 ans. Face à des conditions de marché ayant fortement évolué et pesant davantage sur les charges de remboursement de la dette, il restera attentif à l'évolution de l'endettement comme aux supports de financement retenus. En effet, si l'abandon de l'idée de « contrat de confiance » entre l'Etat et les Régions évite de nouvelles tensions, l'équilibre du budget constitue toujours un impératif pour les Régions. Il est évident que s'il contribue à cet équilibre le recours à l'emprunt doit respecter des limites, qu'il s'agisse de la capacité de remboursement ou du respect des ratios sécuritaires.

2.4. Conclusion

L'exercice 2023 comporte nombre d'incertitudes, de risques divers, exigeant de prêter encore plus d'attention aux évènements et aux choix qui devront être faits.

Dans ces conditions, le CESER demande à être informé de la mise en œuvre des actions inscrites au budget et des impacts budgétaires en découlant. Il propose pour cela d'instaurer un échange régulier avec le Conseil régional, à un rythme et niveau à définir d'un commun accord (rencontre trimestrielle par exemple). Il souhaite également que les prochains documents stratégiques (SRTEs notamment) et budgétaires permettent de rendre plus lisibles les choix et arbitrages réalisés (priorisation de certaines actions, conditions d'application de critères d'éco-socio conditionnalités, sur lesquelles les évolutions sont aujourd'hui peu lisibles, contrairement à ce qui se pratique pour la territorialisation des fonds avec la carte des capacités territoriales).

Pour finir, le CESER souhaite que l'Etat puisse contribuer à réduire les incertitudes auxquelles la Région doit faire face, en donnant davantage de visibilité sur ses intentions, notamment en matière de financement des infrastructures de mobilités (dans le cadre du CPER) ou des formations (à la suite du PRIC), mais aussi pour ce qui touche à la fiscalité des Régions.

Mission 1 – Vie lycéenne et vie étudiante

101 – Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes

Sur proposition de Marion MILLO
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme finance des actions phares de la Région telles que « Karta Bretagne », le dispositif de labellisation « Qualycée » pour valoriser les filières professionnelles des lycées bretons, le Conseil régional de jeunes lycéen-ne-s et apprenti-e-s (CRJ), l'attribution de bourses sur les fonds régionaux et européens (Erasmus) et l'animation de réseaux d'acteurs bretons de la mobilité européenne et internationale pour encourager l'ouverture internationale des jeunes bretons, le soutien aux familles pour l'acquisition de matériels professionnels, l'aide à l'acquisition de ressources pédagogiques par les lycées.

Cette année, il va s'enrichir d'une nouvelle action puisque la Région souhaite lancer début 2023, l'expérimentation d'un budget participatif pour permettre le soutien à des projets portés par les lycéen-ne-s. Ce budget participatif des lycées aura pour objectifs principaux l'apprentissage de la démocratie, le pilotage de projets et l'encouragement à l'engagement citoyen. Dans ce premier temps d'expérimentation, une thématique unique sera proposée aux lycéen-ne-s : les enjeux climatiques.

Pour ce programme, le Président du Conseil régional propose un budget en hausse avec des autorisations de programme et d'engagement à hauteur de 6 M€ et des crédits de paiement à hauteur de 5,7 M€.

Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le budget de l'ancien programme 302 avait connu une baisse très importante en 2022 de plus de la moitié par rapport à l'année précédente. Le CESER constate que même si le budget pour 2023 ne renoue pas avec les montants antérieurs à cette baisse, il ne la poursuit pas et voit même une augmentation de +18 % des autorisations de programme et d'engagement et de +2 % des crédits de paiement. Le CESER se satisfait de cette évolution des moyens dans un contexte de vulnérabilités croisées pour un programme relevant de la politique volontariste de la Région en matière d'accompagnement éducatif des jeunes, de soutien à leur implication citoyenne et à leur ouverture au monde.

Le CESER apprécie notamment l'engagement régional pour la participation des jeunes dans les projets qui les concernent, à travers le CRJ dont la nouvelle assemblée débutera ses travaux dès le 1^{er} trimestre 2023 autour de thématiques cruciales pour intégrer les préoccupations des jeunes dans les choix d'action de la politique régionale : culture, biodiversité/climat, communication mais aussi santé et égalités. Les travaux de l'ancienne mandature avaient déjà permis des actions en faveur de l'amélioration de la vie et de la participation citoyenne des lycéen-ne-s comme l'élaboration d'un plaidoyer pour le développement de l'éducation à la vie affective et sexuelle. L'implication directe du CRJ dans deux projets régionaux : la création d'un site internet dédié aux projets réalisés et l'accueil du congrès de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, est à saluer.

Le CESER salue également le projet d'expérimentation d'un budget participatif des lycées autour de la thématique des changements climatiques.

Cet accent mis sur l'implication citoyenne des jeunes paraît d'autant plus important dans un contexte où les difficultés socio-économiques s'aggravent, où les crises successives les fragilisent au quotidien comme dans leurs projections. A cet égard, le CESER signale qu'il présentera cette année une étude sur le bien-être et la santé mentale des jeunes en Bretagne.

Les rencontres régionales « Karta Bretagne » avec les lycées bretons ont porté sur la prévention par les pairs en 2021 et sur la biodiversité en 2022. Ces rencontres sont connectées aux préoccupations des jeunes pour la santé, l'environnement. Le CESER ne doute pas que la thématique qui sera proposée en 2023 poursuivra dans cette voie.

Il renouvelle pour 2023 la proposition que le dispositif « Karta Bretagne », intègre un volet culturel renforcé. Les objectifs visés seraient ici à la fois de soutenir les filières culturelles et de favoriser l'accessibilité des pratiques culturelles à tous les jeunes, quel que soit leur contexte familial socio-économique.

Le CESER note qu'une réflexion est lancée en vue de faire évoluer les modalités du dispositif « Karta » pour en améliorer l'accessibilité. Il se félicite de la consultation des équipes d'établissements pour imaginer ces évolutions.

Le CESER se félicite également de la poursuite :

- des actions de lutte contre la précarité menstruelle que la Région entend poursuivre au titre de sa contribution au projet éducatif global des établissements, et dont le CESER souhaite la pérennisation pour les années à venir ;
- des actions de labellisation « Qualycée » et la priorisation de trois thématiques liées aux projets régionaux : le bien manger dans les lycées, la gestion des déchets et les énergies ;
- de la politique de soutien des familles par le financement des premiers équipements professionnels des lycéen-ne-s à hauteur de 1,1 M€.

Le CESER apprécie que la Région demeure en 2023 sur son positionnement d'acteur majeur de la mobilité internationale des apprenant-e-s de Bretagne, tant sur le co-pilotage du COREMOB que sur l'animation du consortium B-Mouve qui permet aux établissements de formation sanitaire et sociale de déposer des projets de mobilité. Le CESER se félicite de l'engagement de la Région à renforcer la lisibilité de l'information sur la mobilité afin d'accompagner les jeunes qui en sont les plus éloignés ainsi que la priorisation de préoccupations comme l'écoresponsabilité et la transition environnementale. En revanche il s'étonne de l'orientation annoncée pour la prochaine rentrée aux aides à la mobilité internationale hors Europe et hors territoires de coopérations de la Région en ne conservant l'aide régionale (dispositifs Karta et Jali) qu'à des destinations particulières, comme par exemple « les régions d'Europe qui s'identifient avec les cultures celtiques ». Le CESER souhaite vivement connaître les attendus de cette orientation.

Le CESER, qui est attaché à la poursuite de l'allocation de l'aide à l'acquisition de ressources pédagogiques, prend acte de la décision de la Région de clôturer cette aide durant l'année 2023. Cependant, il est fortement interrogé par la fin programmée de cette allocation et souhaite avoir des explications claires sur le pourquoi de cet arrêt.

Il renouvelle sa demande de vigilance quant à une réévaluation du dispositif à la lumière de l'expérimentation menée sur plusieurs lycées autour de plateformes collaboratives. S'il n'est pas question de refuser les nouveaux outils, l'entrée dans le tout numérique, au service de l'individualisation de plus en plus poussée des parcours (notamment à travers les ressources pédagogiques granulaires) doit rester à la main des équipes éducatives, d'autant plus qu'elle pose la question de l'égalité d'accès aux connaissances et compétences.

Le CESER continue à défendre le prêt gratuit des fournitures et ressources pédagogiques afin que les familles n'aient pas de frais conséquents à avancer et, dans ses avis, il a régulièrement soutenu les orientations vers la gratuité portée par la Région. Le CESER s'inquiète du risque de disparité territoriale. Il renouvelle son encouragement à la Région à faire évoluer le « Pass Ressources Pédagogiques » actuel vers un dispositif ambitieux, pérenne, lisible pour les familles et co-construit avec les équipes pédagogiques dans les établissements.

102 – Patrimoine bâti des lycées publics

Sur proposition de Jean-Marc CLERY, David COCAULT et Michel FRANCOMME
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Encadré par un Plan d'actions désormais porté à 3 ans (2022-2024), ce programme qui regroupe l'ensemble des actions et obligations du Conseil régional pour le bâti des lycées a pour objectifs de disposer des capacités d'accueil répondant aux évolutions des effectifs dans les lycées publics, d'adapter les locaux aux évolutions des besoins de l'ensemble des usagers, et d'assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine immobilier, notamment en matière de réduction de l'empreinte énergétique des établissements dans le cadre du Plan Energie Lycées.

Ce Plan d'actions sera le dernier de l'actuel Schéma directeur immobilier des lycées qui prendra fin en 2024 avec deux années d'avance, les investissements prévus sur une période de dix ans ayant été réalisés. L'élaboration du nouveau Schéma directeur immobilier des lycées sera conduite en parallèle au Plan d'actions en cours.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Avec un budget de 110 M€ en investissements comme en 2022, cette deuxième année du Plan d'actions 2022-2024 s'inscrit dans la continuité. Quoiqu'en recul par rapport au montant exceptionnel du Plan d'actions précédent (564 M€), le Plan d'actions en cours reste donc à un haut niveau avec un objectif fixé à 330 M€ sur trois ans.

Le programme 102 présente plusieurs opérations significatives du programme de restructuration globale de 19 lycées publics, Axe 1 du Schéma directeur immobilier (SDI) qui arrive dans sa dernière phase, ainsi que des opérations menées dans le cadre du Plan énergie lycées. Le CESER apprécie ces informations mais celles-ci n'étant pas exhaustives, un point d'étape avant fin 2023, sans attendre le bilan du Plan d'actions, serait bienvenu. Ce point permettrait d'apprécier la situation globale du parc des lycées publics avant que soient arrêtés les nouveaux objectifs du prochain SDI.

Le CESER apprécierait d'être informé des étapes de la préparation de ce prochain schéma directeur et surtout des priorités qui seront fixées par le Conseil régional, le document présenté en juin dernier n'ayant fixé que de très grandes lignes articulées autour de l'impératif de sobriété.

Avec l'ouverture cette année du lycée Mona Ozouf à Ploërmel, le programme de construction de nouveaux lycées s'achève, la Région ayant fait le choix de reporter *sine die* la construction d'un lycée à Châteaugiron. Pour autant, le problème de l'adaptation aux évolutions démographiques sur le secteur de Rennes n'est pas clos. Le CESER souhaite en tous cas que les objectifs du prochain SDI ne se limitent pas à la rénovation et à l'amélioration du bâti existant mais que l'anticipation des évolutions démographiques à moyen et long terme, tout comme la réflexion sur les réponses à apporter aux besoins de formation dans les territoires, en constituent également un axe fort.

Après une forte augmentation en 2022, le budget consacré aux actions d'amélioration de la performance énergétique du parc – priorité du prochain SDI – se situe, cette année encore, à un haut niveau (14 M€). Pour autant, si le rythme des travaux de rénovation énergétique se maintient tel que prévu dans le Plan énergie lycées (3 sites par an avec l'objectif de réduction de 50 % des consommations sur les bâtiments réhabilités), les établissements seront encore loin d'un optimum de sobriété pendant longtemps.

S'agissant du photovoltaïque, au-delà de l'exemple donné d'installation d'une centrale à Landivisiau, le CESER aimerait en savoir un peu plus sur la façon dont est mis en œuvre le déploiement annoncé. En décembre dernier, lors de la présentation du dossier « Crise énergétique », il avait fait part de son scepticisme à l'égard de l'objectif

annoncé de plus de 30 % des besoins électriques couverts par la production sur site à l'horizon 2026 alors qu'au rythme d'installation des centrales de production suivi jusqu'ici, l'objectif pour 2024 n'était que de 3 %. Par ailleurs, le CESER souhaite savoir comment se concrétise l'investissement annoncé de 40 M€ à court terme car il n'apparaît pas dans le tableau indicatif de répartition des AP et AE pour 2023.

S'agissant des actions relevant de la responsabilité du propriétaire dont font partie les engagements au titre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), l'enveloppe totale avoisine 6 M€ cette année contre 11 M€ en 2022 et 15 M€ en 2021. Le CESER est très surpris de constater cette baisse alors que le rythme annuel des investissements pour l'accessibilité devait être de l'ordre de 15 M€ par an sur la période 2020-2025 ce qui semblait déjà faible au vu du nombre d'interventions encore nécessaires. A l'occasion du bilan du Plan d'actions 2019-2021, le CESER avait observé qu'en dépit de l'amélioration globale du taux d'accessibilité moyen (à 78 %), l'accessibilité liée à la mobilité restait insuffisante avec un taux moyen à 65 %, 25 établissements seulement étant réellement accessibles à plus de 80 %. On peut donc sérieusement douter que les objectifs seront remplis effectivement à échéance de l'Agenda d'accessibilité au printemps 2025, soit au lendemain du Plan d'actions en cours.

Compte tenu des observations le CESER suivra en particulier :

- le déploiement des centrales photovoltaïques de production d'électricité dans les lycées ;
- la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda accessibilité.

103 – Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER et Daniel TUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional répond aux sollicitations des quatre réseaux des établissements privés du CAEC, du CNEAP, de la FRMFR et de Diwan afin de participer à l'amélioration des locaux scolaires et à la qualité environnementale du patrimoine bâti en parallèle des investissements réalisés dans les lycées publics. Par le biais de ce programme, il répond ainsi aux besoins de modernisation et de mise aux normes des locaux exprimés par les établissements.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note que le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) et le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) ont contractualisé leur enveloppe financière avec la Région dans le cadre de protocoles de partenariat pluriannuels. Ainsi la commission permanente de décembre 2022 a adopté le nouveau protocole avec le CAEC pour la période 2023-2028. Le protocole avec le CNEAP sera négocié au cours de l'année 2023.

Quant à la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR) et Diwan, qui n'ont pas encore contractualisé leurs enveloppes financières, l'aide de la Région dont bénéficient leurs établissements est déterminée en fonction des besoins annuels exprimés et à concurrence du solde de l'autorisation de programme.

Dans le cadre de leur mission de coordination des projets d'investissement, les subventions de fonctionnement forfaitaires attribuées aux réseaux CAEC et CNEAP, sont reconduites. Pour la FRMFR, cette subvention de fonctionnement est déterminée en fonction du montant des dossiers subventionnés.

Le CESER encourage le Conseil régional dans sa démarche de prise en compte des besoins d'amélioration énergétique des bâtiments des 4 réseaux. Il y a eu beaucoup de retard pris sur ces sujets et il est indispensable que le Conseil régional soutienne ces améliorations le plus efficacement possible. Ceci diminue l'impact écologique et préserve notre région, ce qui est indispensable aujourd'hui.

Le CESER souhaiterait savoir si le Conseil régional pourrait lui communiquer un état des lieux du niveau de mise en accessibilité des établissements concernés par ce programme.

104 – Equipements des lycées publics

Sur proposition de David COCAULT et Norbert HELLUY
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe l'ensemble des actions touchant l'équipement des lycées publics qui relèvent de la compétence du Conseil régional (lycées de l'Éducation nationale, lycées agricoles et maritimes). Il finance les équipements liés à l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien dans les établissements, ainsi qu'à la fourniture des mobiliers et matériels des locaux et des équipements pédagogiques nécessaires aux enseignements, notamment pour permettre l'adaptation aux nouveaux référentiels de formation.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Avec un montant global d'autorisation de programme de 8,5 M€, le budget du programme 104 est identique à celui de 2022.

Le Conseil régional rappelle qu'il répond à la demande exprimée par les établissements dans le cadre d'une procédure dématérialisée (en s'appuyant sur les avis des corps d'inspection de l'Éducation nationale pour ce qui concerne les équipements pédagogiques). Il en est de même dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration, le Conseil régional finançant les mobiliers et matériels nécessaires à l'exploitation des bâtiments selon les besoins exprimés par les établissements. Sur ces bases, et comme indiqué l'année dernière, le CESER souhaiterait une présentation du programme plus précise quant à la répartition de l'enveloppe globale et notamment au titre de l'effort de modernisation et d'adaptation des équipements pédagogiques aux référentiels de formation. En effet, la mention précisant que « les besoins remontés par les établissements dans leur dossier annuel d'équipement sont de l'ordre de 9 à 10 M€ chaque année pour les trois réseaux confondus, quelle que soit la priorité affichée » ne permet pas d'appréhender la répartition des sommes allouées.

Le CESER souhaite rappeler son alerte quant à la baisse significative et continue du niveau de dépense au titre des matériels liés aux évolutions pédagogiques, et cela d'autant plus que le Conseil régional précise que le « niveau d'équipement est globalement bon » ce qui peut être compris comme perfectible.

Le CESER, dans son avis sur le Budget primitif 2021, avait salué le fait que le Conseil régional, dans le contexte pandémique, s'était engagé à porter une attention particulière à la situation financière des lycées en raison de la baisse du niveau de collecte de la taxe d'apprentissage. Il avait proposé qu'à ce titre, un document de suivi soit rédigé pour son information et celle de la communauté des acteurs concernés. Le CESER souhaite encore cette année être mieux informé sur ce point.

105 – Accompagnement des équipements dans les établissements privés

Sur proposition de Norbert HELLUY et Virginie TEXIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme permet à la Région de participer au financement des équipements des lycées privés sous contrat. Les enveloppes restent identiques à celles de l'année dernière, soit 3,1 M€ pour le CAEC, 0,65 M€ pour le CNEAP et 0,35 M€ pour les MFR et Diwan. Il permet d'améliorer l'accueil des lycéens en matière d'hébergement et de restauration (1/4 de l'enveloppe) mais aussi de financer en partie des équipements pédagogiques (3/4 de l'enveloppe).

Une nouvelle convention a été signée cette année avec le CAEC qui permettra un financement des équipements par la Région à hauteur de 60 % du montant TTC (au lieu de 50 % dans l'ancienne convention). La négociation continue avec les autres réseaux afin de contractualiser en 2023.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la nouvelle convention signée par le CAEC et le Conseil régional et de l'avancée des travaux qui permettront la signature de conventions similaires avec les autres réseaux dans le courant de cette année.

Le CESER s'interroge sur le contenu de la convention signée avec le CAEC qui stipule un financement à hauteur de 60 % des dépenses d'équipement et supprime la procédure de mise à disposition de matériels informatiques, matériels qui semblent se fondre dans la procédure générale de financement à 60 %.

106 – Numérique éducatif

Sur proposition de Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Anciennement 308, ce programme concourt à renforcer l'usage du numérique dans les établissements publics :

- fournir les ressources et logiciels utiles aux actions de formation ;
- fournir et renouveler d'équipements numériques dans les lycées adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques et aux préoccupations éthiques et environnementales ainsi qu'une meilleure prise en compte des besoins en nomadisme ;
- assurer la maintenance informatique ;
- développer les réseaux informatiques des lycées, le raccordement haut débit à internet et les solutions d'attentes transitoires ;
- contribuer au développement de l'Espace numérique de travail Tout@tice et à l'investissement dans des ressources numériques ouvertes et partagées, en partenariat avec l'Académie.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note que le budget de ce programme est globalement stable par rapport à celui de 2022.

Concernant l'ENT Tout@tice, le CESER s'interroge toujours sur le retard pris dans la négociation de la nouvelle convention, déjà annoncée dans le budget primitif 2021 avec un audit, sachant que la convention est à négocier pour une prise d'effet en 2024.

Le CESER note que le recours à davantage de matériels nomades utilisant une connexion sans fil et de ressources numériques se poursuit avec les contraintes d'évolution des réseaux informatiques que cela suppose. La Région annonçant qu'elle n'envisage pas de modifier substantiellement sa politique d'équipement, le CESER souhaiterait suivre l'évolution du parc dans les bilans. Le niveau d'équipement se situe aujourd'hui à un ordinateur pour trois élèves en moyenne ; le CESER souhaiterait savoir si des lycées demanderaient un effort de renouvellement particulier.

A cet égard le CESER apprécie la poursuite de la prise en charge par la Région des équipements des Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), des lycées publics agricoles et maritimes qui étaient exclus de la convention dans le cadre du Plan de relance de l'État (qui se limitait aux Établissements publics locaux d'enseignement (EPL) rattachés au ministère de l'Éducation nationale).

Le CESER constate l'absence d'objectif chiffré de raccordement centralisé au serveur de la Région. Tout comme en 2021 et 2022, dans un souci d'équité territoriale, il souhaite savoir à quelle échéance la totalité des lycées seront raccordés au Réseau fibre ultra haut débit (RUHD). L'hybridation des enseignements ne peut s'opérer de manière satisfaisante que dans ces conditions même avec les améliorations de débits envisagés dans les lycées non raccordés.

107 – Fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et Franck PELLERIN
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme a pour but d'assurer aux 115 lycées bretons les moyens humains et financiers nécessaires à leur bon fonctionnement. En charge des missions d'accueil, de restauration et d'hébergement, ainsi que de l'entretien général et technique des lycées, le Conseil régional décide des objectifs et des moyens alloués aux établissements pour la mise en œuvre de ces missions.

La nouvelle tarification unique et sociale des services de restauration et d'hébergement est entrée en application à la rentrée 2022. Après un temps d'analyse partagée avec les établissements, une évolution est en préparation pour la rentrée 2023 afin d'améliorer les démarches des familles ainsi que la gestion des opérations par les agents.

Pour faire face au poids croissant des coûts des matières premières et des fluides sur l'équilibre financier des budgets des lycées, le Conseil régional conduira une analyse en vue d'une refonte des modalités de calcul des Dotations de fonctionnement des lycées (DGF) ; elle proposera des nouveaux critères pour les DGF 2024.

La mise en œuvre progressive de la feuille de route « Bien manger dans les lycées » se poursuit avec des résultats déjà significatifs. Fin 2023 l'ensemble des lycées publics bretons auront bénéficié de la démarche.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Avec une augmentation de 30 %, le budget de ce programme porte la marque de la flambée des prix actuelle et l'anticipation d'un haut niveau de prix pour 2023. Le niveau des crédits de paiement en fonctionnement atteint celui de 2020 abondé de la décision modificative de 10 M€ actée cet automne. Le CESER salue l'effort consenti pour soutenir les établissements.

Le CESER partage la préoccupation exprimée par le Conseil régional dans l'introduction générale au Budget primitif quant aux possibilités de faire face durablement aux besoins sans en faire supporter le poids aux jeunes et à leurs familles, ce qui implique de mobiliser les ressources budgétaires nécessaires pour la collectivité. Une phrase toutefois interroge dans la synthèse de la mission 1 : « La maîtrise des consommations d'énergie dans les lycées avec l'envolée des coûts constatée (...) nécessitera en 2023 une réflexion sur les modalités de financement des énergies consommées dans les lycées. » Des précisions sur les intentions de la Région à ce sujet seraient bienvenues alors que, de l'aveu même de celle-ci, les budgets de fonctionnement des établissements « voient globalement leurs marges de manœuvres un peu réduites » - ce qu'elle n'avait pas vraiment admis jusqu'ici. Le CESER note en tous cas avec intérêt le lancement du travail d'analyse de la Région en vue de fixer de nouveaux critères de calcul de la DGF pour 2024. Il appréciera d'être informé des pistes envisagées pour cette refonte.

Le CESER souhaiterait connaître le bilan de la feuille de route du Bien manger débuté en 2019 même si de plus en plus d'établissements intègrent ce dispositif. Nous soulignons que le schéma des achats économiquement responsables doit bien prendre en compte la rémunération de tous les acteurs des filières alimentaires.

S'agissant de la nouvelle tarification unique et sociale, le CESER approuve la priorité donnée à l'amélioration de l'accessibilité pour les familles n'ayant pas accès aux outils numériques, tout comme le retour d'expérience des établissements engagés dans la démarche.

108 – Participation au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER et Daniel TUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Conformément à ses obligations légales, la Région doit participer au fonctionnement des classes d'externat des lycées privés du réseau du CAEC, sous contrat avec le Ministère de l'éducation nationale. Ainsi la Région doit prendre en charge, d'une part, les dépenses liées aux activités d'enseignement via le forfait d'externat « part matériel » qui correspond à la prise en charge des dépenses de viabilisation, d'entretien et de maintenance et, d'autre part, les dépenses liées aux rémunérations des personnels non enseignants affectés au service de l'externat via le forfait d'externat « part personnel ».

Ces lycées bénéficient, dans les mêmes conditions que les lycées publics, du dispositif d'accès aux équipements sportifs extérieurs des collectivités locales (DAESE) pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive prévu aux programmes scolaires.

Enfin, s'agissant des établissements du réseau CNEAP-Bretagne qui disposent d'une exploitation agricole ou horticole, ils bénéficient d'une dotation spécifique pour l'usage pédagogique de ces exploitations.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note un partenariat conforté entre le Conseil régional et les établissements privés. Il relève que « ces protocoles de partenariat ont pour objectif de donner au CAEC et aux lycées privés sous contrat avec l'Etat, la visibilité nécessaire sur les modalités d'attribution des dotations et subventions annuelles, obligatoires ou facultatives, auxquelles peuvent prétendre les lycées sous contrat, dans le strict respect de la loi » et qu'il s'agit « par cette convention de reconnaître l'enjeu de la relation équilibrée instaurée depuis des années entre les établissements du réseau de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé, équilibre historique en Bretagne, qui contribue à la qualité du système éducatif breton, au profit des jeunes qui s'y forment et de leurs familles ».

En chiffres, nous enregistrons dans les propositions budgétaires du Conseil régional une autorisation d'engagement de 45,5 M€ ainsi qu'une inscription de crédit de paiement de 45,5 M€.

109 – Enseignement supérieur et vie étudiante

Sur proposition de Eric HITTI et Quentin TIREL
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional rappelle que la Bretagne présente le paradoxe d'un des taux de réussite au baccalauréat les plus élevés de France, et d'un taux de poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur plus faible qu'au niveau national.

Le programme 109 permettra de stabiliser les modalités d'actions qui seront mises en place par la Région Bretagne, autour de l'engagement étudiant et de l'amélioration des conditions de vie des étudiant-e-s, en complémentarité et articulation avec les actions menées par les établissements d'enseignement supérieur, par le CROUS et par les collectivités.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La nomenclature stratégique par programme ayant changé, le CESER constate qu'il n'est pas facile de réaliser une comparaison avec les années précédentes. En effet les éléments que l'on retrouvait dans l'ancien programme 311 se retrouvent répartis désormais entre le programme 109 (Enseignement supérieur et vie étudiante) et le programme 501 (Recherche). En cumulant les sommes allouées aux programmes 109 et 501, le CESER constate néanmoins un niveau équivalent, pour 2023, en ce qui concerne les autorisations d'engagement, les crédits de paiement en investissement et en fonctionnement (voir le tableau dans l'avis sur le programme 501).

Il est à espérer que l'évolution de cette nouvelle nomenclature permettra de mettre en évidence les actions en faveur de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante qui pouvaient jusqu'à présent être dans l'ombre du volet recherche.

Le CESER souligne l'importance de soutenir la rénovation énergétique des bâtiments universitaires dans un contexte de forte hausse des coûts de l'énergie et de mise en œuvre de plans de sobriété. L'objectif partagé est que les établissements puissent accueillir les étudiant-e-s et mettre en place les rénovations indispensables pour des campus éco-responsables. Le CESER s'interroge sur l'avancée des réflexions sur l'expérimentation régionale fondée sur un recours à l'emprunt permettant une massification des travaux de rénovation.

Le CESER préconisait dans son étude *En bac pro, et après ?* d'octobre 2021 un renforcement des accompagnements individuels des néo-bachelier-ère-s professionnel-le-s pour une meilleure poursuite d'études. Partageant avec la Région l'ambition de renforcer l'accès des néo-bacheliers aux formations de l'enseignement supérieur, le CESER sera particulièrement attentif à l'application du programme à cet égard.

Le CESER soutient l'engagement de la Région en faveur de la vie étudiante. La jeunesse étudiante a en effet été fragilisée par la crise sanitaire et une action concertée et coordonnée dans la durée de soutien à la jeunesse, en lien avec le Crous et le Rectorat apparaît nécessaire. Le CESER rappelle par ailleurs qu'il prépare une étude sur le bien-être et la santé mentale des jeunes en Bretagne, qui est à paraître en mars 2023. Il se demande néanmoins comment les différentes consultations de la conférence jeunesse, du rendez-vous de la vie étudiante du 20 octobre 2022 et de la concertation relative à l'élaboration de la SRTES du dernier trimestre 2022 s'aligneront pour un programme régional précis. Il note que successivement ces consultations ont de moins en moins réuni les concerné-e-s.

Le CESER souhaiterait avoir plus de lisibilité sur le nouveau schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche qui doit être constitutif, comme le prochain CPRDFOP, de la SRTES. Il rappelle que le CPRDFOP 2017-2022 portait notamment l'ambition de « conforter l'accès à la qualification en renforçant en particulier un continuum enseignement secondaire/enseignement supérieur afin de favoriser les poursuites d'études », et qu'il s'agit là d'une ambition à faire perdurer.

Mission 2 – Emploi, formation et orientation professionnelles

201 – Orientation et information sur les métiers

Sur proposition de Chantal JOUENEAUX et Soazig PALMER LE GALL
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 201 recouvre le développement de la connaissance de la relation emploi-formation, la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et l'animation d'IDEO, service public régional d'information et d'appui à l'orientation.

Les orientations proposées par le Président du Conseil régional pour 2023 visent :

Dans le cadre de la démarche prospective emploi-compétences :

- la poursuite des travaux habituels d'observation, d'études et d'enquêtes du GREF Bretagne, ce dernier venant aussi en appui de l'élaboration de la SRTES, du nouveau CPRDFOP et des travaux des contrats d'objectifs Emploi-Compétences-Formation-Orientation ;
- le déploiement de l'approche par les compétences pour répondre aux enjeux portés par les transitions ;
- la mise en place de deux nouveaux contrats d'objectifs Emploi-Compétences-Formation-Orientation dans le secteur du numérique et celui des transports.

Dans le cadre de la démarche structurelle d'information et d'observation emploi-formation à l'échelle régionale :

- le déploiement de nouveaux espaces IDEO éphémères en proximité des usagers dont les scolaires et la poursuite de l'enrichissement de la plateforme IDEO ;

- le développement des actions d’immersion en entreprise et de connaissance du milieu professionnel en priorisant le niveau collège.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER tient à noter le contexte de transition de l’année 2023 en attente de la finalisation de la SRTES et plus particulièrement du nouveau CPRDFOP. En ce qui concerne ce dernier, le CESER déplore un flou quant au contenu futur, flou que la participation de ses membres aux ateliers sur la SRTES n’a pas permis de lever.

Si le CESER partage globalement les grandes orientations présentées par le Conseil régional, certaines actions appellent néanmoins des remarques particulières.

Ainsi, dans le cadre de la prospective emploi-compétences, il est mentionné le déploiement d’une approche par les compétences pour répondre aux enjeux posés par les transitions, démarche inscrite dans le Pacte régional d’investissement dans les compétences (PRIC) avec un ultime financement pour 2023. Le CESER veut donc pointer l’incertitude pour l’avenir : dès lors que le PRIC va prendre fin, qu’en sera-t-il du financement de ce type d’actions nécessaires au regard des évolutions et des besoins en compétences ? Le Conseil régional pourra-t-il poursuivre, seul, ces actions ? A-t-il d’ores et déjà connaissance d’autres pistes de financement ?

Dans ce même cadre, s’agissant de la reconnaissance des savoirs via des badges numériques, alors même qu’il est question des publics les plus éloignés de l’emploi, le CESER insiste sur la nécessité d’accompagner ces publics dans la maîtrise du numérique en amont de l’utilisation des badges. Le CESER souhaiterait aussi disposer d’informations plus précises sur l’outil d’analyse en compétences dont il est question pour le secteur de l’industrie. Au regard des besoins en compétences, ne serait-il pas judicieux de développer ce type d’analyse dans d’autres secteurs ?

Par ailleurs, si le CESER salue la poursuite des contractualisations avec les branches professionnelles, avec de nouveaux contrats d’objectifs dans les secteurs du numérique et des transports, il souhaite que la dimension « anticipation » soit mieux prise en compte dans l’ensemble des contrats d’objectifs et, même au-delà, c’est-à-dire au niveau des territoires. L’étude en cours du CESER sur l’emploi-formation à l’échelle des territoires, même non finalisée, montre que l’approche des questions d’emploi et de formation au niveau territorial suit une logique qui nous paraît trop souvent à court terme avec des actions plutôt défensives qu’anticipatrices tant au niveau sectoriel que territorial.

Dans le cadre de l’information et de l’aide à l’orientation pour tous les publics, le CESER note avec intérêt la poursuite du déploiement d’espaces IDEO éphémères au plus près des publics concernés, dont les scolaires, et la poursuite du développement de la plateforme IDEO, – une demande formulée dans l’étude *En Bac pro, et après ?* –, ainsi que le développement des outils focus « métiers ». Le CESER souhaite toutefois attirer l’attention du Conseil régional sur la nécessité d’une campagne de communication, IDEO restant encore et toujours insuffisamment connu.

Au regard des préconisations posées en la matière dans l’étude *En Bac pro, et après ?*, le CESER ne peut que soutenir la volonté du Conseil régional de développer les actions d’immersion en entreprise et de développement des connaissances du milieu professionnel, en priorité pour les collégiens, actions d’ailleurs inscrites dans ce programme en 2022.

Le CESER encourage vivement la Région à poursuivre la publication des Guides d’orientation et souhaite qu’ils soient améliorés dans le sens d’une meilleure information des familles sur les formations hors contrat.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- les travaux de finalisation de la SRTES et plus particulièrement du CPRDFOP ;
- les initiatives en matière d’information et d’aide à l’orientation pour tous les publics ;

- l'avenir des actions aujourd'hui financées par le PRIC ;
- les impacts à venir de la mise en œuvre de France Travail.

202 – Apprentissage

Sur proposition de Chantal JOUPEAUX et Emmanuel THAUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les objectifs du programme 202 sont les suivants :

- participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis ;
- soutenir la construction et la rénovation des centres de formation d'apprentis ;
- conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés, et sécuriser les parcours en apprentissage.

En 2023, le Conseil régional souhaite renforcer son soutien aux projets d'investissements dans les CFA tout en poursuivant les actions déjà entreprises. En ce sens, une augmentation de 2 M€ par rapport à 2022 est inscrite en crédit de paiement d'investissement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER soutient la politique menée par le Conseil régional en matière d'accompagnement des CFA avec notamment un renforcement de l'effort régional en matière d'investissements sur 2023.

Les actions proposées par ailleurs étant en tout point conformes à celles inscrites au BP 2022, elles n'appellent pas de remarques particulières. Toutefois, le CESER renvoie le Conseil régional aux observations formulées dans son avis du 14 février 2022 sur l'ancien programme 312, observations qui restent d'actualité.

Sur le volet « sécurisation des parcours des jeunes apprenti-e-s », et plus particulièrement en matière de soutien aux jeunes décrocheurs, le CESER souhaite un renforcement des liens entre les CFA et les plateformes de suivi et d'appui aux décrochage (PSAD). C'est là une préconisation du rapport d'évaluation du CPRDFOP 2017-2022 sur le décrochage et le CESER invite la Région à l'inscrire dans le nouveau CPRDFOP en cours d'élaboration.

Dans ce même cadre, le CESER rappelle que son étude *La lutte contre l'illettrisme en entreprise, l'affaire de tous* (2018), avait mis en évidence l'importance du sujet de l'illettrisme dans les CFA et le manque de moyens pour prendre à bras le corps ce sujet et les graves difficultés avec l'écrit de certains jeunes arrivant en CFA. Un début de démarche inter-CFA avait été lancée pour harmoniser les tests de positionnement à l'entrée. Qu'en est-il de cette démarche aujourd'hui ? Le CESER avait aussi noté son souhait que des statistiques régionales soient produites au niveau des CFA pour outiller le pilotage de la politique de lutte contre l'illettrisme en Bretagne. Y-a-t-il des avancées sur ce point ?

203 – Formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Catherine GUILLEAU et Jean-Claude THIMEUR
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

2023 sera une année importante avec l'élaboration des orientations régionales en matière de formations sanitaires et sociales pour la période 2023-2028 qui seront adoptées dans le cadre de la SRTES :

- le renouvellement de la carte des formations sanitaires ;
- la mise en œuvre pleine et entière des expérimentations universitaires ;
- la stabilisation des places de formation supplémentaires ouvertes dans le cadre du Ségur de la santé ;
- dernière année du contrat d'objectifs dédié à l'accompagnement et l'aide à domicile.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne l'effort engagé par le Conseil régional en matière de financement des formations sanitaires et sociales avec une augmentation de 4,6 M€ par rapport au Budget primitif 2022, soit de près de 7,5 %. Cette augmentation sera-t-elle, malgré tout, suffisante au regard de l'augmentation des frais de fonctionnement des instituts notamment le coût de l'énergie ?

Concernant le financement des écoles de formation, le CESER note le conventionnement Etat-Région et l'instauration par la loi de finances 2023 d'une compensation, ce qui permet de sécuriser l'augmentation du nombre de places pour les formations aux métiers d'infirmier-e-s, aide-soignant-e-s et accompagnant-e-s éducatif et social, inscrite dans le Ségur de la Santé.

Par ailleurs, la large concertation avec les branches professionnelles et les acteurs concernés, organisée par la Région est à souligner. C'est un élément très positif pour préparer les orientations 2023-2028. A ce sujet le CESER rappelle son avis du 14 février 2022 en particulier sur les changements liés à la transformation de l'offre à destination des populations vulnérables.

S'il est indiqué dans le bordereau que le nombre de places en 2023 est stabilisé, le CESER remarque que le nombre est en fait en baisse. En effet, il était prévu au Budget primitif 2022, 846 places supplémentaires dont 166 pour les métiers du travail social. Or ce chiffre n'est plus que de 146 places. Le CESER souhaiterait avoir des explications et demande que les 20 places manquantes ne soient pas oubliées dans les prochaines orientations en matière de formations sanitaires et sociales pour la période 2023-2028.

Le CESER est satisfait de constater que l'objectif de la campagne de renouvellement des autorisations des instituts de formations sanitaires de 2023 est d'adapter au mieux l'offre de formation par rapport aux besoins mis en évidence. Le CESER attire l'attention sur le fait que les besoins à prendre en compte sont les besoins de la population vivant en Bretagne (avec ses disparités selon les territoires), avec en exergue la notion d'auto-détermination qui va modifier en profondeur les pratiques. Il est à noter également les manques de professionnels exprimés par les établissements et les organisations représentant les professionnels.

Quant au contrat d'objectif du secteur de l'accompagnement et de l'aide à domicile, le CESER estime qu'il serait intéressant de faire un point à mi-parcours afin de vérifier s'il y a ou non du mieux en termes d'attractivité de ces métiers avec une amélioration des parcours de formation.

Le CESER souligne l'importance pour les étudiant-e-s concerné-e-s, des bourses d'études. Les montants alignés sur ceux du CROUS restent cependant largement insuffisants pour réellement sécuriser les parcours de formation.

Il retient qu'une évaluation du dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes est en cours et sera très intéressé par ses résultats.

Concernant les investissements dans les instituts de formation, le CESER apprécie l'engagement de la Région alors que la compétence reste une compétence d'Etat. Afin que les instituts puissent répondre rapidement à l'augmentation de l'offre et aux nécessaires travaux liés à la transition climatique, le CESER souhaiterait avoir des informations sur les échanges avec l'Etat et l'ARS, sachant qu'une consultation des usagers de ces centres de formation, étudiant·e·s et professionnels, serait la bienvenue.

204 – Projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition d'Isabelle CONAN et Franck PELLERIN
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'accès aux formations qualifiantes, garantes d'une meilleure insertion professionnelle, ainsi que leur sécurisation constituent des priorités de l'action régionale.

Ce programme est centré sur les dispositifs d'aides individuelles pour les demandeurs d'emploi avec accès à une formation certifiante QUALIF Emploi individuel et QUALIF VAE. QUALIF Emploi individuel contribue à la réalisation du PRIC. Dans ce cadre, l'aide au permis créée en 2022 permet de contribuer à la sécurisation des parcours des jeunes de la formation vers un emploi. Ce programme intègre également un volet d'actions en faveur de la formation des salarié·e·s ou chef·fe·s des petites et moyennes entreprises, permettant d'intervenir par complémentarité de financements, auprès de celles et ceux qui accèdent difficilement à la formation et dont l'accompagnement pour une transition professionnelle s'avère prioritaire.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate la poursuite des efforts financiers pour accompagner et faciliter l'accès à la certification des personnes peu ou pas qualifiées. Il note que seuls 14 % des personnes bénéficiaires d'un QUALIF Emploi Individuel relevaient de ces publics prioritaires, un chiffre qui n'augmente pas depuis plusieurs années.

Concernant le Compte personnel de formation (CPF), aujourd'hui tout demandeur d'emploi avec un projet de formation est invité à mobiliser ses droits individuels à la formation. Le CESER souhaite avoir les premiers éléments de constat sur la complémentarité entre l'utilisation des CPF et les aides QUALIF Emploi individuel et QUALIF VAE de la Région.

Dans l'attente de l'adaptation par la Région de son action en faveur de la VAE, le CESER souhaiterait disposer de plus d'informations quant à l'utilisation et réalisation effective de QUALIF VAE. Et ce d'autant qu'il existe un delta important entre le prévisionnel 2022 (300) et les entrées notées à 145. Cela témoigne de la nécessité de s'interroger sur le dispositif VAE.

La Région met en œuvre également des fonds à destination des structures d'accompagnement et organismes de formation afin de sécuriser les parcours des stagiaires et ainsi faciliter l'accès à la qualification en les maintenant dans une dynamique d'insertion. Le CESER constate que le prévisionnel de 1 600 pour 2022 inscrit dans le Budget primitif 2022 était bien au-delà des 750 entrées réalisées dans le cadre de ces mesures d'accompagnement. Le CESER souhaite avoir des éléments de compréhension sur l'écart entre ces différents indicateurs chiffrés et les

solutions apportées aujourd'hui à la sécurisation des parcours professionnels des stagiaires pour leur garantir les conditions optimales d'entrée en formation qualifiante.

Concernant le dispositif de formation des actifs au sein des très petites entreprises, le CESER ne peut apprécier la portée de cette initiative qui ciblerait 9 000 personnes au vu d'une information insuffisante dans ce volet du programme 204.

Par ailleurs, les financements du Pacte régional d'investissement dans les compétences ont été aujourd'hui prolongés jusque fin 2023. Le CESER souhaiterait savoir si les enveloppes allouées à ce programme 204 seront bien maintenues à leur niveau de financement actuel pour l'avenir.

205 – Formation qualifiante

Sur proposition d'Isabelle CONAN et Michel FRANCOMME
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région propose une offre de formation pour répondre aux besoins de chaque Breton et Bretonne en lien avec les besoins en compétences des secteurs économiques. Cette offre est organisée autour de deux gammes : PREPA pour accompagner les publics vers une formation qualifiante ou directement vers l'emploi et QUALIF Emploi pour obtenir une qualification afin d'accéder à un métier ou d'évoluer au cours de sa vie professionnelle. Elles répondent aux enjeux des transitions socio-économiques et environnementales identifiés en Bretagne.

Les besoins en recrutement des entreprises dans de nombreux métiers restent importants et la demande d'emploi se contracte. Aussi, il convient de proposer des parcours de formation plus adaptés aux situations des personnes les plus éloignées de l'emploi. La qualité des formations (contenu adapté, individualisation des parcours, communication et sourcing...) sont des axes d'amélioration continue qu'il vient également de soutenir.

93 M€ sont ouverts au titre de l'exercice 2023 en autorisation d'engagement et un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 77,5 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate un maintien du nombre de places ouvertes sur les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ou la qualification malgré la contraction du nombre de demandeurs d'emploi que l'on connaît actuellement.

Il salue la prudence du Conseil régional qui observe une évolution des demandeurs d'emploi fin 2022 et qui conserve la possibilité d'ouvrir d'avantage d'entrées avec une augmentation possible du nombre de stagiaires dans les programmes PREPA.

Concernant les programmes QUALIF Emploi, le CESER regrette de ne pas avoir les éléments sur les taux d'obtention de la certification des personnes qualifiées. Par ailleurs, nous constatons une stabilité de l'insertion dans l'emploi à hauteur de 65 % et souhaiterions avoir des éléments sur la typologie des emplois à 12 mois de la sortie de formation (11 % poursuivent leurs actions de formation pour se perfectionner, faut-il comprendre que les 24 % restants sont sans réelle perspective d'insertion ?).

Le CESER approuve les efforts constants et consentis du programme QUALIF Emploi et émet à nouveau un point de vigilance sur les dérives possibles de la dématérialisation et la formation à distance qui ne doivent pas écarter les

publics les moins employables et les moins dotés en termes d'accès informatiques. Nous estimons par ailleurs devoir préciser que la qualité et l'interactivité des échanges en présentiel en collectif de travail sont certainement plus enrichissantes et facilitantes dans les apprentissages.

Par ailleurs, le CESER serait intéressé par des illustrations concrètes des démarches de formation dites « inclusives » menées lors de ces derniers mois en lien avec les branches professionnelles ou les représentants des secteurs économiques.

206 – Vie des stagiaires de la formation professionnelle

Sur proposition d'Emmanuel THAUNIER et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme vise à proposer une aide financière aux stagiaires qui suivent une formation professionnelle financée par le Conseil régional. Cette aide est mensuelle et cumulable avec les aides sociales et comprend aussi une couverture sociale. Elle reste pour le moment, comme en 2021 et 2022, comprise entre 390 € et 930 € par mois selon le quotient familial et comprend un forfait restauration (80 €) et un forfait mobilité (de 10 à 100 €) pour couvrir une partie des frais liés à la formation.

En 2022, environ 8 400 aides financières ont été ainsi attribuées à des stagiaires. Le nombre d'aides est légèrement supérieur dans la gamme PREPA que dans la gamme QUALIF.

Pour l'année 2023, le nombre de stagiaires est envisagé légèrement à la baisse et le montant du budget également.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie que cette aide indispensable à l'amélioration de l'accès à la formation de toutes et tous soit maintenue, mais sachant que les frais de transport et de nourriture augmentent encore plus fortement qu'en 2022, il espère que l'aide individuelle apportée aux stagiaires sera enfin augmentée cette année.

Le CESER rappelle qu'il apprécierait que l'accompagnement financier puisse aussi être plus important selon les besoins réels des stagiaires afin de pallier les éventuels problèmes de mobilité et/ou de logement.

207 – Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation

Sur proposition de Yannick SAUVÉE et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre d'appels à projets dédiés, le Conseil régional favorisera :

- les dynamiques territoriales emploi formation à travers des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) prévoyant des animations partenariales et territoriales adaptées ;

- des actions de gestion inclusive des ressources humaines (GIRH) favorisant une information et une sensibilisation des entreprises à la nécessité de recruter les personnes qui sont plus éloignées de l'emploi ;
- un soutien aux Missions locales et aux solutions locales levant les freins d'accès à la formation.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Soutenir les projets et actions de formation ponctuels, nouveaux, innovants et/ou expérimentaux

Le CESER note avec intérêt les 101 projets territoriaux de formation en 2022, soit 1 500 personnes formées en complément de l'offre QUALIF Emploi « Programme », en lien aux besoins en recrutement des entreprises qui s'engagent à recruter les personnes formées et aussi en complément de l'offre PREPA Avenir, pour les personnes très éloignées de l'emploi avec des actions intégrant le plus possible les solutions à apporter aux problématiques sociales rencontrées par les publics.

Comme pour le précédent budget, le CESER voudrait suivre particulièrement l'appropriation par les territoires de l'outil de visualisation des besoins en emploi-formation (Focus du GREF) ainsi que les actions de GPECT en 2023.

Le CESER approuve le soutien aux dynamiques territoriales emploi-formation initiées notamment au sein des 14 Commissions territoriales emploi formation (CTEF) et des CTEFI ouvertes aux Départements et aux Métropoles suite à l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi. Le CESER ne peut qu'espérer, comme le Conseil régional, que cela favorisera ainsi une coordination plus efficace des politiques publiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

Le CESER s'interroge sur les impacts qu'aura France Travail sur ces dynamiques.

Le CESER trouve intéressantes les actions autour de la cohésion des territoires et espère le succès de l'appel à projets concernant les tiers-lieux de compétences. Il suivra avec attention cet appel à projets et espère qu'un bilan puisse lui être transmis.

2.2. Sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté et renforcer l'accompagnement à la qualification des publics fragiles

Le CESER partage la nécessité de soutenir les missions locales et le besoin de déployer plus largement le dispositif « accompagnement à la qualification » pour l'ensemble des publics prioritaires identifiés dans le cadre du Pacte (bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, familles monoparentales...). Le CESER souhaiterait pouvoir visualiser l'effort en ce domaine.

2.3. Soutenir des actions conduites en amont de la formation

Le CESER partage pleinement l'analyse qui montre que certaines personnes éprouvent des difficultés à accéder à la formation et à un emploi durable. Il souhaiterait disposer d'un suivi du nombre de personnes soutenues dans les initiatives, principalement locales, levant les freins dans ces domaines.

Mission 3 – Qualité de vie et rayonnement

301 – Langues de Bretagne

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La politique linguistique du Conseil régional est pensée autour du soutien à la transmission des langues de Bretagne et à leur présence au quotidien. Le programme décline trois grands objectifs structurants : la transmission de la langue bretonne, le développement de la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique, et la sauvegarde et le développement de la langue gallo. Ces 3 axes font référence à la volonté de la Région de donner corps à la politique de réappropriation de la langue bretonne qu'elle a annoncée en 2022.

En annexe au budget primitif, un Rapport transversal d'information sur les moyens consacrés à la politique linguistique vient apporter des éléments complémentaires détaillant sur la période 2012-2022 les actions relevant du programme 301 ainsi que les autres interventions en faveur des langues régionales déclinées dans d'autres programmes budgétaires.

En ce qui concerne le volet « transmission des langues de Bretagne », le document présente les grandes lignes de l'action partenariale dans le cadre de la nouvelle Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 signée par l'Etat, la Région et les universités en mars 2022, et il en décline les principaux engagements.

En ce qui concerne le volet sur la présence de la langue bretonne, le Conseil régional rappelle, dans la synthèse de la mission 3, l'importance également de la loi n°2021-641 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, la circulaire du 14 décembre 2021 relative au cadre applicable et la promotion de l'enseignement des langues et cultures régionales. La synthèse insiste sur le maintien, par la Région, de sa dotation à l'Office public de la langue bretonne (OPLB) en charge de la transmission du breton, de son équipement pour soutenir son usage dans la vie de tous les jours ainsi que du déploiement de sa présence sur le territoire. Le Conseil régional poursuivra son soutien aux associations qui font vivre l'usage du gallo dans la vie quotidienne.

Le programme 301 rappelle que la Convention spécifique amène la pose, par l'Etat, d'une signalisation bilingue paritaire français-breton dans ses bâtiments accueillant du public à l'occasion des constructions ou renouvellements, la diffusion de livrets de famille bilingues, le jalonnement routier bilingue sur les routes nationales et la présence du gallo dans la signalétique.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Soutien à la transmission de la langue bretonne

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et Marion MILLO
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Après la forte hausse de 2022, le budget 2023 apparaît stable (+100 k€) et toutes les actions affichées s'inscrivent dans la continuité de l'année précédente, l'ensemble des dispositifs existants étant maintenus.

Le plan global de réappropriation de la langue bretonne annoncé en 2022 semble finalement se traduire par la poursuite des politiques déjà engagées sans innovation stratégique notable. A moins qu'il faille considérer que la stratégie régionale se traduise surtout dans le Plan pluriannuel de développement territorial du réseau Diwan qui semble pour sa part déjà bien engagé ?

Le CESER apprécie la qualité du Rapport transversal d'information sur les moyens consacrés à la politique linguistique, annexé au budget. Ce document détaille sur l'ensemble des programmes budgétaires les moyens consacrés à la politique linguistique et leur évolution. Il permet entre autre d'apprécier l'impact des réformes nationales sur les effectifs d'élèves inscrits en breton et en gallo en lycées (évolution de la dotation complémentaire breton/gallo aux lycées publics et privés dans les programmes 107 et 108). Le CESER observe également que, sur une période de plus de 10 ans, pour une dépense globale en faveur des langues de Bretagne en forte croissance, la part relative consacrée à l'enseignement breton bilingue décroît (33 % en 2012 contre 27 % en 2022). S'agissant du budget consacré au gallo, bien que toujours marginal, celui-ci progresse néanmoins, passant de moins de 3 % en 2012 à 7,5 % actuellement, ce qui représente une nette croissance depuis 2019.

S'agissant des dispositifs Desk et Skoazell, le CESER salue leur maintien par la Région. Pour autant l'annonce de l'adaptation de leurs enveloppes sans plus de précision n'est guère éclairante. S'agissant de la bourse Skoazell en particulier, le CESER aurait aimé savoir si l'élargissement du dispositif aux étudiant·e·s de Master 2 MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) acté l'année dernière en réponse à la baisse du nombre de demandes en M1 a produit les effets escomptés. De même s'agissant des formations intensives longues à destination des demandeurs d'emploi, le CESER aurait apprécié une information un peu plus précise que la simple annonce de leur « adaptation aux besoins des publics ».

S'agissant du soutien au développement du gallo, le CESER apprécie l'annonce de la mise en place d'une campagne de sensibilisation auprès de la population. Il suivra avec intérêt sa mise en œuvre. Il apprécie également la volonté de soutenir l'offre de formation continue à destination des enseignant·e·s de gallo.

2.2. Soutien au développement de la présence des langues régionales (breton et gallo)

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER note la légère augmentation apparente, entre les BP 2022 et 2023, du total des crédits de paiement du programme 301 (ex-318) liée à celle des crédits de paiement de fonctionnement (+100 000 €). Toutefois, il remarque que cette augmentation est de +1,1 %, donc très loin de l'augmentation du budget global de la Région (+7,8 %) et du taux d'inflation (+5,2 % en moyenne nationale annuelle en 2022 selon l'INSEE). De même, le CESER note un simple maintien de la dotation à l'Office public de la langue bretonne (OPLB) alors que le Conseil régional insiste sur son rôle pour l'aménagement linguistique de la Bretagne et pour favoriser l'usage social quotidien de la langue bretonne. Il serait utile de connaître le montant des soutiens complémentaires de l'Etat, de la Région Pays de la Loire et des cinq départements.

De même, le Conseil régional reconnaît le rôle primordial des Ententes de pays dans le développement des offres de services et de productions culturelles en breton pour susciter l'envie d'apprendre et de pratiquer. Le CESER s'étonne donc que l'enveloppe soit simplement maintenue et non augmentée.

Les mêmes remarques sont applicables au secteur loisirs-jeunesse, à la présence de la langue bretonne dans l'audiovisuel et la création culturelle sous toutes ses formes.

Le CESER remarque d'ailleurs, à propos de la présence de la langue bretonne dans la radio que l'article 87/88/89 de la Convention Etat-Région annonce un renforcement des liens avec France 3 Bretagne et France Bleu Breizh Izel-Armorique dans l'objectif, entre autres, d'augmenter le temps hebdomadaire de diffusion en breton. Dans le même temps, France Bleu Breizh Izel a fortement diminué son temps de création et de diffusion d'émissions en breton.

Le CESER note favorablement les soutiens du Conseil régional à la sensibilisation à la langue galloise, aux structures de production et de diffusion ainsi qu'aux associations qui œuvrent pour la présence du gallo dans la vie quotidienne.

302 - Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les interventions du programme 302 visent trois enjeux principaux : favoriser la relation à l'art pour les habitant-es sur tout le territoire, préserver la vitalité artistique et la diversité culturelle en soutenant la structuration du spectacle vivant et des arts plastiques, encourager la prise en compte des droits culturels des personnes en Bretagne, en priorisant l'éducation artistique et culturelle.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Sur la synthèse de la mission 3 et les actions du programme 302

L'ancienne mission VI est devenue mission 3. Son nouveau titre est : « Qualité de vie et rayonnement ».

Concernant l'introduction de cette mission et son chapitre intitulé « *Culture : Consolider l'existant et préparer l'avenir...* », le CESER renvoie à [son avis de décembre 2022 sur la nouvelle Feuille de route culture 2023-2028](#).

L'ancien programme 601 est devenu 302. Son titre change. À l'intérieur de ce programme, qui s'inscrit dans la nouvelle feuille de route culture, les objectifs et les actions ont conservé leurs libellés antérieurs.

Le CESER partage l'analyse faite par le Conseil régional des difficultés que le secteur culturel rencontre depuis trois ans. Devant cette conjoncture très défavorable, il apprécie la volonté du Conseil régional de ne pas « baisser pavillon », aussi bien en termes de dispositifs que de soutien financier - dans les limites imposées par les moyens dont il dispose.

En contrepoint d'une phrase relevée dans le programme 302 (« les expériences culturelles et artistiques constituent [...] une source d'emploi et d'activités non négligeables »), le CESER précise qu'il s'agit plutôt d'un gisement d'emplois important et d'un secteur d'activités très dynamique, poids lourd de l'économie européenne. Il rappelle qu'en janvier 2021 le GESAC¹ et Ernst & Young ont publié la mise à jour² d'une étude européenne initiée en 2014, qui révèle :

- avant la crise sanitaire - un dynamisme très important du secteur dont le chiffre d'affaires a progressé de 17% entre 2013 et 2019, générant en 2019 un revenu annuel de 643 Mds€ (4,4 % du PIB de l'UE) ; le secteur représente en Europe 7,6 millions d'emplois. Il a créé plus de 700 000 emplois en 7 ans (+10 %) ; parmi lesquels des auteurs, des interprètes et d'autres professionnels de la création ; ce qui fait de la culture le troisième employeur de l'Union européenne ;
- durant la crise sanitaire - l'économie culturelle et créative européenne a perdu environ 31 % de son chiffre d'affaires, le spectacle vivant (-90 % entre 2019 et 2020) et la musique (-76 %) étant les plus touchés.

En France, une étude³ publiée en janvier 2022 par le Ministère de la culture évalue à 720 700 les emplois directs du secteur en 2019 et à 86,7 Mds€ le revenu annuel généré. La même étude rappelle que « les secteurs culturels ont

¹ Le GESAC (Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs) rassemble 32 sociétés d'auteurs européennes. Il représente plus d'un million de créateurs et d'ayants-droit – compositeurs de musique, artistes plasticiens, réalisateurs de films et beaucoup d'autres auteurs des domaines de la musique, de l'audiovisuel, des arts visuels et des œuvres littéraires et dramatiques.

² Deuxième Panorama européen des industries culturelles et créatives [GESAC/EY, janvier 2021] : <https://www.ey.com/fr/fr/government-public-sector/panorama-europeen-des-industries-culturelles-et-creatives-editio>

³ « Le poids économique direct de la culture en 2020 ». Téléchargement : <https://www.culture.gouv.fr/content/download/311030/3722556?version=17>

connu durant la dernière décennie un dynamisme important en termes d'emploi, puisque les effectifs ont progressé de 14 % entre 2009 et 2019 contre 3 % pour l'ensemble de l'économie. »

Notons que la comptabilité nationale, utilisée par le Ministère de la Culture dans cette étude, ne prend pas en compte la définition UNESCO⁴ du secteur culturel, ce qui revient à lui donner, en France comme en Bretagne, un poids économique inférieur à ce qu'il est en réalité. *A contrario*, l'étude GESAC/Ernst & Young adopte le périmètre unesquien de la culture (spectacle vivant, audiovisuel et cinéma, musique, arts visuels, livre, architecture, jeu vidéo, presse, radio, publicité), intégrant entre autres :

- les acteurs du numérique - par exemple, les créateurs graphiques, les motion designers, les scénaristes de jeux vidéo, les web designers ;
- les activités conditionnées par l'existence d'activités culturelles - on oublie trop souvent que l'essentiel de ce que proposent nos outils numériques est créé par des artistes : 70 % du temps moyen passé par les Européen·nes sur internet est consacré à la consommation d'un bien culturel⁵ ; en 2019, 81 % des internautes⁶ de l'UE écoutaient de la musique, jouaient ou regardaient des vidéos en ligne ; de préférence à partir d'un smartphone qui génère désormais 60 % du trafic web mondial⁷ et qui est devenu aujourd'hui à la fois un véritable concentré de culture et un point d'accès à la culture ;
- les effets induits par le secteur culturel sur d'autres secteurs - par exemple, les retombées festivières sur l'hôtellerie et la restauration, le tourisme culturel.

2.2. Sur le budget primitif 2023 de ce programme

Alors que l'effet rémanent de la crise sanitaire continue d'impacter le spectacle vivant, les conséquences inflationnistes de la crise géopolitique provoquée par la Russie portent un nouveau coup aux ressources financières des équipes artistiques. Avec l'effet ciseaux que mentionne le bordereau. Côté recettes, les aides publiques, les programmeurs⁸ et les coproducteurs ne semblent pas en mesure de prendre en compte la forte érosion monétaire constatée en 2022⁹ ; côté dépenses, les équipes artistiques doivent assumer l'augmentation immédiate des coûts de production et de tournée.

Dans les Orientations budgétaires 2023, le Président du Conseil régional annonçait la préservation du budget culture. Le Budget primitif 2023 relaie effectivement cette volonté de préservation. Par rapport à l'année précédente, le programme 302 affiche, en euros courants, une légère hausse des crédits de paiement de fonctionnement (+2 %) et une baisse des crédits de paiement d'investissement (-7,8 %).

Cependant, en raison du taux élevé de l'inflation en 2022 (+5,2 % en moyenne nationale selon l'INSEE), force est de constater que le budget du programme 302 présente en euros constants un paysage différent : une réduction sensible de l'intervention publique du Conseil régional sur les crédits de paiement de fonctionnement (-3,2 % par rapport aux CPF 2022) et plus importante sur les crédits de paiement d'investissement (-13 % par rapport aux CPI 2022).

Concernant la répartition indicative des autorisations d'engagement par actions, deux d'entre elles reçoivent en 2023 un budget en hausse ; l'action P302-11 : +1,2 % (Favoriser la création de projets artistiques et culturel dans les territoires) ; l'action P302-13 : +155,6 % (Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie

⁴ Définition UNESCO de la culture : activités « dont la vocation principale est la production ou la reproduction, promotion, distribution ou commercialisation de biens, services et activités de nature culturelle, artistique ou patrimoniale ». Notons que le périmètre retenu par GESAC/Ernst & Young n'inclue pas d'autres secteurs où la créativité joue pourtant un grand rôle (mode, design industriel, gastronomie, biens de luxe) et qui sont considérés par Eurostat comme faisant partie de l'économie culturelle.

⁵ Source – étude GESAC/EY 2014, téléchargement : https://www.france-creative.org/wp-content/uploads/2021/01/2_panorama_icc_europe_2014.pdf

⁶ Source – étude GESAC/EY 2021, déjà citée.

⁷ Source – étude annuelle Hootsuite et We Are Social : <https://www.blogdumoderateur.com/etude-mobile-traffic-web/>

⁸ La structure de leurs recettes est elle-même caractérisée par une large majorité d'aides publiques.

⁹ L'INSEE évalue le taux moyen d'inflation pour l'année 2022 à 5,2%. La plupart des projections conjoncturelles indiquent que cette inflation devrait se poursuivre en 2023, probablement avec la même intensité.

culturelle), probablement en raison de l'effort particulier prévu dans la nouvelle Feuille de route culture 2023-2028 sur la prise en compte des droits culturels des personnes et le développement de l'action éducative culturelle.

Les autres actions du programme voient leurs AE reconduites.

303 - Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 303 vise à structurer en Bretagne une économie de la création en mutation et présentant des singularités culturelles fortes et variées. Il encourage la diversité de la création, des pratiques culturelles, des échanges entre citoyens et plus largement l'appropriation par chacun de la culture dans les domaines du livre et de la vie littéraire, du cinéma et de l'audiovisuel, de la radio et du disque.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Sur les actions du programme 303

L'ancien programme 602 est devenu 303. Son titre change. À l'intérieur de ce programme, qui s'inscrit dans la nouvelle *Feuille de route culture 2023-2028*, les actions ont conservé leurs libellés antérieurs.

Deux crises successives ont fragilisé ce secteur d'activités. Notamment l'exploitation des œuvres d'art cinématographiques et audiovisuelles. Parmi les dispositifs que propose le Conseil régional pour soutenir leur circulation et l'animation des salles, le CESER relève avec intérêt le projet de création de postes territorialisés de médiateurs du cinéma, en partenariat avec le CNC.

Concernant la production et la création, le Plan stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel, dont le CESER avait salué dans son avis la grande qualité et les importants moyens nouveaux mobilisés, a tenu le rôle d'amortisseur d'une crise sanitaire qui n'était pas encore prévisible en juin 2019 au moment de l'adoption de ce plan par le Conseil régional. Le CESER apprécie le maintien en 2023 à son plus haut niveau d'un Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle, dont le bilan, quatre ans après le remodelage opéré en 2019, s'avère très positif.

Concernant le secteur du livre, qui semble avoir mieux traversé la crise sanitaire que les autres secteurs culturels, mais qui doit faire face à des évolutions liées à celles des pratiques culturelles, le CESER apprécie particulièrement le soutien affirmé du Conseil régional à l'édition des œuvres du patrimoine littéraire.

2.2. Sur le budget primitif 2023 de ce programme

Sur ce programme, le budget 2023 affiche, par rapport à l'année précédente et en euros courants, une stabilité des crédits de paiement de fonctionnement et une légère baisse des crédits de paiement d'investissement (-1,1%).

Cependant, en raison du taux élevé de l'inflation en 2022 (+5,2 %), le budget de ce programme diminue en euros constants : les CPF sont en baisse de -5,2% et les CPI en baisse de -6,3%.

Concernant la répartition indicative des autorisations d'engagement par actions, des transferts dont l'incidence globale est neutre sur le solde budgétaire touchent quatre d'entre elles : les actions P303-12 (-24 k€ ; Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire), P303-13 (-30 k€ ; Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée), P303-21 (+34 k€ ; Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants), P303-31 (+20 k€ ; Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit).

Les autres actions du programme voient leurs AE reconduites.

304 – Inventaire et valorisation du patrimoine

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans la synthèse de la mission 3, le Conseil régional souligne que, « plus que jamais, l'été 2022 aura démontré que les Bretonnes et les Bretons, les touristes français et étrangers ont envie de Bretagne, une Bretagne accueillante, bienveillante, différente, forte de la richesse et de la diversité de ses paysages, ses activités et ses propositions culturelles, sportives et touristiques ».

Le Conseil régional rappelle, à travers ce document, la légitimité de la prise en compte et de la valorisation du patrimoine dans le cadre de la recherche du juste équilibre entre conservation, durabilité et développement. Cette reconnaissance du patrimoine interagit avec les projets de valorisation afin de développer durablement les territoires.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie la multiplication des opérations d'inventaire (histoire toilière, héritages militaires...) de même que la reconduction des partenariats avec les Universités. Il se réjouit que le projet « Glad pour tous » aboutisse en 2023 à la création d'une application web et mobile ergonomique et intuitive ainsi que de la publication de trois nouveaux ouvrages de la collection Image patrimoine. Le soutien du CESER est acquis pour les journées du patrimoine, la création de supports interactifs et la refonte du portail patrimoine.bzh.

Le CESER est conscient de l'importance de la valorisation du patrimoine au service du développement local et de la nécessité des primes, subventions et aides diverses. Il est aussi en phase avec le Conseil régional pour soutenir les initiatives concernant le patrimoine immatériel.

Malgré toutes ces remarques positives, le CESER remarque une certaine inertie tant dans les projets que dans les financements. Il note une augmentation en euros courants d'à peine plus de 1 % des crédits de paiement d'investissement et une stagnation des crédits de paiement de fonctionnement, dans un contexte de forte inflation, alors que le Conseil régional annonce une progression de son budget général de 7,8 %.

Il semblerait important cependant de développer des liens entre le patrimoine et l'histoire de la Bretagne qui souffre d'un sérieux manque de diffusion dans le cadre scolaire à tous les niveaux. Ainsi, le Conseil régional pourrait développer son soutien aux projets de mise en valeur de l'histoire de la Bretagne, par exemple à travers des chemins du patrimoine ou des musées historiques appuyés à des lieux chargés d'histoire et éditer des plaquettes ou documents pédagogiques en aide aux enseignant-e-s qui manquent parfois de matériel pour étayer leurs cours.

305 – Tourisme

Sur proposition de Karim KHAN et Marine LE GALL-ELY
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2023, la politique touristique régionale sera marquée par le renforcement du partenariat avec les 10 territoires de Destinations touristiques via la signature de contrats de développement touristique triennaux. Ces derniers constitueront, avec les feuilles de route thématiques régionales, les deux axes de déclinaison opérationnelle du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL). Le plan d'actions triennal adossé à chaque contrat constituera le cadre opérationnel de mise en œuvre de la stratégie de la Destination touristique avec le positionnement et les valeurs inscrites au cœur du SRDTL.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note une hausse des autorisations de programme (5,2 M€ en 2023 contre 4,84 M€ en 2022) dont le niveau dépasse celui de la période pré-Covid. Une légère augmentation est constatée pour les crédits de paiement (4,57 M€ en 2023 contre 4,4 M€ en 2022). Quant aux autorisations d'engagement et aux crédits de fonctionnement, ils restent stables entre les deux exercices, à 7,01 M€.

Le CESER regrette, comme en 2022, que la situation des entreprises touristiques ne soit pas prise en compte dans les programmes expérimentaux. Il considère que c'est avec les expérimentations portées par les entreprises que l'offre touristique bretonne pourra engager sa transformation dans le respect des principes et ambitions du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs. Aussi, le CESER recommande qu'un effort supplémentaire soit consacré à l'accélération des transitions numériques et écologiques des entreprises du secteur à travers une ingénierie spécifique, dans le respect des objectifs de la Breizh COP. A ce titre, il propose que les Destinations touristiques intègrent les expérimentations conçues pour les entreprises touristiques via un dispositif financier dédié.

Le CESER espère que la mise en œuvre des actions envisagées en 2023, en associant tous les acteurs du secteur, sera à la hauteur des défis posés par les crises géopolitique et énergétique, mais aussi l'inflation, ainsi que la pénurie de main d'œuvre.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, les avancées concernant l'élaboration et la mise en œuvre des feuilles de route, la coordination et l'évaluation des actions prévues.

306 – Canaux de Bretagne

Sur proposition de Jean KERHOAS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Maintenant intégré dans la mission 3 « Qualité de vie et rayonnement », le programme 306 concernant les canaux de Bretagne a pour double mission de conforter l'atout essentiel que constituent ces canaux pour le développement

du tourisme en Bretagne et maintenir en état la « machine hydraulique » qu'elle constitue, indispensable à la bonne gestion de la ressource en eau et au bon état écologique des cours d'eau.

Sur la base de la stratégie régionale votée à la session de juin 2018, ce programme budgétaire décline pour 2023 un certain nombre d'actions concernant le développement des usages nautiques et terrestres, la sécurisation de la gestion des cours d'eau et la restauration des ouvrages hydrauliques, la conservation et l'aménagement d'infrastructures et enfin le maintien de la continuité écologique.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note une stabilité de l'investissement à hauteur de 11 M€ et une augmentation des crédits de fonctionnement qui passe à 3,15 M€, soit +37 %.

Concernant les usages nautiques, le CESER note avec intérêt l'effort significatif fait sur le dragage des sédiments (canal d'Ille-et-Rance et Vilaine), action indispensable au maintien de la navigation sur les canaux bretons. D'autre part, il se félicite de la finalisation du programme d'étude sur les ports fluviaux qui apportera une indispensable vision prospective sur les nouveaux usages et besoins en services.

Tenant compte des conséquences de l'épisode de sécheresse de 2022 et de son impact sur l'hydrologie et l'alimentation des canaux, le CESER souligne aussi tout l'intérêt de l'engagement d'une étude de modélisation pour optimiser la gestion de la ressource en eau.

Le CESER se félicite qu'en complément de ceux déjà signés avec Rennes et Redon, un contrat de canal soit engagé avec les intercommunalités de Bretagne romantique et de Haute-Cornouaille.

Enfin, le CESER souligne l'importance de la création d'aires de protection sur deux sites exceptionnels : Bosméléac et Gueltas/Saint-Gonnery ainsi que de la mise en conformité d'ouvrages pour permettre le franchissement de multiples espèces de poissons et anguilles sur le canal d'Ille-et-Rance, l'Oust et le Blavet.

307 – Sports

Sur proposition de Joël DEVOULON et Yannick MORIN
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2023, la politique sportive du Conseil régional sera marquée par de fortes évolutions structurelles et conjoncturelles. Conjoncturelles, parce que la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 incite à intégrer fortement l'objectif de préparation de ce moment incontournable pour les sportives et sportifs breton·ne·s, avec des aides nouvelles et une mobilisation en faveur du sport santé notamment. Structurelles, parce que le souhait du Conseil régional est également d'initier ce mouvement en renforçant par ailleurs son accompagnement du sport breton dans les transitions.

Pour pouvoir assurer ces objectifs tout en poursuivant son action volontariste de long terme, le budget sport est consolidé et même en légère hausse de 1 %. L'accroissement est essentiellement dû à une hausse des crédits de fonctionnement d'un montant de 6,6 M€ (+100 K€), associés à une stabilité des crédits d'investissement (2,43 M€).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans le contexte actuel, l'annonce d'un budget consolidé en hausse de 1 % est une bonne nouvelle qu'il faut toutefois relativiser, d'une part par rapport à la hausse globale de 7,8 % du budget de la Région, d'autre part par rapport au niveau national de l'inflation (+5,2 % en moyenne en 2022 selon l'INSEE), en particulier quand on sait la part des déplacements dans les frais engendrés par l'activité sportive. De fait, nous avons une baisse d'un peu plus de 4 % en euros constants.

Ce budget tient compte d'un retour à la normale de l'activité sportive après les premières années de crise sanitaire liée à la COVID-19, un élément à souligner.

Au-delà des thématiques traditionnelles du rayonnement de la Bretagne par le sport, du soutien au sport de haut niveau et de l'accompagnement des grands événements, le texte définit mieux que dans le passé des principes transversaux d'intervention de la Région dans le monde du sport avec deux éléments forts mis en avant :

- le développement durable, avec un engagement du Conseil régional à promouvoir la responsabilité sociétale, notamment en révisant les dispositifs d'aide pour inciter à aller vers les solutions les meilleures en termes d'impact environnemental, de sobriété, etc. ;
- le sport santé, avec la volonté affichée d'utiliser le vecteur des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pour promouvoir les impacts positifs de la pratique sportive sur la santé et le bien-être de chacune et chacun.

Le CESER se réjouit de cette orientation partagée par l'ensemble des acteurs du sport en Bretagne. Il souligne le besoin de développer l'accessibilité des sports pour toutes et tous, incluant les personnes en situation de handicap.

Avec ces axes structurant son action, le Conseil régional définit le sens de son engagement dans la nouvelle gouvernance régionale du sport qui se met en place avec la Conférence régionale du sport (présidée par la Région) et prochainement la conférence des financeurs, instances qui doivent permettre de mieux travailler collectivement.

Enfin, le CESER exprime un regret qui est d'ailleurs récurrent, celui de ne pas avoir plus de détail budgétaire par type d'action, le tableau de répartition indicative en annexe (p.100) étant très général.

Mission 4 – Cohésion territoriale et sociale

401 – Jeunesse, égalité des droits et vie associative

Sur proposition de Fabienne COLAS, Bernard GAILLARD, Annie GUILLERME et Mireille MASSOT
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional poursuivra, aux côtés de l'Etat, et avec ses partenaires, l'animation et la mise en œuvre du Plan breton de mobilisation pour les jeunes et de ses chantiers, notamment ceux relatifs aux transitions écologiques, à l'engagement, au logement et à la santé. Dans le cadre de la délégation de compétence de l'Etat en matière d'information jeunesse, une stratégie régionale sera initiée. Elle poursuivra son soutien aux projets et initiatives des jeunes, en particulier via la plateforme Jeunes en projet. Une nouvelle stratégie régionale de soutien aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire sera mise en œuvre. Le Conseil régional confortera son soutien

à l'Union régionale pour l'habitat des jeunes et poursuivra sa mobilisation en faveur de la santé mentale des jeunes, notamment via son soutien au développement du réseau territorial des Points d'accueil et d'écoute des jeunes.

Le Conseil régional s'est engagé, depuis de très nombreuses années, à ce que toutes ses politiques œuvrent pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La 7^e édition du Rapport annuel Egalité a montré que si l'examen sexué des impacts des politiques régionales s'avérait décisif et que tous les champs de l'intervention régionale étaient concernés, l'élaboration d'actions correctrices spécifiques de ces inégalités demeure pertinente. Le Conseil régional a souhaité accompagner huit EPCI dans une plus grande intégration de l'égalité femmes-hommes dans leur fonctionnement et leurs politiques. 2023 permettra de dresser le bilan de cette expérimentation et d'envisager les suites à donner. Le Conseil régional poursuivra son engagement en faveur de l'entrepreneuriat des femmes et d'un meilleur accès des femmes aux dispositifs de la formation et à l'emploi. Pour favoriser leur insertion professionnelle, la déclinaison d'actions proactives en direction des familles en situation de monoparentalité est également programmée. Le soutien aux actrices et acteurs qui œuvrent contre les violences sexistes et sexuelles sera poursuivi. Le Conseil régional pourra continuer à s'appuyer, dans ces dynamiques, sur le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne en l'ouvrant à une plus grande diversité de partenaires. Le Conseil régional accompagnera toutes celles et ceux qui agissent, dans tous les territoires, pour lutter contre les discriminations et en faveur de l'égalité des droits.

Dans le contexte généré par la crise sanitaire et ses conséquences, la Région et l'État se sont engagés, depuis 2020, à unir leurs forces, dans le cadre d'une convention d'appui à la lutte contre la précarité pour contribuer à réduire la précarité alimentaire, lutter contre la précarité énergétique, améliorer l'accès à la culture et au numérique des personnes les plus fragiles et défavorisées. Le recours à certaines aides, en forte hausse ces derniers mois, préoccupe fortement de nombreux acteurs et institutions confrontés à de nouveaux publics. Il reflète le renforcement des difficultés de celles et ceux qui se trouvaient déjà en situation de précarité. Ces réalités touchent plus fortement certaines catégories de la population, notamment les jeunes (en études, en insertion, en emploi ou autre) et les femmes, en particulier lorsqu'elles sont en situation de monoparentalité.

Face à cette situation, en novembre dernier, l'Etat et le Conseil régional ont souhaité renouveler leur engagement pour les prochains mois en poursuivant leurs actions communes sur les enjeux identifiés précédemment et en élargissant leur mobilisation à l'enjeu de la mobilité inclusive afin de permettre à un maximum de Bretonnes et de Bretons de retrouver l'autonomie dans leurs déplacements. En 2023, un travail sera ainsi engagé avec les partenaires de la mobilité, et singulièrement les opérateurs de transport, pour la mise à disposition de moyens de locomotion en direction de celles et de ceux qui en ont le plus besoin. Une attention particulière sera portée aux déplacements décarbonés. Le Conseil régional précisera, enfin, courant 2023 la manière dont il entend agir, en mobilisant ses principales compétences, pour lutter contre l'accroissement de la misère et de la pauvreté.

Alors que se prolongent les conséquences de la crise sanitaire sur l'organisation et le fonctionnement de la vie associative régionale, en particulier sur l'évolution de l'engagement bénévole, le Conseil régional souhaite consolider l'accompagnement de la formation des bénévoles. Il renouvellera son soutien à l'engagement associatif des jeunes et créera des prix annuels thématiques valorisant les actions associatives dans les territoires. L'année 2023 sera aussi celle de la mise en place du réseau d'accompagnement Guid'Asso en lien avec le Mouvement associatif de Bretagne. Enfin le Conseil régional souhaite donner une impulsion nouvelle à son partenariat avec les EPCI sur la vie associative.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Agir avec et pour les jeunes

L'intitulé de l'objectif est important pour le CESER car il intègre d'emblée les nécessaires dimensions participative, active et d'initiative des politiques jeunesse.

Le CESER apprécie que le Conseil régional ait une approche positive de la jeunesse avec cette formule « les jeunes bretonnes et bretons sont une force et une chance pour imaginer et construire l'avenir ». Le CESER apprécie également la poursuite de l'action du Conseil régional avec les collectivités, les partenaires institutionnels, les associations et des représentant-e-s des jeunes, réuni-e-s dans une Conférence jeunesse, pour co-construire et mettre en œuvre le Plan breton de mobilisation pour les jeunes validé en 2020 avec ses 16 chantiers. L'action doit être globale dans les différents champs de compétences propres ou partagés du Conseil régional : emploi, logement, formation et éducation, santé, mobilités, loisirs, culture, sports... Le Conseil régional appuie à juste raison l'importance de donner aux jeunes une capacité d'agir. Il s'agit d'avoir confiance dans leurs idées et leurs initiatives, de mettre en avant, valoriser et s'appuyer sur leurs savoirs. Au même titre, il s'agit de leur permettre le droit à l'expérimentation qui implique celui de se tromper, de faire des erreurs pour apprendre, progresser et créer.

Les chantiers dits prioritaires relatifs aux transitions écologiques, à l'engagement, au logement et à la santé doivent donner lieu à des actions concrètes et lisibles dans les territoires et portées par les acteurs et les jeunes. Le CESER se demande quelles sont les démarches déjà engagées. Il souhaiterait connaître le bilan annuel de ces chantiers, par exemple dans le cadre de la Conférence jeunesse.

Sur le label Information Jeunesse pour lequel le Conseil régional déclare souhaiter s'investir, et les nouvelles modalités d'animation régionale évoquées, le CESER souhaiterait aussi avoir des compléments d'information. Quels sont les effets attendus de cette labellisation ? Comme les années précédentes, le CESER souhaiterait avoir un bilan des actions du CRIJ et de l'ADIJ22. Quant à la nouvelle stratégie régionale de soutien aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, elle repose sans doute également sur un bilan et des constats partagés dont le CESER souhaiterait avoir connaissance.

Le CESER se félicite des actions portant sur le logement des jeunes, en particulier via le soutien à l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ). L'habitat des jeunes doit être considéré dans ses différentes dimensions avec une offre diversifiée de logements pour les étudiant-e-s en lien avec les organismes type CROUS, les apprenti-e-s et autres jeunes en alternance, les jeunes en insertion, au travail ou en recherche d'emploi, au plus proche de leurs lieux de vie, sans oublier l'hébergement d'urgence ou adapté pour les jeunes qui le nécessitent et où les besoins sont importants tant dans les territoires ruraux qu'urbains. A l'évidence, il s'agit de proposer aux jeunes un logement de qualité autant sur le plan énergétique et environnemental qu'architectural et d'accessibilité. Le CESER encourage le Conseil régional à développer avec ses partenaires l'habitat solidaire intergénérationnel (par exemple un logement pour un jeune avec un loyer très modique contre une présence et un service à une personne âgée...). L'habitat partagé consolide un socle de valeurs communes.

Le CESER apprécie grandement la mobilisation du Conseil régional en faveur de la santé mentale des jeunes en 2023, le développement des Points accueil écoute jeunes (PAEJ), de nouveaux services sur les derniers territoires non ou peu pourvus à ce jour. Le CESER rappelle que le champ de la santé mentale des jeunes, au même titre que la santé physique, est l'affaire de tou-te-s et que tous les territoires sont concernés ; il présentera d'ailleurs une étude sur le bien-être et la promotion de la santé mentale des jeunes en Bretagne au premier semestre de cette année.

Enfin, le CESER souhaite disposer systématiquement, dans le cadre des prochains éléments de bilan des actions ou programmes soutenus par le Conseil régional, de statistiques sexuées filles-garçons.

2.2. Œuvrer pour l'égalité des droits en commençant par l'égalité femmes hommes

Le CESER est fortement impliqué sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous ses travaux de commission et de section. Une veille est organisée et la question de l'égalité est systématiquement traitée avec une recherche de ressources quantitatives (statistiques) et qualitatives.

Au-delà de la question des inégalités de faits entre les femmes et les hommes qui perdurent, il est également attentif à tout ce qui peut permettre d'éradiquer toutes les discriminations (les 25 critères de discriminations interdits par la loi en France¹⁰) qui concernent aussi bien les femmes que les hommes.

Concernant les discriminations qui concernent les femmes et tenant compte de l'actualité des violences et les situations existantes de ségrégation faites aux femmes dans certains pays, il a prononcé un vœu le 5 décembre 2022 [pour l'élimination des discriminations et des violences sexistes et sexuelles contre les femmes en Bretagne et partout ailleurs dans le monde](#). Ce vœu a été largement diffusé notamment aux élu·e·s du Conseil régional de Bretagne.

Le CESER de Bretagne approuve donc, comme les années précédentes, l'engagement du Conseil régional de Bretagne sur la question transversale de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les dimensions décrites.

Il constate que, depuis 2004, la situation a évolué et continue d'évoluer d'une manière favorable dans le sens où maintenant de nombreux acteurs institutionnels de l'éducation (avec des référents égalités), des collectivités territoriales, de l'emploi, des entreprises dont les syndicats, du réseau associatif, etc. se sont emparés de la question. Ils sont en veille active dans leur domaine d'activité, notamment pour lutter contre les stéréotypes sexués et sexistes, les préjugés et étudier les solutions opérationnelles pour qu'un équilibre soit trouvé entre les femmes et les hommes.

La culture de l'égalité entre les femmes et les hommes a avancé, même si des progrès sont encore à faire. Il est difficile aujourd'hui d'ignorer la question, grâce à la diffusion de l'information très dense et importante que l'on trouve facilement sur internet comme la production de statistiques sexuées nationales, régionales, les documents de la recherche universitaire, la vulgarisation de nombreux ouvrages militants, la diffusion de l'information par les réseaux sociaux et des sites spécialisés, la presse et bien sûr l'apport du Haut conseil à l'égalité dont la pertinence des observations et des rapports ne sont plus à démontrer, la communication interne dans les entreprises...

La culture de l'égalité avance aussi grâce au développement d'actions de sensibilisation et de formation sur le sujet notamment par des organisations qui ont obtenu leur certification « Qualiopi¹¹ », ce qui permet aux entreprises, par exemple, de bénéficier de financements appropriés par leurs OPCO sur les questions de l'égalité entre les femmes et les hommes, dont la prévention des violences sexuelles et sexistes.

En Bretagne, de nombreuses manifestations s'organisent sur tous les territoires dans les temps militants qui permettent de diffuser largement la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les filles et les garçons, avec une forte implication des participantes et participants, par exemple lors de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars et la Journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre. Les Conférences-débats, films, ateliers, actions culturelles et sportives en lien avec l'égalité entre les femmes et les hommes se diffusent pour le bien de toutes et de tous dans pratiquement tous les territoires.

Compte tenu de ces observations, le CESER approuve pleinement la mobilisation du Conseil régional sur tous les sujets d'égalité figurant dans ce programme du budget primitif, y compris son appui aux réseaux porteurs d'actions positives sur les territoires dans toutes les composantes de l'égalité entre les femmes et les hommes, dont la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Il esquisse néanmoins une proposition au Conseil régional visant, en lien avec les constats énoncés précédemment, à favoriser l'évolution de la structuration du prochain RADD et du Conseil de l'égalité : sur la base d'un

¹⁰ Liste des 25 discriminations : voir [l'article L 225-1 du Code pénal](#) et le [site de la Défenseure des droits](#) (consultés le 24/01/2023).

¹¹ [Qualiopi](#) est une marque de certification nationale de qualité des prestataires d'actions de formation.

positionnement ascendant, faire remonter les actions et/ou expérimentations qui mériteraient d'être connues de toutes et de tous sur les différents territoires de la Bretagne et favoriser la mutualisation de l'information.

2.3. Refuser la misère et la précarité

Le CESER est très attentif, dans sa réflexion et dans tous ses travaux, aux situations de pauvreté et de précarité des personnes et familles qui vivent en Bretagne afin d'améliorer leurs conditions de vie sur tous les plans. Il souhaite en particulier éviter le risque du non recours aux droits, favoriser la mobilité pour éviter l'isolement, résoudre les situations de complexité des procédures administratives numérisées, permettre de se loger correctement. Le CESER porte aussi une attention particulière à la situation des enfants et des jeunes dont les familles sont en difficulté, notamment celles en situation de monoparentalité qui doivent pouvoir se loger et vivre dignement, travailler, étudier, se soigner, se déplacer, participer à la vie collective sociale, sportive et culturelle dans leur commune ou leur quartier, se projeter dans l'avenir... Le CESER est particulièrement préoccupé par l'accueil et la précarité de nombreux.euses jeunes migrant.e-s en Bretagne ainsi que par le manque de moyens des acteurs sociaux qui les accompagnent au quotidien sur le terrain, notamment dans le secteur associatif.

Pour ce faire, le CESER attache une grande importance au développement de tous les services de proximité sur les territoires de Bretagne : France service, avec ses services de proximité et itinérants qui sont mis en place à l'initiative de responsables institutionnels, des collectivités territoriales et des réseaux associatifs avec l'appui des responsables et partenaires des politiques publiques à tous les niveaux. Les diagnostics territoriaux réalisés sur la précarisation et les situations de pauvreté des familles sont essentiels et doivent inclure les conditions de vie des enfants et des jeunes, filles et garçons, de tous âges.

La situation s'est effectivement tendue avec la période Covid. L'inflation actuelle est aussi un facteur d'aggravation des conditions de vie difficiles des habitantes et habitants de Bretagne, notamment dans certains territoires, ce dont il faut tenir compte immédiatement. Les territoires de Bretagne ont des configurations et des besoins différents comme le montre bien le travail remarquable mené par le Conseil régional de Bretagne concernant la carte des capacités territoriales où le taux de pauvreté est l'un des trois indicateurs retenus.

Le taux de pauvreté le plus bas en Bretagne est observé dans la Communauté de communes du Pays de Châteaugiron, où il est inférieur à 5 %. A l'opposé, le taux le plus élevé est observé à Mont d'Arrée Communauté où il est de 19,6 %. De façon générale, une tendance à un taux de pauvreté plus important semble se dégager dans le centre-ouest de la Bretagne. De plus, pour les métropoles de Rennes et Brest, des taux de pauvreté supérieurs aux autres EPCI proches sont nettement visibles (respectivement 12,7 % et 13,2 %). Bien qu'un grand nombre des personnes en situation de pauvreté vivent dans ces métropoles du fait de l'importance de leurs populations, d'autres territoires présentent des taux de pauvreté plus élevés en Bretagne.

Cette situation tendue dans certains territoires risque de s'aggraver. Elle demande un plan d'action concret, rapide et coordonné avec tous les acteurs implantés sur les territoires, dont les EPCI les plus concernés qu'il faut accompagner ainsi que les réseaux associatifs de solidarité et/ou spécifiques. En effet, ces derniers sont au quotidien sur le pont pour répondre aux besoins de base de la population, mais aussi afin d'éviter le non recours aux droits et, plus généralement, d'agir en faveur de la prévention de tous les risques et de la protection des personnes vulnérables.

N'oublions pas que ces réseaux associatifs, composés de professionnel-le-s et de bénévoles sont à l'écoute au quotidien de situations de plus en plus complexes dont les violences qui affectent la vie des familles, notamment les femmes et les enfants. Il faut donc soutenir ces réseaux associatifs de solidarité et aussi veiller à ne plus les accabler d'une complexité administrative et de gestion qui actuellement peut décourager leurs engagements.

Ainsi le CESER de Bretagne, dans le prolongement de sa contribution *(Re)faire société* (mars 2019), considère que « refuser la misère du monde et la précarité », comme écrit dans le texte du Conseil régional, est un enjeu primordial

pour le bien-vivre et le bien-être des habitantes et des habitants de la Bretagne ainsi que pour son développement durable et solidaire. Pour le CESER, personne ne doit être laissé au bord de la route en Bretagne. Il portera donc une attention toute particulière au projet du Conseil régional pour lutter contre la misère et la pauvreté en Bretagne qui sera présenté dans le courant de l'année 2023. Il sera essentiel, comme le prévoit le Conseil régional, d'y associer et de se coordonner avec l'ensemble de ses partenaires, dont l'Etat en région - en articulation avec les groupes de travail régionaux de sa stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pauvreté - ainsi que les acteurs et actrices les plus opérationnel·le·s dans et avec les territoires.

2.4. Soutenir la vitalité associative dans les territoires

La Charte d'engagement réciproque tripartite entre le Mouvement associatif de Bretagne, le Conseil régional et l'Etat formalise et structure le dialogue et l'engagement sur les valeurs partagées entre la vie associative organisée et les acteurs en responsabilité des politiques publiques régionales.

Dans la suite de son avis sur la Charte, le CESER de Bretagne apprécie le soutien concret du Conseil régional dans le cadre du Budget primitif qui permettra de conforter la vitalité du réseau associatif, réseau composé de bénévoles et de salarié·e·s qui agissent en lien avec leurs projets associatifs sur tous les plans : solidarité, égalité, environnement, activités sportives et culturelles ... pour plus de cohésion sociale et de bien être sur les territoires en Bretagne.

Le CESER approuve les axes privilégiés par le Conseil régional en 2023, notamment son soutien à la formation et à la prise de responsabilité des bénévoles (ex. Fonds de développement de la vie associative – FDVA1), un nouveau dispositif favorisant l'engagement bénévole dans la vie associative et la mise en place du réseau d'accompagnement Guid'ASSO. Les enjeux de renouvellement des bénévoles et de transmission dans la gouvernance dans de nombreuses associations doivent faire parties des priorités d'actions ; il s'agit aussi de revoir le fonctionnement des instances pour coller aux nouvelles formes d'engagement et de collaboration de toutes et tous.

Le CESER apprécie que le Conseil régional soutienne les fédérations régionales associatives de Bretagne qui ont un rôle d'animation et de coordination sur les territoires afin de conforter le fait associatif dans la pluralité et la complémentarité de leurs projets associatifs.

Le CESER encourage le Conseil régional à être un acteur moteur de la collaboration entre les EPCI et les réseaux associatifs sur les territoires de la Bretagne par un appui spécifique en termes de diagnostic des besoins, de co-construction de projets de territoires en dynamique avec le réseau associatif avec les financements appropriés.

L'alliance entre les collectivités territoriales et les réseaux associatifs locaux constitue un moteur pour répondre aux besoins des citoyennes et citoyens de toutes les tranches d'âges dont les jeunes, filles et garçons, et toutes les personnes qui peuvent être en situation de précarité, isolées sans moyens de transport, confrontées à la complexité des procédures administratives numérisées (la fracture numérique) ou ayant envie de s'investir dans un projet collectif, par exemple sportif et/ou culturel, en particulier au sein de leur commune.

Le soutien régional à la vie associative dans les territoires, intégré dans le BP 2023, est porteur de sens démocratique pour le développement de la solidarité et pour faire société en Bretagne.

402 – Dynamiques territoriales et santé

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le nouveau programme 402 contribue aux réponses qu'il convient d'apporter pour relever les défis des déséquilibres territoriaux, de la cohésion sociale et de la participation à la vie collective et démocratique, en permettant de disposer d'une meilleure connaissance des territoires.

Dans le cadre de ce programme, la Région se mobilise pour :

- Améliorer la connaissance des territoires ;
- Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne ;
- Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques ;
- Permettre à tous de se loger.

Face à la crise du logement qui s'amplifie en Bretagne avec des phénomènes de relégation socio-spatiale des ménages, le Conseil régional, qui intervient de longue date en faveur de l'accès au logement et l'amélioration de l'habitat, annonce l'élaboration, pour l'été 2023, d'une nouvelle politique régionale de l'habitat. Une étude sur le logement des actifs sera également menée en partenariat avec Action logement.

Le Conseil régional poursuivra sa politique régionale de santé volontariste, notamment dans le champ de la prévention auprès des jeunes, de l'accès à l'offre de soins et de la santé environnement. Ces priorités pourront être adaptées à l'issue des travaux sur les futurs Projet régional de santé et Plan régional santé environnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Mieux connaître les territoires pour mieux agir et territorialiser l'action régionale

Sur proposition de Brigitte LE CORNET
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

L'objectif « Zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050 est un défi immense pour l'ensemble des collectivités territoriales et c'est sur cet enjeu que le Conseil régional cible particulièrement le programme 402 dans ce budget primitif. Le CESER partage l'intérêt de la différenciation des objectifs de réduction de la consommation foncière selon les territoires, prévue par la loi, tout en reconnaissant la complexité de l'exercice.

Il sera attentif aux données recueillies auprès des nombreux partenaires du Conseil régional dans la mise en œuvre du MOS (mode d'occupation des sols), aux analyses qui en découleront, et aux préconisations en termes de territorialisation de l'objectif ZAN. Il souhaite être régulièrement informé de l'avancement de ce chantier et des actions et outils qui seront mis en œuvre pour accompagner les acteurs dans cette transition territoriale.

Ce suivi est d'autant plus important que la territorialisation de l'objectif ZAN est déterminante dans la démarche de modification du SRADDET, qui doit en outre intégrer d'autres dispositions réglementaires et législatives en matière de déchets, d'énergie et de climat, de logistique et de stratégie aéroportuaire. Le CESER renvoie à ce sujet à son avis de décembre 2022.

2.2. Permettre à chacun e de se loger

Sur proposition de Mireille MASSOT
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Afin de permettre à chacun-e de se loger et d'habiter en Bretagne, le Conseil régional annonce l'élaboration concertée d'une nouvelle politique régionale de l'habitat pour l'été 2023. Le CESER aimerait connaître les acteurs impliqués dans cette élaboration concertée. Il se félicite de la volonté du Conseil régional de contribuer à augmenter l'offre de logements abordables, sur le plan financier, en Bretagne.

Le CESER attire l'attention sur l'importance que ces logements répondent aussi aux exigences énergétiques, acoustiques, environnementales... En effet, le logement est à la fois un droit et un déterminant de bien-être, de santé physique, mentale, environnementale, de lien social et d'épanouissement.

Le logement abordable concerne aussi l'accession qui peut être facilitée par la dissociation du foncier et du bâti (Office foncier solidaire).

Parler de la fluidité des parcours résidentiels, depuis la résidence étudiante jusqu'à l'acquisition de son logement en passant par la location (dont le logement social), est une ambition louable. Cela nécessite de développer une offre abordable, diversifiée et adaptée pour que les étudiants, les apprentis, les stagiaires, les jeunes actifs, etc., trouvent des conditions d'habiter dignes (transports, espaces publics et autres lieux de socialisation, environnement...). La fluidité des parcours résidentiels doit aussi permettre aux jeunes couples d'accéder à un premier logement locatif (privé ou social) où ils vont se sentir respectés et considérés, avec des services de proximité (commerces, transports, crèches, loisirs...), jusqu'à l'acquisition éventuelle d'un logement plus spacieux, dont ils auront choisi, autant que possible, la situation... Pour le CESER, ces parcours ne peuvent exister que s'il y a une volonté partagée (Etat, Région, Départements, EPCI, villes, organismes HLM...) de s'accorder pour définir une offre diversifiée correspondant aux besoins et attentes des différentes typologies de population.

Les crises qui se succèdent ont généré de « nouveaux pauvres » qui se retrouvent dans la liste, déjà très longue et fournie, des demandeur-euse-s de logements dits « sociaux ». Il y a donc urgence à rénover et à construire en Bretagne. Toutefois, le CESER attire l'attention sur la politique de l'Etat qui incite les bailleurs sociaux à vendre des logements HLM pour abonder leur trésorerie afin d'entretenir leur parc, d'accélérer les rénovations énergétiques ou pour construire. Le CESER invite le Conseil régional à ne pas soutenir, même indirectement, ces modalités non pérennes de financement du logement social encouragées par l'Etat. En effet, ce dernier est normalement le premier responsable et garant des moyens suffisants et pérennes de l'accès de tout-es au droit au logement en Bretagne, comme ailleurs en France.

Le CESER soutient la réalisation d'une étude régionale avec Action logement sur le logement des actives et des actifs en Bretagne. Il rappelle qu'il avait anticipé l'importance de cet enjeu régional dans son [rapport « Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne » de 2013](#) dont de nombreux constats et préconisations restent d'actualité.

Les récentes dispositions qui exigent la sobriété foncière pour construire (ZAN à horizon 2050) induisent nécessairement des densifications sur les villes ou métropoles attractives. Or, cette approche de reconstruction de la ville sur la ville en densifiant (ex : construction en hauteur) est quasi systématiquement contestée par des groupes d'habitants déjà installés, ce qui allonge considérablement, par les recours qu'ils engagent, les délais de construction. Les coûts s'en trouvent aussi impactés ! Il faut ajouter à cela la pénurie de matériaux et de main d'œuvre. Le CESER souhaite vivement que le Conseil régional, qu'il sait conscient de toutes ces difficultés et de tous ces obstacles (Cf. Rencontre régionale « Habiter et se loger en Bretagne » du 18 novembre 2022 à Saint-Malo) porte ces préoccupations au plus près des autorités régionales et territoriales compétentes dans le cadre du SRADDET et dans le prolongement de la démarche Breizh COP.

En Bretagne, le Conseil régional peut-il appeler à une cohérence d'actions dans le champ de l'habitat et du logement au regard d'objectifs affichés comme étant partagés ? Pour le CESER, la nouvelle politique régionale de l'habitat devra contribuer, en lien avec l'Etat et les autres acteurs territoriaux de l'habitat, à concilier la sobriété foncière,

devenue incontournable, avec la nécessité impérieuse d'héberger et de loger tout un chacun dignement pour bien vivre en Bretagne.

2.3. Permettre aux Breton·ne·s et aux territoires de renforcer leur capacité à agir en santé

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Sylvère QUILLEROU
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Après trois années de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, le CESER apprécie la volonté d'engagement renforcé du Conseil régional dans une politique régionale de santé volontariste en faveur de la promotion de la santé des Bretonnes et des Bretons. Le CESER insiste sur l'importance d'une approche globale qui puisse conduire à des programmes et actions portant sur différents facteurs contributifs à la santé. Le CESER se félicite que le Conseil régional ait la volonté de se mobiliser sur des campagnes de sensibilisation/prévention/promotion santé spécifiques. Si le Conseil régional prend en compte les inégalités territoriales en santé, il doit aussi prendre en compte les inégalités sociales et environnementales. La réduction des inégalités sociales et environnementales de santé doit être un axe fondamental pour une politique d'amélioration de la santé. Cette approche globale suppose une mise en lien et des cohérences avec les autres acteurs de santé. Le CESER souhaiterait ainsi connaître les actions du Conseil régional, et leur bilan, pour amener les services de l'Etat à améliorer le système de santé en région et dans ses territoires.

Le CESER souligne l'importance des enjeux de prévention en santé notamment auprès des jeunes, de l'urgence d'une structuration et amélioration de l'offre de soins pour permettre à chacun de disposer des services essentiels en proximité. La Bretagne, comme d'autres régions, est en pénurie de présence de professionnel·les de santé dans les territoires ruraux et urbains. La promotion et la prévention de la santé ainsi que le soin nécessitent un accès égalitaire aux services de santé dans les territoires. Force est de constater que cette condition n'est pas idéalement réalisée, particulièrement en centre Bretagne ou dans certains quartiers en zone urbaine. L'objectif est de refonder l'accès aux soins, pour permettre de reconstruire et de remobiliser sur ces enjeux. En ce sens, le CESER aimerait savoir si le Conseil régional a prévu de soutenir le projet « OSyS » (Orientation dans le système de soins) mis à la disposition de pharmacien·ne·s. Cette expérimentation, menée en Bretagne depuis 2021 par 50 pharmacien·ne·s contribue à pallier le déficit de prescripteur·rice·s dans les territoires.

La santé mentale des jeunes, au sens de l'OMS, doit aussi faire l'objet d'une attention particulière. Le CESER produira une étude sur cette question en 2023. Il faut permettre aux jeunes d'être acteurs et actrices de leur santé. C'est la volonté affichée du Conseil régional. Comment envisage-t-il le renforcement de son soutien aux projets des jeunes sur cette question ? D'autre part, un renforcement du soutien à l'Observatoire régional de la santé Bretagne devrait permettre de se doter d'un tableau de bord annuel territorialisé et sexué de la santé des jeunes en Bretagne.

Si le Conseil régional se dit attentif et contribue à la réflexion sur le futur Projet régional de santé engagé par l'Agence régionale de santé (ARS), le CESER souhaiterait connaître les principaux éléments qu'il a proposés pour améliorer le système de santé. De nombreuses collectivités territoriales proposent d'y contribuer par des Maisons de santé pluri-professionnelles ou des centres de consultation. Quelle est l'aide apportée par le Conseil régional à ces volontés territoriales ?

Le CESER salue l'engagement du Conseil régional dans le copilotage de la santé-environnement. 2023 est l'année de l'adoption du nouveau Plan régional santé environnement et du futur Projet régional de santé. Le CESER souhaiterait des éclairages sur les actions précises que le Conseil régional a la volonté de porter, tant dans le champ de la santé globale que dans celui, plus spécifique, de la santé-environnement.

403 – Contractualisation avec les territoires

Sur proposition de Jacques UGUEN
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

S'inscrivant dans le prolongement de l'engagement de la Breizh COP pour la cohésion des territoires, le Président du Conseil régional veut poser les principes et les bases d'une politique territoriale renouvelée, s'appuyant sur la carte des capacités territoriales. Il entend soutenir l'ingénierie stratégique et l'expertise citoyenne, mettre en œuvre un nouveau conventionnement à l'échelle des territoires intercommunaux, accompagner les quartiers de la politique de la ville, engager les îles dans les transitions et honorer les paiements sur les dispositifs 2014-2020 de la politique territoriale.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le fait marquant de ce programme 403 du budget primitif 2023 est la mise en place d'un nouveau cadre conventionnel pluriannuel avec les EPCI, dans la suite de l'expérimentation menée en 2021-2022 avec le dispositif « Bien vivre partout en Bretagne ». Ce nouveau conventionnement à l'échelle intercommunale devra s'articuler avec le Pacte de cohérence régionale et territoriale sur un territoire plus large que l'EPCI, avec la volonté de permettre au territoire de s'inscrire dans la trajectoire du Zéro artificialisation nette (ZAN). Le CESER, qui a toujours soutenu les territoires de projet qu'étaient les pays, souscrit à cette volonté de dépasser le cadre de l'EPCI et de s'appuyer sur les territoires SCOT. Il sera attentif au contenu des conventions qui seront signées en 2023, deux ans après le début de la nouvelle politique territoriale avec les EPCI. Il demande à être saisi pour avis sur les pactes de cohérence régionale et territoriale, qui doivent être présentés en session du Conseil régional avant la fin de l'année 2023.

Le CESER soutient la demande des Conseils de développement d'être associés à l'élaboration et au suivi des Pactes de cohérence régionale et territoriale.

Concernant l'ingénierie stratégique et l'expertise citoyenne, le CESER se réjouit de la volonté du Conseil régional d'accompagner les Conseils de développement dans leurs expertises citoyennes en leur attribuant 525 000 € pour leur animation. Pour autant, il regrette que la règle de financement exclue les Conseils de développement obligatoires s'ils ne sont pas mutualisés, sachant que cette mutualisation dépend de l'EPCI de rattachement.

Depuis 2020, les 7 espaces territoriaux du Conseil régional ont accompagné les porteurs de projets. Le CESER aurait souhaité avoir le bilan de ces deux années de fonctionnement, comme il le demandait dans son avis du 7 décembre 2020.

Après deux années d'expérimentation, le Conseil régional entend repenser sa stratégie d'accompagnement des quartiers de la politique de la ville au premier trimestre 2023, en concertation avec les acteurs de ces quartiers. Pour le CESER, il y a urgence à les accompagner, sachant que le premier quartile de la population loge dans ces quartiers comme l'ont montré les différentes conférences intercommunales du logement au niveau des EPCI. L'amélioration de leur environnement est un élément de la cohésion sociale des territoires. Le CESER est en attente de la feuille de route habitat et logement qui devrait être présentée en 2023.

Concernant l'accompagnement des îles dans les transitions, le CESER renvoie à son avis d'octobre 2022 et regrette que le Morbihan ne souhaite pas faire partie de ce dispositif qui permet d'accompagner les îles en matière d'habitat et de logement, de préservation des ressources, de développement économique et touristique durable et d'accès au service de proximité. Comme déjà souligné dans son avis d'octobre 2022, il regrette que la notion de service public ne soit pas mentionnée.

Le CESER prend acte de l'étalement sur plusieurs années des paiements sur les dispositifs de la politique territoriale 2014-2020 pour un engagement de 260 M€, avec un fort besoin en 2023.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement l'élaboration et le contenu des Pactes de cohérence régionale et territoriale et des nouvelles conventions avec les EPCI au cours des prochains mois.

404 – Aménagement numérique du territoire

Sur proposition de Bernard LAURANS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce nouveau programme 404 concerne les infrastructures numériques et plus particulièrement les réseaux très haut débit et ultra haut débit (RUHD). Lancé en 2016, le déploiement du programme Bretagne très haut débit (BTHD) porté par Mégalis est en cours avec l'objectif d'une couverture intégrale de la Bretagne en 2026. Le développement du RUHD se poursuit pour répondre à la demande de nouveaux opérateurs ou autres acteurs (établissements de santé, besoins propres de la Région pour ses lycées...).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

D'un point de vue général, le CESER apprécie le nouveau périmètre de ce programme dédié aux infrastructures numériques qui permettront à tou-te-s les Bretonnes et Bretons de disposer d'un raccordement à la fibre optique avec un débit suffisant pour répondre à leurs attentes. Ce programme reste dans la continuité de l'engagement pour des stratégies numériques responsables approuvé en février 2020 dans le cadre de la Breizh COP.

2.1. Déploiement du Très Haut Débit en Bretagne

Le CESER salue la forte accélération du déploiement global avec près de 220 000 locaux raccordables, soit une augmentation de 136 % par rapport à la fin de l'année 2021. Le CESER se félicite que la dynamique de l'année 2022 permette de consolider la trajectoire des raccordements avec une fin des travaux en 2026.

En ce qui concerne la phase 1, le CESER a bien pris note des difficultés rencontrées par les entreprises depuis le début du déploiement et des mesures prises pour achever cette tranche de travaux au plus tard en 2023. Il suivra avec attention le respect de cette dernière échéance.

Pour la phase 2, la dynamique des travaux est bien engagée et le rythme mensuel de locaux livrés est de 12 500, en croissance régulière puisqu'il était de 24 000 locaux par mois sur les 2 derniers mois de l'année, ce dont se félicite le CESER. Ce rythme, s'il est maintenu tout au long de l'année, doit permettre d'achever les travaux de la phase 2 à la fin de cette année, ce que suivra particulièrement le CESER.

Pour la phase 3, le CESER note avec intérêt que les études ont démarré dès l'année 2022, ce qui va permettre de lancer des travaux en 2023 et d'avoir les premiers locaux raccordables en fin d'année, au moment de l'achèvement de la phase 2.

2.2. Réseau Ultra Haut Débit (RUHD)

Le CESER se félicite de l'opérationnalité du réseau ultra haut débit (RUHD) dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR), et raccordé au réseau national Renater.

Il note avec satisfaction qu'une partie du RUHD peut être commercialisée auprès d'opérateurs publics et privés ainsi que répondre à d'autres besoins de la Région (pour ses lycées ou autres sites régionaux) ou des collectivités territoriales. Ainsi, il salue les études de faisabilité qui seront réalisées par Mégalis, afin d'utiliser ce réseau pour des besoins dans le domaine de la santé.

Concernant l'extension du RUHD sur l'axe Lorient-Pontivy-Saint-Brieuc notamment, le CESER note la programmation des travaux en 2023 et aimerait en connaître le calendrier précis.

Le CESER continuera de suivre le déroulement du programme BTHD-RUHD, en lien avec le Conseil régional.

Mission 5 – Développement économique, agricole et maritime

501 – Recherche

Sur proposition de Hélène LUCAS et Valérie MAZAURIC
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional rappelle que le nouveau Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) s'inscrira dans la SRTE.

L'ancien programme 311 (Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur) est désormais réparti dans deux missions et programmes : le programme 109 (Enseignement et vie étudiante) dans la mission 1 (Vie lycéenne et étudiante), et le programme 501 (Recherche) dans la mission 5 (Développement économique, agricole et maritime).

Pour le programme 501, le budget 2023 prévoit :

- la poursuite des opérations du CPER 2021-2027 pour acquérir des équipements et pour des projets immobiliers visant à héberger des infrastructures de recherche, en cohérence avec la S3 et la stratégie nationale sur les infrastructures de recherche ;
- la poursuite du financement du programme post-doctoral MSCA Cofund Bienvenüe soutenu par la Commission européenne, avec un 3^e et dernier appel à candidatures qui devrait permettre de recruter 19 nouveaux post-doctorants étrangers de haut niveau ;
- le maintien de la contribution de la Région au financement de doctorants via le dispositif ARED, avec, au-delà de la S3, 4 priorités thématiques identifiées : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la santé globale (One Health) avec une attention particulière au prisme alimentaire, la cybersécurité, et la cohésion sociale et territoriale.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie la volonté du Conseil régional de maintenir le soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur malgré le contexte budgétaire complexe. Les informations budgétaires de l'ancien programme 311 ne fournissant pas de détail sur les affectations de crédits à l'enseignement supérieur et à la recherche, la scission de celui-ci entre les programmes 109 et 501 ne permet pas de comparer le budget proposé pour le programme 501 avec celui des années antérieures. Ceci étant, la somme des budgets proposés pour les programmes cumulés 109 et 501 indique une diminution des autorisations de programme (13,5 M€ en 2023 pour 18,1 M€ en 2022), les ramenant à un niveau néanmoins supérieur à celui des années 2019-2021 (12,9 M€). En revanche, pour ces deux programmes cumulés, les autorisations d'engagement (14,06 M€ en 2023 contre 14,28 M€ en 2022), les crédits de paiement en investissement (15,6 M€ en 2023 contre 15,5 M€ en 2022) et les crédits de paiement en fonctionnement (12,41 M€ en 2023 contre 12,21 M€ en 2022) sont du même ordre de grandeur que ceux du programme 311 en 2022.

(en millions d'euros)	2022 (P311)	2023 (P501+P109)	2023 (P501)
Autorisation de programme	18,10	13,50	6,10
Autorisation d'engagement	14,28	14,06	13,40
Crédits de paiement investissement	15,50	15,60	7,60
Crédits de paiement fonctionnement	12,21	12,41	11,99

Comme il l'avait déjà exprimé dans [son avis du 14 février 2022](#)¹² sur le programme 311, le CESER regrette que le budget primitif ne comporte pas plus d'informations sur la ventilation de ces éléments budgétaires et formule le souhait de pouvoir disposer de ces informations afin de mieux évaluer le soutien apporté aux différentes actions de ce programme.

Le CESER se réjouit du démarrage, entre 2022 et 2023, de la totalité des méta-projets du volet « Equipements de recherche » retenus dans le cadre du CPER 2021-2027, ainsi que de projets relevant du volet « Immobilier ». Concernant ce dernier volet, le CESER souligne l'importance, au cours des années à venir, de réfléchir à la façon de prendre en compte l'augmentation du coût des projets immobiliers estimés et soumis à la Région en 2019. Il est en effet constaté aujourd'hui l'impact important du coût des matières premières sur les projets immobiliers non achevés du CPER précédent.

Le CESER réaffirme l'importance de l'accompagnement à la recherche apporté par la Région au travers du dispositif ARED. Il prend note de l'identification, au-delà de la S3, de priorités thématiques pour un nombre significatif de projets à financer en 2023. Celles-ci correspondent en effet à des compétences particulières de la communauté de recherche bretonne et à des objectifs stratégiques pour la Région.

Le programme MSCA Cofund Bienvenüe lancera son 3^e appel à candidatures en 2023. Il permet d'accueillir dans de bonnes conditions des post-doctorants étrangers de haut niveau dans les laboratoires de recherche. En conséquence, le CESER souscrit pleinement au projet du Conseil régional de prolonger le dispositif MSCA Cofund Bienvenüe en déposant un nouveau projet à la Commission européenne. Le projet actuel étant limité à certains établissements d'enseignement supérieur, le CESER encourage cependant le Conseil régional à élargir le nombre d'établissements de recherche localisés en Bretagne pouvant bénéficier de ce nouveau projet.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement la présentation de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) et l'intégration dans celle-ci du nouveau Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR).

¹² Avis du CESER sur le Budget primitif 2022 – programme 311 « Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur », session du 14 février 2022.

502 – Usages numériques et cybersécurité

Sur proposition de Bernard LAURANS au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »
de Séverine DUDOT au nom de la commission « Economie et innovation »
de Daniel TUNIER au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »
et de Bernard GAILLARD au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le budget primitif 2023, le programme 502 présente les orientations concernant les usages numériques et la cybersécurité ; il reprend les principales orientations développées dans l'engagement pour des stratégies numériques responsables et comprend les actions suivantes :

- promouvoir un numérique responsable ;
- assurer un développement numérique inclusif et développer les compétences numériques ;
- accompagner la numérisation de l'économie et la transition numérique des acteurs bretons ;
- concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration ;
- développer les atouts de la Bretagne dans la cybersécurité et renforcer la sécurité numérique du territoire.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

D'un point de vue général, le CESER note que les actions contenues dans ce programme s'inscrivent dans la continuité de l'engagement pour des stratégies numériques responsables pris dans le cadre de la Breizh COP et approuvé en février 2020. Il relève cependant deux évolutions importantes : la prise en compte croissante de l'enjeu de la cybersécurité, devenu majeur compte tenu de l'augmentation du nombre d'attaques, et la mise en œuvre d'une nouvelle plateforme de services publics numériques. Le CESER regrette d'ailleurs que ce programme ne soit pas mentionné dès l'introduction générale du budget, compte tenu de la place prise par les outils et usages numériques dans la vie des citoyen·nes, des entreprises et des institutions, notamment depuis le début de la crise sanitaire.

Le programme s'organise en cinq domaines d'actions (numérique responsable, numérique inclusif et compétences, numérisation de l'économie, services publics numériques et transformation numérique de l'administration, cybersécurité). Le CESER regrette qu'aucune action ni budget ne soit précisé sur le chapitre dédié à l'accompagnement de la numérisation de l'économie bretonne et à la transition numériques des acteurs bretons ; il aurait apprécié de disposer de ces éléments.

Le CESER rappelle que la conférence numérique pourrait être un outil efficace de mobilisation de l'ensemble des acteurs, sous réserve d'être connue en particulier des acteurs économiques et du monde des startups et de l'innovation pour favoriser et maximiser les échanges et la sensibilisation.

Enfin, le CESER souligne que ce programme n'embrasse pas toutes les actions du Conseil régional en faveur des usages numériques et qu'il doit se comprendre en articulation avec d'autres programmes comme le programme 106 qui finance le numérique éducatif dans les lycées ou le programme 201 qui finance la plateforme régionale IDEO dédiée à l'orientation et à l'information sur les métiers et les formations.

2.1. Promouvoir un numérique responsable

Sur proposition de Bernard GAILLARD
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER appuie l'objectif du Conseil régional de mettre la transition numérique au service des transitions environnementales et sociétales. Le Conseil régional propose une poursuite du plan relatif à la labellisation Numérique responsable de 2022 qui comprenait 20 actions, ainsi que du travail engagé sur les bonnes pratiques responsables dans le cycle de vie des matériels, avec comme objectif la réduction de 24 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) à horizon 2030, objectif qui reste identique dans ce budget 2023.

Le CESER aurait apprécié de disposer de plus de détails sur les actions engagées dans les deux domaines ainsi que les données qui permettent de mesurer l'objectif de baisse des émissions GES. A ce titre, il aurait souhaité disposer des premiers résultats des actions engagées en 2022, notamment sur la formation et la sensibilisation des acteurs au numérique responsable.

Le CESER aimerait par ailleurs savoir si les actions du Conseil régional en faveur de l'équipement numérique via les filières de réemploi relèvent toujours d'un autre programme (le programme 9003 lors de l'exercice budgétaire précédent) : le nouveau programme 904 ne l'affiche pas clairement, et le programme 502 ne le mentionne pas non plus.

2.2. Assurer un développement numérique inclusif et développer les compétences numériques

Sur proposition de Bernard GAILLARD au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »
et de Daniel TUNIER au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

L'enjeu d'inclusion de toutes et tous est un enjeu important. Dans un monde où le numérique envahit nos pratiques sociales et administratives, notamment l'accès aux droits, une vigilance forte doit être exercée envers les publics les plus éloignés. Le CESER appuie la volonté du Conseil régional de poursuivre cet objectif exprimé les années passées. Cet enjeu ne peut se réaliser qu'en lien avec les autres acteurs publics, notamment les Conseils départementaux qui ont la compétence de la solidarité mais aussi les entreprises avec le développement du télétravail.

Le CESER souligne l'importance pour tou-te-s d'avoir un accès public de proximité à Internet avec une adresse de messagerie personnelle, devenue aujourd'hui à la fois un élément d'identité et un passeport d'accès aux services publics et collectifs. Pour garantir un égal accès de tou-te-s à ces services, il est essentiel d'aller vers les personnes éloignées du numérique et de les accompagner humainement dans une démarche d'inclusion numérique, sociale et territoriale.

Si la poursuite du soutien aux travaux de recherche du Groupement d'Intérêt scientifique M@rsouin est nécessaire, le CESER souhaiterait avoir des informations sur les expérimentations menées sur les problématiques d'inclusion numérique ainsi que du projet de « véhicule juridique ».

Enfin, qu'en est-il des éventuels projets engagés avec les collectivités territoriales visant le numérique inclusif sur les différents territoires bretons ? Au-delà d'une numérisation inclusive, la présence physique de personnes au service des publics doit aussi être proposée, ainsi que le réaffirme la Défenseure des droits dans son deuxième rapport sur la dématérialisation des services publics¹³.

Le CESER s'interroge sur le devenir du dispositif « Visa internet » qui était auparavant financé grâce à ce programme (ancien programme 103). L'année dernière déjà, ce dispositif n'était plus mentionné, mais il était néanmoins conservé. Le CESER aimerait savoir pourquoi le « Visa » n'est plus affiché dans le budget et savoir s'il existe toujours.

Le programme 502 mentionne la professionnalisation des acteurs de la médiation numérique. Le Conseil régional prévoit d'y consacrer un certain budget (380 k€ comprenant potentiellement d'autres actions pour améliorer le service rendu aux citoyens éloignés du numérique). Le CESER aimerait savoir sur quelles estimations a été construit

¹³ Défenseur des droits, 2022. Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on ?

ce budget et plus particulièrement sur quelles estimations du nombre de personnes et de structures concernées en 2023. Il aimerait aussi avoir des éléments de bilan des actions réalisées l'an passé.

2.3. Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration

Sur proposition de Bernard LAURANS au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »
de Séverine DUDOT au nom de la commission « Economie et innovation »
de Daniel TUNIER au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »
et de Bernard GAILLARD au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le budget primitif 2022 prévoyait l'ambitieux projet de développer une plateforme de services publics numériques à destination des usagers, collectivités et acteurs économiques. Le budget 2023 en annonce l'ouverture, suite à la livraison de l'outil de gestion des identités. Le CESER apprécie que cet engagement soit tenu et que cette plateforme de services publics numériques à destination de tous, dans une coordination étroite avec les collectivités territoriales, puisse être mise en service. Elle doit devenir un « hub serviciel » et permettre l'accès légitime de toutes et tous à l'ensemble des services publics numériques. Le CESER voit dans cet outil une transformation majeure de l'accès aux services publics, avec la promesse d'une plus grande lisibilité mais aussi, comme indiqué plus haut, un enjeu d'accessibilité auquel il sera important de veiller.

Le CESER aurait apprécié de disposer de plus d'informations sur l'ambition de cette plateforme, les actions prévues en 2023, et les premiers services numériques qui seront proposés aux usagers par le Conseil régional (inscription à la cantine des lycées ? au transport scolaire ? aides aux entreprises ? demande de formation ?) et par les autres collectivités territoriales. Il s'interroge enfin sur le rôle des espaces territoriaux dans le déploiement et l'appropriation de l'outil.

2.4. Développer les atouts de la Bretagne dans la cybersécurité et renforcer la sécurité numérique du territoire

Sur proposition de Séverine DUDOT au nom de la commission « Economie et innovation »
et de Daniel TUNIER au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Ce programme traduit sur le plan budgétaire la stratégie présentée en février 2022.

L'enjeu de la cybersécurité est devenu absolument majeur au regard du nombre croissant d'attaques. Ce programme budgétaire n'en couvre qu'une partie et est à croiser avec les programmes 506 et 508, qui concernent la sécurisation des données des entreprises, et avec le programme 907, qui concerne la protection des données régionales et la continuité de service de la collectivité. Le CESER s'inquiète comme le Conseil régional de l'augmentation des cyberattaques visant les collectivités territoriales : après plusieurs Départements, la Région Guadeloupe et la Région Normandie ont été la cible de deux cyberattaques de grande ampleur, ce qui affecte non seulement leur fonctionnement interne, mais aussi tous les services publics qu'elles assurent. L'anticipation est donc fondamentale et le CESER approuve la création d'un service de réponse à un incident de premier niveau. Il espère qu'il sera rapidement opérationnel et pourra ensuite intégrer l'InterCERT France, réunissant une communauté de CSIRT régionaux permettant de bénéficier de l'expertise des pairs.

Comme le CESER le soulignait dans son avis du 14 février 2022, la filière cybersécurité, comptant 160 entreprises et 8 000 salariés pour près d'1 Md€ de chiffre d'affaires (avec un taux de croissance annuel moyen de 10 à 12 % au niveau national), présente des opportunités en termes d'emplois, avec un enjeu fort de mixité.

C'est pourquoi le CESER réaffirme la nécessité de poursuivre la structuration de la filière et de renforcer la coordination en matière de recherche et de formation, notamment à travers le Campus cyber territorial qui donne

l'opportunité de coordonner les réponses bretonnes aux initiatives lancées par l'Etat ou l'Europe en se positionnant via des appels à projets ou à manifestation d'intérêt facilitant l'accès aux financements.

Il sera également possible de capitaliser sur le Pôle d'excellence Cyber et France Cyber maritime, deux outils destinés aux entreprises, que le CESER approuve. Il conviendra cependant de rester attentif quant au mode de gouvernance ainsi qu'à l'accompagnement des PME et des jeunes entreprises innovantes via les fonds Brienne III et Breizh Up. Le CESER note que ce volet n'est pas chiffré dans le bordereau du Conseil régional ; il souhaiterait donc connaître le budget alloué à chacun de ces deux outils pour l'année 2023.

503 – Innovation et économie de la connaissance

Sur proposition de Thierry LEMETAYER
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 503 se matérialisera en 2023 par :

- la poursuite de la déclinaison de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation 2021-2027 (S3), intégrée dans le cadre plus global de la future SRTES ;
- l'organisation de la gouvernance et la préparation d'une nouvelle phase de contractualisation avec l'écosystème d'innovation dans un cadre budgétaire contraint ;
- l'amplification de la gamme de dispositifs INNO au service des entreprises bretonnes et la concentration de ses effets au service des grandes transitions.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Observations générales

Le Conseil régional a fait le choix de soutenir l'innovation afin d'accompagner les transformations liées aux transitions numérique, écologique et sociale, que ce soit pour les mutations des secteurs économiques existants, ou encore pour favoriser l'émergence d'activités nouvelles. Le CESER en approuve le principe et soutient cette politique.

Le programme 503 en étant le principal instrument financier, il mériterait une information un peu plus détaillée que l'on ne retrouve pas dans le document. Aussi, le CESER renouvelle sa demande d'une information plus fine sur la répartition du budget du programme entre les différentes actions. En particulier, il serait intéressant de disposer du détail sur le soutien aux différents opérateurs d'accompagnement de l'innovation dans un budget marqué par de fortes contraintes. En effet, le CESER observe une baisse importante des montants alloués au programme 503, principalement sur l'autorisation d'engagement (-13 % entre 2022 et 2023), et l'autorisation de programme (-25 % entre 2022 et 2023). Une information complémentaire sur les raisons et l'articulation de cette baisse aurait été bienvenue.

2.2. Les différentes actions

Il est indiqué que les 7 priorités posées dans la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) seront désormais le prisme de mise en œuvre de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3), ce qu'approuve le CESER.

Le Conseil régional indique vouloir engager une nouvelle contractualisation (période 2023-2025) avec l'écosystème d'innovation pour gagner en performance dans un cadre budgétaire contraint. A ce titre, le CESER prend acte du fait que la Société d'accélération du transfert de technologies (SATT) Ouest Valorisation, opérateur de la valorisation de la recherche publique de l'ouest, enclenchera cette nouvelle dynamique de contractualisation sur des actions prioritaires. Il en sera de même pour le PEPITE Bretagne dédié à l'entrepreneuriat étudiant. Par ailleurs, le CESER demande à être associé à la réflexion qui mènera au renouvellement de l'appel à projets dans le cadre du CPER visant à conforter le lien entre les plateformes de recherche et le monde économique.

Les 7 technopoles bretonnes poursuivront leur engagement au service de l'innovation pour accompagner les grandes transitions numérique, écologique et sociale, avec notamment de nombreux événements (Nutrevent, Connectathon, Femmes & Numérique, Summit4Good, etc.) qui sont autant de vitrines du dynamisme et du savoir-faire de nos entreprises et pôles de recherche. Le CESER salue ces démarches et incite à amplifier ces dynamiques.

Pour le CESER, Bretagne Compétitivité (agence d'innovation et d'accompagnement des transitions industrielles de la CCI Bretagne) devra amplifier son action au service des transitions. Il souhaiterait avoir une meilleure connaissance du contenu et des orientations de ce nouvel outil.

Les Centres d'innovation technologique et plateformes de R&D, vont bénéficier d'un partenariat renforcé avec les autres collectivités bretonnes, via des Conventions cadre d'objectifs et de moyens (COM) précisant les orientations stratégiques partagées, les priorités d'actions et les soutiens budgétaires prévisionnels. Le CESER soutient cette initiative et souhaiterait connaître les orientations de ces COM.

Enfin, le Conseil régional entend prolonger la gamme de dispositifs INNO au service des grandes transitions, ce qu'approuve le CESER. Il renouvelle son intérêt pour ces dispositifs qui permettent d'accompagner directement les entreprises bretonnes, essentiellement des TPE et PME, dans leurs projets d'innovation, en particulier en matière écologique et énergétique.

504 – Développement des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de Sergio CAPITAO
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En appui des pôles de compétitivité et des projets collectifs d'innovation, ce programme vise à répondre aux enjeux d'innovation des secteurs stratégiques bretons, en mettant en synergie recherche publique et privée, permettant ainsi d'aligner l'ensemble des forces régionales d'innovation d'une filière sur des objectifs communs.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note globalement la contraction des budgets en fonctionnement et en investissement du programme 504, par rapport à 2022 (programme 202). L'autorisation de programme est réduite de 1,5 M€. Il en est de même pour l'autorisation d'engagement (fonctionnement), qui diminue de 0,745 M€. Cela constitue une réduction globale de près de 15 % pour ce programme.

2.1. Une nouvelle « phase 5 » 2023-2026 des pôles de compétitivité

Le CESER se félicite de la continuité du portage régional de la politique des pôles de compétitivité tout en observant le maintien du financement dans les pôles labellisés. Il approuve pleinement la double articulation de renforcer le co-pilotage des 7 pôles avec la Région Pays de la Loire pour aligner les positions et de renouveler le partenariat Région/EPCI, permettant une capillarité fine des projets sur le territoire.

Le CESER note avec intérêt les rappels et objectifs concernant le métier des pôles, leur rôle dans la S3 en lien avec les transitions et leur articulation avec le reste de l'écosystème. Il invite néanmoins le Conseil régional à les associer à la réflexion et à la mise en œuvre du renforcement de cet écosystème pour répondre aux enjeux de la RSE et de la SRTES, évoqués en préambule de la mission 5.

Le CESER s'interroge sur la continuité d'une part variable sur le financement régional tant le contexte, notamment économique, reste incertain et difficile à anticiper. Il approuve toutefois que cette question soit traitée au niveau interrégional.

2.2. Conforter le soutien aux projets collaboratifs

Le CESER partage l'avis du Conseil régional sur le manque de lisibilité et d'anticipation des dispositifs nationaux, notamment de France 2030, mais note avec intérêt :

- la complémentarité des dispositifs permettant de couvrir les différents pans du financement des projets collaboratifs ;
- l'implication conjointe et renforcée des collectivités territoriales et du Conseil régional (via le guichet des collectivités), en lien avec la S3 et la SRTES.

2.3. Des projets collectifs d'ambition nationale et européenne, ancrés en Bretagne, au service de la transformation des filières

Le CESER note avec intérêt l'accélération de plusieurs projets structurants couvrant les grandes filières régionales (la mer, le numérique, les mobilités ou encore l'agriculture). Il souligne l'appui des pôles de compétitivité dans cette dynamique et salue les ambitions du Conseil régional de couvrir le territoire par une meilleure articulation des acteurs et de faire rayonner la Bretagne au niveau européen. Il attire néanmoins l'attention sur la transition vers des modèles économiques hybrides publics / privés, qui ne doit pas détourner ces projets de leur rôle d'intérêt général pour les PME du territoire.

505 – Création, développement et transmission d'entreprises

Sur proposition de Séverine DUDOT, Marie-Christine LE GAL et Dominique PIRIO
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans un contexte de forte instabilité (inflation, volatilité du prix des matières premières, tensions géopolitiques, tensions sur le marché du recrutement), le Conseil régional affirme son soutien à la création et à la reprise d'entreprise ainsi qu'au développement des entreprises innovantes via des outils d'ingénierie financière intervenant notamment sur les fonds propres.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve la stratégie régionale qui s'appuie depuis plusieurs années sur un ensemble d'outils partenariaux de financement en capacité d'intervenir sous forme de garanties d'emprunt, de prêts d'honneur, de fonds propres ou quasi fonds propres. Il demande à voir la manière dont ces dispositifs vont s'articuler avec la SRTES.

Le CESER note que le pourcentage de défaillances d'entreprise est légèrement plus élevé en Bretagne qu'en France. Dans un contexte d'effet de rattrapage, il salue la volonté de la Région d'être vigilante sur la préservation de l'emploi en soutenant les associations aidant au rebond et soutien des acteurs en difficulté.

Avec un investissement de 1,8 M€, le CESER salue le maintien et le déploiement progressif du PASS Création, outil complet permettant un accompagnement individualisé des créateurs d'entreprises et ainsi sécuriser le parcours de création ou de reprise. Le dispositif ayant marqué un recul durant la pandémie, le CESER souhaite être informé des dernières évolutions en termes de nombre de projets accompagnés. Il souligne également l'intérêt d'amplifier le soutien régional au développement de l'entrepreneuriat féminin.

Le soutien réitéré par la Région aux entreprises en difficulté s'avère particulièrement pertinent, tout comme la recapitalisation de Breizh Up, Breizh Invest PME et Breizh Immo. Ces fonds doivent permettre l'accompagnement, la création, le renforcement et la transmission des entreprises. Le CESER sera particulièrement attentif aux investissements de ces fonds ainsi qu'aux conditions de débouclage des opérations.

Le CESER approuve le soutien du fonds de co-investissement Breizh Up, par une augmentation de capital de 10 M€. Cela devrait permettre de s'inscrire dans la durée et de continuer la recherche de nouveaux partenaires. Selon le CESER, il ne faut pas négliger les sorties possibles, afin d'étendre les fonds à de nouvelles entreprises innovantes. Il sera vigilant sur la procédure de sélection du gestionnaire du fonds, dont le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2023, notamment sur les enjeux RSE.

Le CESER approuve également la volonté d'augmenter le capital de Breizh Invest PME, permettant à la Région de devenir ainsi un investisseur minoritaire sur de petits tickets (jusqu'à 500 000 €), tant en capital transmission que développement. Il est important que ce positionnement permette de garder des centres de décision sur le territoire régional. Une attention particulière sera portée au pilotage de l'outil ESG pour les entreprises accompagnées.

Concernant les investissements immobiliers, le CESER salue l'augmentation de capital de 2 M€ de l'outil de portage Breizh Immo. Considérant que le soutien à l'immobilier constitue un vecteur de développement et de maintien des emplois locaux, la Région devra, selon le CESER, veiller à ce que les projets respectent également une stratégie environnementale, sociale et de gouvernance, sans négliger les critères de performance extra financière. Enfin, le CESER souligne que les chiffres présentés dans le programme 505 concernant Breizh Immo diffèrent de ceux évoqués dans le projet d'augmentation de capital de Sembreizh. Un éclairage s'avère nécessaire.

506 – Accompagnement des entreprises et de l'emploi

Sur proposition de Françoise FROMAGEAU et Karim KHAN
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional rappelle que les actions de ce programme visent le financement d'outils de soutien, tant collectifs qu'individuels, permettant aux entreprises de bénéficier d'un maximum d'atouts pour anticiper les mutations

sociales, les bouleversements autour des ressources, les évolutions technologiques et ainsi maintenir leur compétitivité, leur équilibre social et leur ancrage territorial.

Les actions 2023 porteront sur :

- la poursuite de l'accompagnement des entreprises de l'industrie agro-alimentaire dans leurs projets d'investissements et de transitions ;
- le soutien à la modernisation des entreprises du secteur du tourisme ;
- le soutien du développement stratégique des entreprises de productions audiovisuelles et cinématographiques ;
- le soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international ;
- l'accompagnement des entreprises dans les transitions et le renforcement de leur compétitivité (Breizh Fab et Pass Conseil).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans un premier temps, le CESER prend acte du nouvel intitulé de ce programme 506 : « Accompagnement des entreprises et de l'emploi ». Il regrette que le lien entre emploi durable et dynamique économique (programme 204 de l'ancienne nomenclature stratégique par programme) ne soit plus aussi clair. Le CESER souligne que les attendus autour des objectifs de développement durable et des transitions nécessitent une offre de formations à l'intention des professionnels des différents secteurs économiques, constituant un levier de changement.

Cette année 2023 marque le démarrage de la nouvelle programmation FEADER dont les ambitions sur les transitions sont élevées. Le CESER sera attentif aux indicateurs d'évaluation de la programmation 2023-2027. Il souligne, à ce stade, l'importance de refaire le lien entre l'emploi durable et l'attractivité des métiers du secteur avec les objectifs de développement durable affichés dans le programme.

Concernant le Pass Commerce-Artisanat (PCA), le CESER prend note des éléments de suivi présents dans le bilan des aides. Il souligne l'intérêt de ce dispositif, notamment le recentrage des accompagnements sur les centralités. Il reformule toutefois sa demande d'une évaluation de cet outil. En effet, il serait intéressant de connaître les impacts de ce dispositif sur l'emploi et sur l'attractivité des territoires.

Si la conjoncture de sortie de crise sanitaire a été favorable pour le tourisme, elle demeure néanmoins fragile en raison de la crise énergétique, l'inflation, les tensions sur l'emploi cumulées aux difficultés rencontrées par certaines entreprises par les remboursements de PGE. Aussi le CESER apprécie le maintien de l'engagement du Conseil régional d'accompagner les entreprises dans leurs transitions (RSE et numériques notamment). Il l'encourage cependant à aller plus loin dans la modernisation du secteur et le soutien des démarches vertueuses, en abondant le fonds tourisme durable (qui pourrait être décliné régionalement). Cela aurait un effet levier fort, tout en restant en lien avec le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) et les outils existants, tels que Breizh Tourisme.

Le CESER soutient l'intérêt d'une révision en profondeur des dispositifs d'accompagnement des entreprises dans leur développement à l'international. A ce titre, il demande à être pleinement intégré à la réflexion avec les acteurs de l'internationalisation. Il sera par ailleurs vigilant quant à la cohérence de ces nouveaux outils avec la SRTES.

Concernant les aides aux entreprises en transition, le CESER prend note de la refonte du dispositif Pass Conseil. Il approuve la logique que cet accompagnement puisse constituer un pré-requis nécessaire à l'octroi d'autres aides (dans une démarche d'éco-socio-conditionnalité) mais alerte sur le fait qu'il ne doit pas, pour autant, constituer un frein à l'obtention de toute aide régionale.

507 – Economie sociale et solidaire et innovation sociale

Sur proposition de Marie-Martine LIPS
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional reconnaît l'apport important de l'Economie sociale et solidaire (ESS) dans un contexte où les transitions économiques et sociales sont nécessaires pour assurer le développement durable du territoire et indique que les chantiers ouverts trouveront une nouvelle dynamique dans le cadre de la SRTES en cours de définition.

Les principales actions prévues par le Conseil régional consistent à :

- accompagner les porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire :
 - soutenir les structures d'accompagnement, tout particulièrement le collectif pôles et incubateurs Trajectoires AGiles (TAG) et les évolutions préconisées dans le cadre du Dispositif local d'accompagnement (DLA) missionné en 2022, en associant l'ensemble des acteurs de l'écosystème ;
 - favoriser les coopérations entre l'ESS et l'économie « classique » ;
 - missionner la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) pour mener un travail exploratoire sur certaines filières telles que l'économie maritime ou l'agriculture, sur le modèle de ce qui a été fait les années précédentes pour l'économie circulaire ;
- mettre en place des outils d'ingénierie financière afin de poursuivre le soutien apporté précédemment (dispositifs régionaux d'aides directes, France Active Bretagne, Cigales, URSCOP, etc.) ;
- coopérer à l'échelle des EPCI : au-delà du travail effectué via le SPAE, il est question de soutenir la création d'un club des élu-es de l'ESS afin de créer un espace d'échanges et de coopérations et de découvrir des initiatives de l'ESS sur différents territoires (une rencontre par département prévue sur l'année) ;
- soutenir les démarches de co-recherches : il s'agit de poursuivre l'appel à projet « Recherche et société » qui a pour objectif de favoriser les liens entre les acteurs de la société civile et le monde de la recherche afin de stimuler les dynamiques d'innovation sociale sur des sujets divers.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Tout d'abord, il convient de noter que la comparaison avec le budget précédent est rendue difficile, d'une part par le fait qu'une partie des actions contenues dans l'ancien programme (vie associative, égalité et pauvreté) fait désormais partie de la mission 4, ce qui provoque une baisse de l'autorisation d'engagement et du crédit de paiement. Le CESER s'interroge toutefois sur la ventilation budgétaire du programme 507 qui laisse apparaître des actions relatives à la mission 4, même si elles ne sont pas chiffrées.

Comme l'indique le Conseil régional dans le chapeau du programme, l'Economie sociale et solidaire (ESS) a un apport important dans les transitions économiques et sociales. Le CESER tient à préciser que c'est également le cas pour ce qui concerne l'environnement, notamment en matière de réemploi, recyclage, matériaux bio-sourcés, etc. Elle est présente dans la majeure partie de l'économie bretonne et la nécessité d'opérer des transitions sur les territoires pour répondre aux enjeux climatiques et sociologiques doit lui permettre de se développer davantage.

Le programme est principalement axé sur la structuration, que ce soit autour du collectif CRESS-pôles-TAG et des différentes têtes de réseaux régionales, que sur la thématique de l'accompagnement et du financement ainsi que le maillage territorial en lien avec les EPCI, mais aussi de l'émergence et du démarrage de la structuration de filières.

Pour le CESER, il est important que cela reste le cas et que des financements soient trouvés dans les programmes correspondants quand il y a lieu, en fonction des filières, pour les actions s'y inscrivant.

De même, si l'innovation sociale est inscrite dans ce programme, c'est également le cas dans la S3. Aussi, le CESER sera attentif à ce que les financements de l'innovation sociale s'inscrivent dans le programme 503, quand ils correspondent à la S3.

508 – Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire

Sur proposition de Séverine DUDOT, Marie-Christine LE GAL et Dominique PIRIO
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Face à une réalité très instable (inflation, forte hausse du prix de l'énergie, etc.), les entreprises bretonnes se trouvent confrontées à des mutations de leur modèle. L'économie régionale doit faire preuve de résilience pour s'adapter rapidement à ce nouveau contexte. Ce programme constitue un outil ayant pour vocation d'accompagner les entreprises, en finançant les têtes de réseaux, filières et clusters, ainsi que BDI et BCI.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Accompagner les filières dans leurs transitions et mutations

Le CESER souligne la volonté d'accompagnement des différentes filières (agroalimentaire, construction, aéronautique, navale, etc.) afin d'intégrer les défis des transitions environnementales et sociales, tout en conservant leur compétitivité. Il approuve l'action de structuration des dispositifs afin d'aider les entreprises bretonnes à faire face aux mutations majeures, à réussir à l'export tout en s'inscrivant dans une démarche RSE. Il trouve particulièrement pertinente la mission transverse confiée à BDI et se félicite du renforcement des travaux d'observation, de création d'outils de mesures et de caractérisation des situations qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration. Il est important que les efforts soient poursuivis pour faciliter la diversification des activités, la promotion des savoir-faire, notamment à l'international.

Le CESER approuve l'appui de l'ABEA pour le secteur agroalimentaire, qui permettra de renforcer un large écosystème tout en poursuivant les travaux d'observation sur les enjeux de RSE, et ce en lien avec BDI et Valorial.

Il souligne l'intérêt du soutien à la Cellule économique de Bretagne. En effet, le suivi de la filière construction, notamment sur ses besoins en compétences, mais également en matière de transitions environnementales (économie circulaire) et numériques, constitue une nécessité pour éclairer les mutations du secteur.

Le CESER approuve le soutien aux acteurs de la filière aéronautique/aérospatiale, notamment par des opérations de visibilité, en particulier à l'international. Le développement de cette filière est un atout pour la région, lui permettant de se positionner sur les enjeux de cybersécurité et de décarbonation. Il serait important de pouvoir définir la part du budget consacré à ces deux enjeux.

Le CESER relève avec intérêt le soutien au cluster Bretagne Pôle Naval dont le rôle est de trouver une impulsion pour l'emploi et les savoir-faire des entreprises du secteur.

2.2. Renforcer la coopération entre les acteurs de l'accompagnement à l'international

Le CESER se félicite de l'évolution de la Team France Export et note que la Région repense le positionnement international des entreprises bretonnes dans le cadre de l'élaboration de la SRTES. Il souhaiterait être informé

rapidement des dispositifs mis en place, sans négliger l'identification et l'accompagnement des projets d'investissements étrangers en Bretagne. Le CESER réitère son souhait de mise en place d'indicateurs de performance.

2.3. Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Le CESER note que le Conseil régional poursuit ses actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail notamment *via* l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), en lien avec BDI et la Carsat. Face aux difficultés de recrutement, le rôle de l'ARACT pourrait être renforcé dans une démarche de réflexion sur l'attractivité de l'entreprise par l'amélioration des conditions de travail.

Le CESER se montrera vigilant quant aux modalités de mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'ARACT en 2023, afin de préserver la capacité du territoire à mettre en œuvre des plans d'actions adaptés aux réalités locales ainsi qu'aux besoins des filières. Par ailleurs, il sera particulièrement attentif aux résultats des accompagnements des entreprises dans les démarches de transitions, les enjeux relatifs au travail, les conditions de travail, dans la mise en œuvre de circuits courts. Une analyse quantitative et surtout qualitative serait pertinente.

2.4. Engager les acteurs bretons dans l'économie circulaire et déployer les filières de valorisation

Le CESER ne peut que se féliciter du soutien de la Région pour une économie plus circulaire qui doit répondre aux enjeux de transitions écologique et énergétique, en cohésion avec la future SRTES. Le CESER attire toutefois l'attention sur la complexité de la mise en œuvre de cette économie circulaire, et de la nécessité d'évolution du cadre réglementaire pour limiter les freins de développement des filières de valorisation.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra avec attention la mise en place d'un reporting, d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer les effets d'un programme de 5,5 M€.

509 – Agriculture, filière bois et alimentation

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER et Samuel BRICARD
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional fait état du contexte, qui accentue la nécessité de garantir notre souveraineté alimentaire et d'accélérer les transitions agroécologiques. Il retrace également les éléments spécifiques à prendre en compte concernant les politiques en matière d'agriculture : la mise en œuvre à venir de la nouvelle PAC, la concertation sur le Pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles par l'Etat, le vote par le Conseil régional des orientations d'une nouvelle politique d'installation-transmission. La Région observe également la décapitalisation des cheptels bretons et la crise de l'agriculture biologique.

Le Conseil régional détaille plusieurs mesures :

- le renouvellement des générations en agriculture, avec la déclinaison de la stratégie régionale installation-transmission ;
- le soutien aux investissements de transition dans les exploitations agricoles, avec l'engagement d'un nouveau plan d'investissements de transition des exploitations agricoles ;
- le Plan breton pour l'arbre, un accélérateur pour le développement de la filière forêt-bois ;

- une contribution à améliorer les pratiques et systèmes agricoles : une aide exceptionnelle au maintien à l'agriculture Biologique de 5,5 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER partage les objectifs du Conseil régional de renforcer la souveraineté alimentaire et d'accompagner les transitions agroécologiques.

Comme le CESER le soulignait [dans sa contribution aux États généraux de l'installation et de la transmission](#), l'action régionale visant à favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs-rices et la transmission des fermes est nécessaire si l'on veut atteindre ces deux objectifs. La réussite de cette ambition visant à renouveler les générations d'agriculteurs-rices dépendra aussi de l'implication des EPCI aux côtés de la Région. Le CESER souhaite que cette démarche ait pour but commun de préserver la diversité de l'agriculture bretonne en termes de filières et de productions. Elle doit répondre aux demandes variées des consommateurs, permettre une occupation du territoire harmonieuse et dynamique et maintenir les emplois induits, dont ceux dans le secteur agro-alimentaire.

Le CESER comprend que la rénovation du soutien aux investissements vise à accompagner tous-tes les agriculteurs-rices dans une démarche de progrès. Il demande que cet outil ne soit pas synonyme d'une complexité administrative accrue et que ses engagements soient atteignables afin d'impliquer le plus grand nombre.

Le CESER salue la volonté du Conseil régional d'aider l'agriculture biologique, en grande difficulté actuellement. Il reste persuadé que la production en bio a un avenir et répond à un marché, comme tous les autres types de productions. Il estime également qu'une attention particulière doit être accordée au fait de faire coïncider offre et demande.

Le CESER salue le soutien régional à la filière forêt-bois. Il sera vigilant quant à la mise en œuvre du Plan breton pour l'arbre et souhaite être consulté dans le cadre de la réflexion de cette prochaine politique publique. En effet, les transitions ne pourront être assurées sans une bonne gestion de cette ressource.

510 – Pêche, aquaculture et développement maritime

Sur proposition de Daniel CLOAREC et David RIOU
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 510 est l'outil principal de financement de la politique maritime intégrée de la Région : il apporte un soutien spécifique aux filières halieutiques (pêche, aquaculture, criées et ports de pêche, mareyage, transformation, etc.), il est le support de certaines actions liées à la politique maritime (éducation à la mer, sécurité maritime, etc.) et appuie la mise en œuvre transversale de cette politique avec les autres directions.

L'année 2023 sera marquée par 5 actions : la fin du programme FEAMP 2014-2020, le lancement du FEAMPA 2021-2027, la poursuite des travaux du groupement interportuaire, la finalisation du document de politique maritime régionale et le soutien au transport maritime propulsé par le vent.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne la place accordée à la mer au sein de cette mission 5, et la volonté du Conseil régional de réaffirmer ses ambitions maritimes, dans un contexte marqué par une succession d'événements majeurs pour les filières maritimes. Comme le CESER s'attache à le souligner dans tous ses travaux, le soutien de l'économie maritime, son accompagnement et la structuration de toutes ses filières sont une priorité forte pour notre région. Les 5 actions principales du programme 510, inscrites à ce budget 2023, semblent aller dans le sens d'un développement maritime durable de la Bretagne.

Les filières halieutiques occupent logiquement une place majeure dans ce programme 510. L'accélération des transitions de ces filières apparaît en effet comme un enjeu essentiel. Le CESER salue en particulier la poursuite des travaux en faveur de la décarbonation de ces filières, sur laquelle il fera des propositions dans son étude sur les industries navales et nautiques présentée à sa session de mars 2023.

Le CESER souligne l'engagement du Conseil régional dans cette première année de programmation du FEAMPA 2021-2027, dont il suivra avec attention la déclinaison concrète en Bretagne. Il propose qu'un point d'étape soit réalisé régulièrement en Commission régionale de sélection pêche et aquaculture (CORSPA). Il souscrit aussi aux objectifs du volet territorial du FEAMPA (Développement local mené par les acteurs locaux), en tant qu'outil majeur de constitution d'un réseau de territoires maritimes favorisant l'émergence d'une économie bleue durable. Il souhaiterait avoir connaissance des projets qui seront retenus par les nouvelles commissions mer littoral, installées suite à la sélection des territoires de projets courant 2022. Le CESER sera attentif à leurs résultats et espère que les dynamiques engagées pourront se poursuivre et confirmer la montée en puissance des territoires comme une échelle pertinente pour la mise en œuvre d'une stratégie maritime territoriale.

Le CESER partage l'objectif du Conseil régional de renforcer la coopération interportuaire, et apprécierait à ce titre, de pouvoir connaître plus précisément le rôle des différentes structures intervenant dans ce domaine. Il réitère ainsi sa demande d'avoir un retour d'informations régulier et détaillé des travaux du Groupement pêche de Bretagne.

L'adoption prochaine d'un document global de politique maritime régionale devrait être de nature à renforcer la visibilité de l'action du Conseil régional dans le domaine maritime. Sur ce sujet, le CESER renvoie à sa contribution dédiée, présentée lors de cette même session. Il continuera à suivre avec attention l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique maritime, dans le cadre de ses travaux. En particulier, il prend acte de l'adoption prochaine d'une feuille de route en faveur du transport maritime propulsé par le vent, et espère que les autres démarches inscrites dans les orientations pour la politique maritime régionale pourront se concrétiser rapidement.

511 – Ports

Sur proposition de Jean-Yves LABBÉ
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé l'ouverture d'une autorisation de programme de 61,4 M€ et d'une autorisation d'engagement de 6,6 M€. Les principaux investissements identifiés concernent :

- l'entretien du patrimoine portuaire (9 M€) ;
- la modernisation des infrastructures pour développer les trafics portuaires (25,1 M€) ;
- l'accompagnement de la modernisation des ports régionaux (22 M€) ;
- l'amélioration de la performance logistique des ports (3 M€).

Le programme propose également l'inscription d'une autorisation d'engagement de 6,6 M€ destinée à définir les conditions d'exploitation des ports et à contrôler l'exécution des contrats de concession.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Après une forte baisse au titre du budget primitif 2022 (30,3 M€), le montant de la présente autorisation de programme est équivalent à celui des budgets 2020 et 2021.

Comme il le souligne dans sa contribution à l'élaboration de la politique maritime régionale, présentée à cette même session, le CESER partage sans réserve la démarche d'élaboration d'une stratégie portuaire régionale qui sera déclinée en plan d'action par place portuaire en fin d'année 2023.

Il souscrit en particulier à l'enjeu de décarbonation des ports régionaux (stations d'avitaillement H2, installations solaires, infrastructures pour les EMR, transport à la voile) et de protection de la biodiversité (passe à poissons, qualité de l'eau) et soutient donc les actions engagées en ce sens par le Conseil régional, à commencer par les études préalables dans ces différents domaines.

La décision d'intégrer à cette démarche une stratégie fret et logistique par le développement d'offres de services des modes de transport massifiés (ferroviaire et maritime) apparaît également pour le CESER indispensable, suite à l'inscription du port de Brest au réseau central du RTE-T et à la toute récente conférence régionale de la logistique.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois la refondation de la politique maritime et portuaire régionale, dans le cadre de la concertation proposée par le Conseil régional.

Mission 6 – Transition écologique et climatique

601 – Eau

Sur proposition de Jean-Pierre BAGEOT
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En préambule, le Président du Conseil régional revient sur les leçons à tirer des conséquences de l'année de sécheresse. Il souligne la fragilité de notre réseau d'eau superficielle impacté par les différentes pollutions, le réchauffement climatique et la croissance démographique. Il fait le lien entre l'eau, l'aménagement du territoire et le développement économique et préconise des réponses systémiques de la part de la Région. Fort de sa compétence d'animation et de coordination dans le domaine de l'eau, il revient sur le rôle de l'Assemblée bretonne de l'eau (ABE) et annonce la construction d'un plan d'adaptation et de résilience sur l'eau, avec comme programme d'action une campagne de sensibilisation sur les économies d'eau, l'expérimentation de la « Re-use » (réutilisation de eaux), la restauration des zones humides et l'instauration d'un débat sur la question de la tarification de l'eau.

Pour la restauration de la qualité de l'eau, il réaffirme son soutien aux structures porteuses des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et ciblera son effort sur les territoires les plus dégradés : les baies algues vertes et Ille-et-Vilaine.

Dans le cadre de l'objectif de sortie des pesticides de synthèse, des expérimentations sont prévues avec une attention sur les captages prioritaires.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Mobiliser et accompagner les acteurs sur la restauration des milieux aquatiques

Le Conseil régional, à partir de l'exemple de l'Ille-et-Vilaine où la morphologie des cours d'eau est le principal critère de déclassement des masses d'eau, annonce un certain nombre de mesures parmi lesquelles le CESER relève le renforcement de son accompagnement financier pour les programmes d'arasement des seuils et la restauration des zones humides. Il note les moyens nouveaux octroyés aux territoires qui renforcent leur ambition en termes d'autofinancement dans leurs engagements supplémentaires pour la reconquête de la qualité de l'eau.

Le CESER constate un cumul de difficultés pour l'Est breton avec en particulier la morphologie des cours d'eau et un déficit quantitatif de plus en plus marqué en période d'étiage. Aussi les prochaines années seront décisives pour ces paramètres, dans un contexte de pression démographique accrue sur ce territoire et de réchauffement climatique.

Pour le CESER, il est également important de renforcer la mobilisation des acteurs territoriaux de l'eau afin que l'ensemble des systèmes d'assainissements collectifs et non collectifs en Bretagne rejettent en permanence des eaux de bonne qualité dans les milieux terrestres, littoraux et marins.

Le CESER attire aussi l'attention du Conseil régional sur la nécessité de mobiliser et d'accompagner les acteurs de l'eau en Bretagne pour mieux prévenir et anticiper les conflits d'usage de l'eau, notamment lors de développements territoriaux non maîtrisés, en intégrant les conséquences prévisibles du changement climatique.

2.2. Poursuivre l'effort sur les territoires algues vertes

Le Conseil régional reprend son engagement d'octobre 2022 sur la prolongation du Plan algues vertes (PLAV) 2022-2027, rapport consécutif aux conclusions, entre autres, de la Chambre régionale des comptes. Dans son avis du 3 octobre dernier, le CESER prenait note de ces engagements (appui à la dimension scientifique du PLAV et propositions pour une meilleure efficacité sur l'enjeu du foncier agricole breton), mais il notait également et soutenait les conclusions de la Chambre régionale des comptes sur la modestie des implications financières au regard des enjeux que ce fléau représente.

Dans son préambule, le programme budgétaire indique qu'une baisse des concentrations en azote dans les cours d'eau est bien entamée en Bretagne. Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur les efforts collectifs restant à réaliser et rappelle que, dans ses précédents avis, il préconisait, entre autres mesures, la nécessité d'engager un programme ambitieux de soutien à l'agriculture à faible intrant.

2.3. Mobiliser les acteurs pour s'adapter au changement climatique dans le domaine de l'eau

Le CESER partage naturellement cette préoccupation mais note qu'au niveau de la Bretagne, dans le cadre de la mise en œuvre des arrêtés cadre sécheresse, le réchauffement climatique des cours d'eau et son rôle dans la détermination des seuils d'alerte ont été peu ou pas pris en compte. Ceci a conduit, l'été dernier, à une situation qu'il ne faudrait pas reproduire pour les futures et inévitables sécheresses à venir. Aussi le CESER relève avec intérêt la proposition du Conseil régional d'une stratégie sur l'eau en faveur de l'adaptation au réchauffement qui doit voir le jour en 2023. Il propose en outre, dans le cadre des avis à programmer du Haut conseil breton pour le climat, que la question de l'adaptation au changement climatique appliquée au contexte de l'eau en Bretagne soit intégrée à ses travaux.

Dans le prolongement des préconisations de son rapport *Biodiversité et société : cultivons les interactions !*, le CESER soutient l'appel à projets régional visant à développer les solutions fondées sur la nature. Il retient que ces travaux de restauration sur un bassin versant doivent avoir valeur d'exemple et qu'ils seront accompagnés d'une étude hydrologique visant à évaluer leurs bénéfices et leurs contributions au stockage de l'eau dans les sols.

Alors que l'eau potable dépend à 75 % des eaux de surfaces en Bretagne et dans un contexte de pénurie de la ressource en eau, le CESER s'étonne, dans cette présentation du budget eau, que le Conseil régional ne fasse pas état, s'agissant de la Stratégie régionale pour les captages prioritaires, d'une éventuelle montée en puissance de son ambition en augmentant sensiblement le nombre de captages concernés et en généralisant la définition des aires d'alimentation de captage.

2.4. Communiquer sur le caractère précieux de la ressource en eau et promouvoir la sobriété

La récente période nous a appris qu'une communication pour répondre à une situation de sécheresse - et pour modifier le comportement des usagers - doit être engagée bien en amont de la crise pour être efficace. Le CESER approuve donc le principe d'une communication anticipée menée au niveau régional. Par souci de cohérence, il souligne la nécessité, pour les pouvoirs publics, d'une très grande transparence dans la gestion des mesures de restriction en période de crise.

Le CESER approuve, au-delà de la gestion de la crise, la promotion de la sobriété proposée par le Conseil régional mais, en complément des gestes de chacun, c'est l'ensemble de notre mode de développement en Bretagne qu'il faut interroger. Comme l'indique le Président du Conseil régional dans son préambule : « Le lien entre l'eau, l'aménagement du territoire et le développement économique est de plus en plus tangible et exige des réponses systémiques pour laquelle la Région est bien placée ».

602 – Biodiversité

Sur proposition d'Agnès BARBE et de Sylvie MAGNANON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour ce programme dédié à la biodiversité, les propositions budgétaires de l'exercice 2023 sont les suivantes :

- Autorisation de programme : 810 000 € ;
- Autorisation d'engagement : 4 365 000 € ;
- Crédits d'investissement : 770 000 € ;
- Crédits de fonctionnement : 4 345 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

En Bretagne, comme ailleurs, le constat de la dégradation problématique de la biodiversité est désormais unanime. Le Conseil régional le souligne en s'appuyant sur les récents travaux de la COP 15¹⁴, rappelant l'urgence de lutter contre la perte de la biodiversité.

¹⁴ Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (Montréal, décembre 2022).

Le CESER apprécie la volonté du Conseil régional de s'engager dans cette trajectoire. Il partage son intention de poursuivre son action en faveur de la biodiversité, non seulement au travers du programme 602 mais aussi en intégrant la restauration et la préservation de la biodiversité au sein de l'ensemble de ses politiques. Comme le relève le Haut conseil breton pour le climat, la mobilisation de l'ensemble des compétences de la Région est indispensable pour que chacun et chacune, à son niveau, œuvre en ce sens. Cela va aussi dans le sens des préconisations du CESER et de son étude *Biodiversité et société en Bretagne, cultivons les interactions !* (octobre 2020).

Le CESER suivra donc avec attention l'engagement du Conseil régional comme chef de file d'une approche transversale de la biodiversité. Celle-ci nécessite un travail collectif important pour que s'installe une cohésion sociale autour de ces enjeux, facteurs de bien-être, de développement et d'attractivité durables de la Bretagne.

Le travail de « budgétisation verte » entrepris par les services du Conseil régional et qui intègrera les enjeux de biodiversité à partir de 2023, constituera un maillon important du processus vertueux dans lequel il souhaite s'engager. Le CESER s'étonne que cela ne soit pas évoqué dans le BP 602.

Concernant le budget propre au programme 602, le CESER note avec satisfaction une augmentation des crédits de fonctionnement (+890 000 €) et des crédits d'investissement (+149 000 €), soit une augmentation d'environ 25%. Ces moyens permettront de prendre en charge une nouvelle compétence transférée par l'Etat aux Régions : la gestion du dispositif Natura 2000. Le CESER en prend acte en espérant que ce transfert se fasse le mieux possible, sans perte d'efficacité dans la gestion des sites et la coordination du dispositif.

Le budget 602 permettra aussi de poursuivre, à moyens constants, l'appui aux partenaires techniques essentiels de la Région que sont l'Agence bretonne de la biodiversité, les Parcs naturels régionaux, les réserves naturelles régionales et les observatoires régionaux de la faune et de la flore, parmi lesquels le Conservatoire botanique national de Brest qui entre en phase de refonte, point remarqué par le Conseil régional. Le CESER se félicite également du soutien aux programmes régionaux d'éducation à l'environnement durable portés par les réseaux associatifs.

Le budget 602 contribuera aussi à soutenir les projets de territoire en faveur de la biodiversité, ce que le CESER approuve particulièrement, en insistant sur la nécessité de donner plus de visibilité aux actions soutenues, afin de valoriser les acteurs de terrain et de créer une dynamique d'entraînement : dans le prolongement de son étude sur les enjeux sociétaux de la biodiversité en Bretagne, le CESER attire à nouveau l'attention sur le besoin d'une animation très structurée et opérationnelle des acteurs agissant concrètement sur le terrain pour la préservation et la restauration de la biodiversité. La société civile est prête à s'investir, encore faut-il l'associer réellement aux enjeux et projets.

Malgré les augmentations de crédits évoquées plus haut, le CESER constate à regret que le budget du programme 602 ne recouvre, cette année encore, que 0,27 % du budget total de la Région (crédits de paiement). Dans son étude, le CESER a proposé de porter à 1 % la part du programme 602 dans le budget régional : il s'agirait en effet d'un signal fort du Conseil régional montrant plus nettement sa volonté de rendre plus robuste et plus durable son rôle opérationnel de chef de file biodiversité.

Le CESER s'interroge à nouveau, et malgré une progression qui va dans le bon sens, sur l'adéquation entre les intentions affichées et les moyens alloués. Il s'interroge par exemple sur les modalités et les moyens opérationnels qui permettront aux services du Conseil régional et à ses partenaires de s'engager véritablement dans la structuration de la gouvernance et de l'action régionale en matière de biodiversité.

La coordination de la politique biodiversité du Conseil régional, dans une dimension plus transversale et plus opérationnelle, est l'une des clés de la mobilisation efficace de tous les acteurs qui souhaitent prendre part à la préservation et à la restauration de la biodiversité. Structurer la gouvernance et la politique régionale de la

biodiversité est donc une action cruciale et le CESER salue particulièrement la volonté de l'engager dès 2023. Mais comment cette action sera-t-elle concrètement mise en œuvre ? Le fond « 1 % biodiversité » sera-t-il mis à contribution ? Quels seront les moyens dont disposeront les services du Conseil régional pour assurer cette coordination ? Quel sera le rôle de l'Agence bretonne de la biodiversité ? Des moyens seront-ils dédiés à la concertation des acteurs institutionnels ou associatifs, des entreprises, ou des citoyens ? La logique d'appel à projets, difficile à suivre pour certains acteurs, continuera-t-elle à structurer les actions biodiversité sur le terrain ? Un soutien administratif et financier effectif sera-t-il concrètement apporté aux porteurs de projets s'inscrivant dans cette volonté régionale de préservation et restauration de la biodiversité ?

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre et à renforcer les démarches engagées, ainsi que son soutien aux structures existantes dont elle est partenaire, qui par leur expertise, leurs compétences et leur savoir-faire apportent leurs connaissances aigües du terrain.

603 – Energie et ressources

Sur proposition de David CABEDOCE et Ronan LE GUEN
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Concernant l'énergie, le Conseil régional entend poursuivre ses actions afin de contribuer et amener progressivement le territoire régional vers l'autonomie énergétique grâce à une meilleure sobriété et le développement des énergies renouvelables (EnR). Pour ce faire, il renforcera son soutien au Service public de la performance énergétique de l'habitat, poursuivra le financement d'opérations exemplaires, soutiendra les filières et projets d'EnR ainsi que son engagement en faveur du projet SMILE (réseaux électriques intelligents) et il maintiendra son accompagnement au développement de la filière hydrogène renouvelable.

S'agissant des ressources, afin d'atteindre l'objectif Zéro Déchet à l'horizon 2040, le Conseil régional souhaite amplifier la lutte contre le gaspillage et le développement des principes de l'économie circulaire. Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs chantiers seront organisés sur 2023. Le premier concernera le développement d'une gestion partagée et circulaire des déchets et des ressources. Un deuxième chantier aura pour objet d'inciter à l'utilisation raisonnée des ressources, à l'évitement des déchets, à l'amélioration de leur tri, de leur valorisation et de leur traitement. Enfin, une troisième priorité portera sur l'animation de la dynamique régionale, autour de projets, d'échanges et d'expérimentations.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Energie

Pour l'année 2023, le nouveau programme 603 réaffirme la volonté du Conseil régional d'agir face au dérèglement climatique, ce que le CESER soutient pleinement. Cette volonté se traduit par la poursuite de la mise en œuvre de sa feuille de route « La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique ».

Le CESER note avec satisfaction que les objectifs climatiques et énergétiques de la Région Bretagne à l'horizon 2050 seront jalonnés de deux étapes en 2030 et 2040 comme horizons intermédiaires. Le CESER prend acte que ces travaux se baseront sur un ensemble d'études prospectives réalisées par le Groupe projet trajectoire énergétique composé d'élus régionaux et sur les travaux du Comité régional de l'énergie qui sera mis en place en 2023. Le CESER

souhaite une plus grande participation des acteurs de la société civile à l'ensemble de ces travaux. Il est, en ce qui le concerne, disponible pour y être associé, en particulier dans le cadre du futur Comité régional de l'énergie.

Pour la quatrième année consécutive, le Conseil régional mobilisera des moyens pour déployer le service public de performance énergétique de l'habitat, ce que le CESER encourage au vu de l'importance des enjeux régionaux dans ce domaine.

Le CESER soutient toutes les actions contribuant à augmenter l'autonomie énergétique de la Bretagne, notamment via le développement des énergies renouvelables (EnR), dont l'énergie hydrolienne et le solaire thermique. La poursuite de son soutien aux projets territoriaux de développement des EnR en 2023 va en ce sens. Le CESER aurait souhaité avoir une vision plus précise de ces soutiens ainsi que le montant des engagements financiers du Conseil régional.

Le CESER note avec satisfaction le fort investissement financier du Conseil régional, à hauteur de 40 M€, dans un programme de solarisation du patrimoine régional, notamment en développant le solaire photovoltaïque pour couvrir, dans un premier temps, un tiers des besoins électriques de ses lycées puis, à terme, leur intégralité. Le CESER approuve également la mobilisation de son patrimoine foncier aéroportuaire et portuaire pour déployer la solarisation du mix électrique breton.

2.2. Ressources

Le CESER constate la volonté du Conseil régional d'actualiser la prospective du Plan régional de prévention et de gestion des déchets sur les gisements et les installations de stockage et de traitement dans le cadre des travaux de modification du SRADDET. Il encourage notamment le Conseil régional à poursuivre les actions de prévention des déchets (réduction des déchets à la source) et de sensibilisation sur leur réemploi.

Le CESER approuve la démarche d'exemplarité sur le bon usage des ressources dans la collectivité (commande publique) et la gestion optimisée des déchets dans les Etablissements publics locaux d'enseignement. Il encourage le Conseil régional à poursuivre et renforcer l'accompagnement des acteurs publics et privés dans la mise en œuvre d'actions et d'investissements pour plus de réemploi, de recyclage, de valorisation matière et de valorisation énergétique afin de créer des filières pérennes dans des activités vouées à se développer et à structurer le tissu économique breton dans les prochaines années.

Le CESER se félicite de la volonté du Conseil régional d'accompagner la mise en place des nouvelles filières de Responsabilité élargie des producteurs en Bretagne, en partenariat avec les éco-organismes. Le CESER sera également attentif au déploiement de ces nouvelles filières afin que ces nouveaux modes de financements et de traitements des déchets permettent de préserver l'activité des différents acteurs intervenant dans le secteur de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Le CESER soutient la volonté du Conseil régional d'encourager et faciliter l'évolution du modèle économique vers plus de circularité, via l'animation de la Conférence des ressources, la mise à disposition de ressources (plateforme Economie circulaire, webinaires, ateliers...). Le CESER souligne l'intérêt de la démarche régionale visant à encourager l'usage des ressources biosourcées, via la commande publique et la conditionnalité des aides notamment.

Enfin, si le CESER apprécie le tableau de répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par action (p.165), il aurait été intéressant d'avoir, dans la présentation du programme 603, quelques éléments explicatifs complémentaires permettant de mieux comprendre le contenu et le périmètre des actions présentées ainsi que leur évolution budgétaire (ex : PR0603-222 « Planifier et développer les outils de gestion adaptés » passant d'une AP de 700 000 € au BP 2022 à 1,4 M€ au BP 2023).

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'accompagnement et le développement de nouvelles filières de tri, recyclage, réemploi et valorisation matière ;
- le déploiement des différentes Responsabilités élargies des producteurs (REP) sur les territoires et l'impact qu'elles auront pour les différents acteurs bretons du tri et de la valorisation des déchets.

Mission 7 – Mobilités

701 – Transports collectifs

Sur proposition de Michel BELLIER et Jean-Luc PELTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme s'appuie sur des autorisations de programmes et d'engagements de respectivement 163 M€ en 2023 pour 11,3 M€ en 2022 et de 312 M€ en 2023 contre 287 M€ en 2022. Les crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement s'élèvent à 38,3 M€ (pour 31,6 M€ en 2022) et 315 M€ (pour 285,8 M€ en 2022).

Le Conseil régional considère que l'année 2022 se caractérise par une forte reprise des trafics, avec notamment le retour à des situations de sur-occupation des rames TER. Pour 2023, il est prévu de reprendre le cours normal de la convention à savoir la trajectoire de recettes conventionnelle et l'acquisition de 6 rames Regio2N.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève et salue le déploiement de l'outil Bretagne mobilités, syndicat de transport à l'échelle régionale visant à inscrire l'action territoriale locale en cohérence avec l'action régionale.

Le CESER note, pour 2023, la reprise de la trajectoire de recettes prévues à la convention TER. A ce titre le CESER restera attentif à l'issue des discussions entre le Conseil régional et la SNCF en ce qui concerne l'impact du renchérissement des coûts notamment énergétiques sur l'exécution de la convention TER. Le CESER sera attentif au maintien voire au renforcement de la présence humaine dans les gares et les trains TER dans le cadre du développement envisagé de l'offre. Le CESER note avec intérêt l'acquisition de nouveaux matériels TER Regio2N même si celui-ci ne semble pas le plus adapté pour des parcours supérieurs à 1h.

Le CESER salue l'ambition du Conseil régional qui, dans un contexte inflationniste, maintient le développement de l'offre de transports et s'attache à contenir la hausse des coûts pour les usagers des transports publics.

Concernant la production du service public de transport interurbain et scolaire, le CESER aurait apprécié avoir des éléments sur l'évolution concernant la pénurie de conducteurs, dont la Conférence sociale régionale doit se saisir. Le CESER note l'impact sensible que peut avoir le renchérissement actuel du coût de l'énergie sur les contrats et aurait apprécié disposer d'indications chiffrées sur ce sujet et des éventuelles incidences sur les contrats.

Concernant la desserte des îles, le CESER regrette l'absence d'indications chiffrées concernant le renouvellement des flottes de bateaux. Comme il le relevait l'an passé, le CESER considère que toutes ces actions doivent répondre aux objectifs portés par la Breizh COP. Il réaffirme son attachement à l'exemplarité sociale et à la mise en œuvre de

bonnes pratiques qui doivent être prises en compte et valorisées dans la commande publique, en marchés comme en délégations, dans le respect du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER 2023-2025) et de la politique régionale au service de l'économie.

Concernant le développement des services aux voyageurs, le CESER note pour 2023 le déploiement de la billettique KorriGo à l'ensemble des circuits scolaires qui a vocation ensuite à s'étendre à l'ensemble des services du transport régional et à toutes les autorités organisatrices de transport en Bretagne. Il apprécie que les tarifs spécifiques pour les scolaires et les jeunes, ainsi que les tarifs solidaires soient sanctuarisés, à l'heure où la collectivité cherche légitimement à mobiliser des ressources nouvelles. Le CESER note avec intérêt les réflexions autour d'une nouvelle offre à destination des jeunes et d'une tarification multimodale. Le CESER rappelle que les offres numériques doivent se faire en complément d'une offre humanisée et solidaire répondant aux besoins des usagers et populations les plus fragiles. Il apprécierait connaître les actions conduites en ce sens.

Concernant l'information sur l'offre de transport train, car, bateau du réseau régional et le dialogue avec les territoires, le CESER aurait apprécié en connaître la déclinaison. La question du recours aux transports collectifs est à relier à la densité de l'offre de transport avec une grille horaire répondant aux attentes des usagers tant aux heures de pointe qu'en journée et tout au long de la semaine. L'augmentation de la fréquentation des transports collectifs est aussi assujettie à l'offre de services à proximité des gares et différents points d'arrêts du réseau. A ce titre le CESER considère que les gares et points d'arrêts doivent être intégrés à tous les projets urbains et interurbains. Le CESER relève qu'il est prévu un comité des partenaires en 2023. Comme l'an passé, le CESER note que le document ne précise pas si des comités de ligne se tiendront en 2023.

Concernant la prise en compte des diverses formes de mobilités inscrites dans l'objectif commun de transition écologique et énergétique, le CESER note, pour 2023, la définition d'une nouvelle feuille de route pour la pratique du co-voiturage. Pour le CESER, le co-voiturage ne constitue pas en soit un vecteur de report modal comme cela semble souligné dans ce programme, mais représente assurément un levier pour réduire les nuisances associées au trafic routier. Le CESER relève l'effort consenti par le Conseil régional concernant le développement du GNV sur le parc d'autocars en cohérence avec la nécessaire réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES).

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'évolution du trafic voyageurs relevant de la compétence régionale (ferroviaire, routière et maritime) ;
- la réalisation de l'offre de transport public régional en 2023 ;
- les impacts de la hausse des coûts de l'énergie sur le budget du Conseil régional ;
- l'évolution de l'emploi dans l'activité de transport routier de voyageurs ;
- l'évolution de l'offre de services aux usagers ;
- la tenue des comités de ligne et du comité des partenaires.

702 – Infrastructures de mobilités

Sur proposition de Jean-Luc PELTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme porte sur les investissements relatifs à la modernisation des infrastructures ferroviaires et routières, ainsi que des gares et des points d'arrêts du réseau BreizhGo. Il est doté pour 2023 d'une autorisation de programme de 30,6 M€ vs 62,5 M€ en 2022, d'une autorisation d'engagement de 314 k€ vs 66 k€ en 2022, d'un crédit de

paiement d'investissement de 42,1 M€ vs 53,5 M€ en 2022, d'un crédit de paiement de fonctionnement de 244 k€ vs 66 K€ en 2022.

Les actions prévues pour 2023 sont les suivantes :

- Préparer le développement de l'offre TER sur le réseau ferroviaire breton en adaptant l'infrastructure ;
- Poursuivre la modernisation des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire ;
- Accompagner la réalisation des travaux du PEM de Quimper et engager les études techniques pour les PEM de Brest et Vannes ;
- Définir une stratégie pour les gares régionales ;
- Mettre en accessibilité PMR le réseau BreizhGo ;
- Achever le projet de nouvelle gare maritime de Quiberon ;
- Engager le plan régional vélo ;
- Poursuivre la mise à 2x2 voies de la RN 164 sans retard ;
- Accompagner la réalisation des Schémas directeurs d'agglomération de gestion de trafic à Rennes et Brest ;
- Construire la stratégie régionale de fret ferroviaire.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Une part importante des actions de ce programme est financée dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER). Le CESER comprend bien que l'année 2023 est à ce titre une année de transition, mais s'inquiète du retard pris dans la négociation du volet « mobilités » du CPER 2021-2027. L'introduction générale de ce budget primitif indiquant que « le Conseil régional est prêt », le CESER aimerait savoir si des éléments nouveaux ont avancé, et si oui lesquels, alors que se profilent des stratégies éminemment différentes entre le financement d'infrastructures lourdes et l'investissement dans les mobilités du quotidien.

Comme il le soulignait dans ses avis sur le BP 2021 et 2022, le CESER aurait souhaité connaître le résultat des études portant sur les besoins de mobilités et de développement du TER et d'évolution des infrastructures en lien avec le projet Liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL). Le CESER réaffirme la nécessité que ces études prennent en compte l'expression des populations et usagers des territoires concernés. A la lecture de ce BP 2023, le CESER s'interroge quant à la compatibilité des projets d'évolution des infrastructures terrestres avec les objectifs définis par la Breizh COP. Il considère que les travaux prévus dans ce programme doivent s'inscrire dans la stratégie nationale visant la neutralité carbone et le zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

Concernant le développement de l'offre TER, le CESER note la poursuite du travail d'études techniques en 2023 sur la capacité du nœud ferroviaire rennais et des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper et la priorisation des travaux à réaliser sur la période 2025-2040. Le CESER note la poursuite des études du projet LNOBPL mais s'interroge sur leur calendrier.

Concernant la modernisation des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire, le CESER note avec intérêt le démarrage des travaux de renouvellement de l'infrastructure Dinan-Lamballe avec une mise en service envisagée mi-2024, ainsi que le lancement des études préliminaires relatives au renouvellement des lignes Guingamp-Carhaix et Auray-Quiberon. Il relève également avec intérêt le lancement d'une étude de modernisation de l'axe Rennes-Châteaubriant. Il sera attentif aux réflexions portées par les collectivités sur l'avenir de la ligne Morlaix-Roscoff, et à l'aboutissement de l'étude conduite par Morlaix Communauté. Le CESER considère que le renouvellement et la modernisation de ces lignes sont incontournables compte tenu notamment du niveau croissant de nuisances engendrées par le trafic routier dans la région. Le CESER réaffirme à cette occasion que concernant les lignes du maillage régional, les acteurs des territoires (élus mais aussi tous les représentants de la société civile) expriment en Bretagne des attentes ferroviaires fortes singulièrement lorsque l'infrastructure existe et qu'elle pourrait être réactivée, comme c'est le cas sur la ligne transversale Auray-St Brieuc et sur celle entre La Brohinière et Mauron,

mais aussi parfois lorsque l'infrastructure n'existe pas (projet Rennes-Fougères en train). Le CESER réitère son souhait d'être associé à ces réflexions et études.

Concernant la réalisation des PEM, le CESER note la poursuite des travaux concernant celui de Quimper, la poursuite des études pour celui de Vannes et la contractualisation en cours pour celui de Brest.

Le CESER partage largement l'analyse du Conseil régional quant à l'évolution des besoins et usages des gares régionales. Il prend acte de l'étude lancée en 2022 visant à définir une nouvelle stratégie et mieux cibler les actions à mettre en œuvre ces prochaines années et souhaite être destinataire de ses conclusions, prévues mi-2023.

Avec 12 gares et 380 points d'arrêts routiers à rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, l'effort de planification et *in fine* financier est à souligner. Le CESER ne peut que saluer la continuité de ce programme conforme au schéma directeur d'accessibilité.

Le CESER prend note de l'achèvement des travaux de la nouvelle gare maritime de Quiberon prévus pour l'été 2023. Il considère que le renouvellement de la ligne ferroviaire entre Auray et Quiberon constitue un atout pour valoriser la reconstruction de la nouvelle gare maritime avec de nouvelles offres train+bateau restant à définir au bénéfice des habitants de la presqu'île.

Le CESER soutient le Conseil régional dans son engagement en faveur des mobilités décarbonées au travers de son Plan régional vélo et souhaite que celui-ci se construise en concertation avec les collectivités, les populations et les usagers. Le CESER prend bonne note du travail prévu en 2023 et des moyens dédiés pour consolider ce Plan à échéance 2024. Il restera attentif aux décisions prises dans ce cadre.

Le CESER note la forte volonté exprimée par le Conseil régional pour la poursuite de la mise à 2x2 voies de la RN164, avec 85 % du linéaire achevé en 2023. Il réitère sa demande de connaître le niveau de trafic actuel, son évolution prévue au terme des travaux, tout comme l'impact sur le foncier agricole.

Concernant la réalisation des Schémas directeurs d'agglomération de gestion de trafic à Rennes et Brest, le CESER note les travaux de mise en place d'une voie dédiée pour les transports en commun sur la RN137. Il souhaiterait connaître les actions prévues sur la rocade de Rennes et leur échéance.

Dans ses précédents avis, le CESER avait pris note de la prise en compte des nuisances sonores pour les riverains, conséquences de l'exploitation de la ligne à grande vitesse Bretagne Pays de la Loire. Le CESER réaffirme son souhait d'avoir un point d'étape sur ce sujet.

Enfin, concernant la stratégie régionale de fret ferroviaire, le CESER partage l'analyse du Conseil régional quant aux effets économiques du renchérissement des coûts de l'énergie et singulièrement d'origine fossile. Le CESER rappelle la place qu'occupe le secteur de la logistique dans la région avec des enjeux d'emplois importants. Il attend les orientations régionales découlant des études portant sur les possibilités de massification des trafics de marchandises transférable de la route vers le rail ainsi que le potentiel de fret concerné, dont les conclusions devraient être rendues dans les prochaines semaines. Le CESER souhaiterait en prendre connaissance et être associé à cette réflexion.

Si l'inscription du port de Brest au réseau central du RTE-T est rapidement mentionnée dans l'introduction de ce budget primitif, le CESER regrette de n'y trouver aucune référence par la suite. Elle ouvre pourtant de nouvelles opportunités de reconquête de trafic, mais nécessitera des investissements conséquents. Où en sont les réflexions sur ce sujet ?

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement dans les prochaines semaines :

- les suites données à la première conférence régionale de la logistique en Bretagne ;

- la négociation du volet mobilités du CPER, en espérant que les priorités qui seront définies feront l'objet d'une concertation plus large que le seul dialogue Etat-Région ;
- l'avancement des réflexions stratégiques suite au raccordement de Brest au RTE-T.

703 – Aéroports

Sur proposition de Danielle CHARLES LE BIHAN
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région, propriétaire de quatre aéroports régionaux (Brest, Rennes, Dinard et Quimper), annonce pour 2023 une nouvelle stratégie aéroportuaire régionale, qui « réinterrogera les vocations et la gouvernance des plateformes régionales à l'aune des enjeux sociétaux, économiques et climatiques afin d'apporter une réponse cohérente et adaptée aux territoires ». La méthodologie d'élaboration combine la réalisation d'un diagnostic multithématiques, la consultation des élus territoriaux et des acteurs socio-économiques et associatifs.

Les actions prévues en 2023 sont :

- la définition d'un schéma stratégique photovoltaïque en déclinaison de la feuille de route HEOL BREIZH et le lancement des appels à manifestation d'intérêts pour la sélection des opérateurs ;
- l'accompagnement financier des investissements de maintien en état et de transition écologique des aéroports pour faire face à la diminution des capacités d'autofinancement des concessions ;
- l'initiation des travaux sur les parcelles de la base ALAT (aéroport de Rennes) transférées gratuitement de l'Etat à la Région, dans le cadre du pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne ;
- l'accompagnement pour la dernière année de la liaison aérienne d'aménagement du territoire entre les aéroports de Quimper et Paris-Orly. La fréquentation de cette liaison en 2022 (11 813 passagers) ne permettent pas de renouveler l'OSP qui se termine en novembre 2023.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne la forte baisse de fréquentation des quatre aéroports propriétés de la Région, dans la moyenne nationale de la dynamique de reprise pour Brest et Rennes, mais très en-deçà pour Quimper. Il aimerait connaître le montant des aides consenties par le Conseil régional.

Le CESER apprécie la plus grande prise en compte des enjeux environnementaux dans la politique aéroportuaire du Conseil régional (déploiement de la production photovoltaïque sur le foncier aéroportuaire, chartes environnementales des aéroports, accompagnement financier des investissements dans la transition écologique...).

Le CESER suivra particulièrement les étapes d'élaboration de la stratégie aéroportuaire, et notamment la consultation des élus territoriaux et des acteurs socio-économiques et associatifs, dont la première étape se concrétisera avec le séminaire du 28 février, auquel le CESER a été invité et participera.

Le CESER pourra livrer avant l'été 2023 sa contribution à la stratégie aéroportuaire en cours d'élaboration, le regard de la société civile sur ce sujet pouvant s'avérer utile et complémentaire aux études déjà engagées par le Conseil régional.

Mission 8 – Actions européennes et internationales, fonds européens

801 – Actions européennes et internationales

Sur proposition de Bernard LAURANS
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Conformément aux objectifs de la Breizh COP de contribuer à l'attractivité et au rayonnement de la Bretagne, l'action internationale vise à créer et maintenir les liens avec les partenaires de la Bretagne, prioritairement en Europe et aussi en-dehors de l'Europe.

L'année 2022 a permis de faire émerger ou de consolider un certain nombre de projets qui vont permettre à la Bretagne d'accroître sa dimension européenne et internationale, notamment à travers des coopérations renforcées ou la concrétisation de nouvelles politiques. Cette politique repose sur les domaines d'actions prioritaires qui couvrent le rôle de la Maison de la Bretagne à Bruxelles, l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux internationaux et la mobilisation des acteurs bretons, le soutien à la diaspora bretonne à l'étranger, la coopération avec les régions, et plus principalement l'axe Celtique et une évolution de la politique de solidarité internationale.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate que l'ensemble des actions et des projets programmés couvrent un large périmètre, à travers la qualité et la diversité des actions menées ou du périmètre géographique couvert. Il souligne à la fois la continuité du programme par rapport aux années précédentes et son évolution avec :

- la priorité donnée au renforcement de l'axe celtique ;
- la nouvelle politique de solidarité internationale ;
- le renforcement de l'accompagnement de la « diaspora bretonne » dans la continuité du dossier « Bretonnes et Bretons du monde », sur lequel le CESER a émis un avis auquel il renvoie.

Le CESER apprécie l'annonce de la réactualisation de la stratégie internationale, qui sera de nature à clarifier et préciser les objectifs poursuivis par l'ensemble des actions présentées dans ce programme (espaces de coopération, thématiques prioritaires, cohérence des actions).

Concernant le budget dévolu au programme, le CESER note qu'il est en légère augmentation par rapport à l'année précédente, et soutient cet effort budgétaire dans le contexte actuel, notamment post-Brexit.

Cependant, le CESER constate de nombreuses évolutions dans la répartition budgétaire entre les actions au sein de ce programme et regrette le manque de précisions sur les budgets en forte hausse (PR801-12 : Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux, + 287 k€) et en baisse (5 programmes). Il s'interroge notamment sur une action dont le budget tombe à 0 € (PR801-13 : amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne), alors qu'il est indiqué que le Conseil régional continuera son aide aux porteurs de projets via son dispositif d'aide à l'écriture. Ce soutien est-il déplacé sur une autre ligne budgétaire ?

Le CESER salue la place dévolue à la Maison de la Bretagne à Bruxelles qui est une véritable tour de contrôle des enjeux bretons en Europe, et notamment les questions des transitions (agricoles, énergétiques, environnementales, numériques et cybersécurité), du domaine maritime, des mobilités avec l'inscription de Brest dans le réseau central

du RTE-T, des compétences... Le suivi du Brexit et la préparation des programmes post 2027 seront également dans son plan d'actions 2023. Le CESER s'interroge sur les moyens attribués à la Maison de la Bretagne compte tenu du volume d'activités à réaliser en 2023.

Le CESER soutient la volonté de la Région de promouvoir l'image et la notoriété de l'Europe en Bretagne ; il convient en effet que chaque Bretonne et Breton puisse, notamment, apprécier l'impact des financements européens dans les projets mis en œuvre sur les territoires bretons.

Le CESER note l'ambition annoncée de faire de l'axe celtique une priorité de 2023 avec l'organisation du Forum celtique international à Lorient en mars 2023 ainsi que par la signature de nouveaux accords de coopération entre la Bretagne et l'Ecosse d'une part et la Bretagne et l'Irlande d'autre part. Le CESER soutient la volonté du Conseil régional de maintenir les relations avec l'Ecosse, le Pays de Galles et l'Irlande, cependant il sera attentif à la signature de l'accord avec l'Irlande, à son contenu et ses retombées attendues, puisqu'il scellerait un nouveau type de coopération, entre la Région et un Etat.

Le CESER rappelle son avis formulé sur la nouvelle politique des « Bretonnes et Bretons du Monde » présenté lors de la dernière session et sera attentif aux premières actions mises en œuvre en 2023 autour des trois temps forts sur trois thèmes et trois périodes différentes.

Enfin, le CESER note la décision d'adopter de nouveaux axes stratégiques pour la politique de solidarité internationale, notamment dans l'accompagnement des associations et la volonté d'accompagner de nouvelles initiatives ; le CESER participe aux travaux du Comité mixte solidarité internationale et sera attentif aux projets retenus sur les valeurs humanitaires et humaines.

802 – Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

803 – Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027

807 – Programme FEAMPA 2021-2027

808 – Assistance technique

Sur proposition de Bernard LAURANS
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional rappelle que l'avancement des programmes 2014-2020 reste toujours dynamique, avec un engagement global, au 15 décembre 2022, qui atteignait 88 % pour un montant de 930 M€, avec l'intégration du programme complémentaire REACT-EU sur la période 2021-2023 et qui constitue la majeure partie des restes à programmer. Ainsi, près de 42 000 projets sont soutenus sur l'ensemble du territoire. Les paiements enregistrent également une bonne dynamique puisque 632 M€ ont été versés aux bénéficiaires.

Concernant la programmation 2021-2027, les travaux sur la sélection des projets ont démarré ou vont démarrer au début de l'année 2023 ; la Région a été l'une des premières à obtenir la validation des programmes, il convient maintenant de soutenir la montée en puissance de la programmation.

L'année 2023 sera l'année d'un double objectif :

- clore financièrement les programmes actuels, y compris le programme complémentaire REACT EU attribué en 2021 avec un premier objectif de disposer de l'ensemble des demandes de paiement au 30 juin 2023 ;
- accélérer la mise en œuvre des nouveaux programmes 2021-2027.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note que l'avis porte uniquement sur 4 programmes, FEDER-FSE pour les 2 périodes 2014-2020 et 2021-2027, le programme FEAMPA pour la période 2021-2027 et enfin les dépenses d'assistance technique, qui font l'objet d'une inscription au budget primitif.

2.1. 802 – Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Le CESER note avec satisfaction que 98 % des projets FEDER, hors REACT EU, ont été programmés à fin 2022, pour 869 projets soutenus et 300 M€ de crédits. Le CESER constate également avec satisfaction que le Conseil régional a su se mobiliser très rapidement pour intégrer des projets qui ont fait l'objet du programme complémentaire REACT EU, ce dernier représente 91 nouveaux projets et 48 M€, soit un peu plus de 52 % des crédits accordés à la Bretagne. Le CESER souligne l'accompagnement mis en place auprès des bénéficiaires qui crée les conditions d'une bonne intégration de ce programme. Par ailleurs, le CESER salue le bon équilibre des projets et des programmes selon les trois axes du fonds FEDER (numérique ; recherche – innovation ; développement durable).

Le CESER se félicite par ailleurs du très bon niveau de programmation du fonds FSE, 111 % pour 69,2 M€.

Enfin, et pour ce qui concerne de l'exécution financière des programmes, le CESER porte un avis positif sur les dispositions prises par le Conseil régional, qui doivent permettre aux porteurs des projets de justifier les dépenses avant mi-2023, date qui permettra la réussite du processus des paiements. Il sera néanmoins attentif au bon déroulement du calendrier.

2.2. 803 – Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027

Le CESER se félicite du niveau d'anticipation pris par le Conseil régional, qui a été l'un des premiers à obtenir la validation des programmes. En effet, le programme FEDER-FSE+ a été validé et signé en septembre 2022.

Le CESER sera attentif aux actions menées par le Conseil régional afin d'entretenir cette dynamique de programmation et ainsi se préserver de tout risque de dégageant d'office tout au long de la programmation.

Du point de vue des axes retenus, le CESER soutient les actions du programme, en cohérence avec la Breizh COP et les enjeux actuels de la Bretagne.

2.3. 807 – Programme FEAMPA 2021-2027

D'un point de vue général, le programme FEAMPA relève des mêmes dispositions de pilotage que le FEDER et le CESER rappelle son avis sur ce dernier. Par ailleurs, le CESER se félicite de la continuité des territoires DLAL, ce qui va faciliter l'émergence et la réalisation de projets sur ces territoires.

2.4. 808 – Assistance technique

L'année 2023 étant une année particulière, à la croisée des deux programmations et l'intégration du programme REACT EU, le CESER soutient les dispositions prises pour faire face à la fois à la clôture des programmes actuels et l'accélération de l'engagement des nouveaux programmes. En particulier, il se félicite du rôle joué par les responsables des espaces territoriaux qui deviennent des soutiens de proximité aux futurs porteurs de projets.

Par ailleurs, le CESER appuie les initiatives du Conseil régional d'amplifier les actions d'information et de communication dans l'objectif de faire mieux connaître l'Europe auprès de toutes et tous, et ainsi de permettre de mieux valoriser les projets soutenus par l'Europe.

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques

901 - Conditions de travail et compétences

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4 000 agents dans les lycées, les ports, sur les voies navigables, les services administratifs et techniques qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions ressources sur l'ensemble du territoire régional.

Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité (formation, accompagnement dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, dialogue social, équipement en vêtements de travail...), afin de développer leurs compétences, assurer de bonnes conditions de travail et garantir ainsi une action publique efficace. Les moyens prévus dans ce programme doivent permettre d'offrir un service public régional de qualité, en continuant de conjuguer une vision responsable des missions d'employeur que la Région porte tout en restant vigilante sur les dépenses publiques engagées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les interventions prévues dans le cadre des différentes actions du programme paraissent répondre aux besoins des agents et de la collectivité, en vue d'améliorer les conditions de travail et les compétences.

902 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour plus de 4 000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses dans ce programme, car soumises à cotisations sociales. Leur finalité et cohérence sont définies au programme 901, en lien avec les autres prestations sociales.

La maîtrise de la masse salariale s'inscrit dans le respect de la trajectoire budgétaire de la collectivité. Toutefois, certaines contraintes pèsent mécaniquement sur la masse salariale avec notamment pour 2023, une augmentation liée au Glissement Vieillesse Technicité, c'est-à-dire l'évolution spontanée de la masse salariale, estimée à moins de 1 %. Par ailleurs, la revalorisation des grilles de catégorie B ainsi que les revalorisations successives du SMIC ont entraîné une variation de près de 3,5 % de la masse salariale.

En matière d'effectifs, l'année 2023 est marquée par la poursuite de l'adaptation des postes aux différentes politiques publiques, la poursuite de recrutements initiés en 2022 et la création de nouveaux supports budgétaires et la mise en œuvre de contrats de projet.

La collectivité poursuit ses actions dans le cadre de sa politique jeunesse et développe ses dispositifs d'accompagnement pour plus d'une quarantaine d'apprenti-e-s qui préparent des diplômés de tous les niveaux, tant dans les services que les lycées.

L'année 2023 sera également marquée par la refonte de l'action sociale ainsi que par de nouvelles discussions autour du Régime Indemnitaire afin de continuer à assurer l'attractivité de la collectivité dans un marché de l'emploi territorial fortement concurrentiel pour certains métiers.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le programme décrit l'évolution de la masse salariale au travers de différentes mesures de revalorisation et de recrutement, aboutissant comme le CESER le constate à une forte augmentation budgétaire en 2023 (+7,2 %), reflet de l'inflation pour une part, mais aussi des recrutements et dispositifs de revalorisation s'appliquant aux agents de la fonction publique.

Le CESER ne peut par ailleurs qu'encourager la démarche d'information visant à renforcer la protection sociale complémentaire des agents.

903 – Equipement des groupes d'élus

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif de ce programme consiste à affecter aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Ce programme de faible portée n'appelle pas de remarque. Indépendamment de l'aspect budgétaire, le CESER déplore de nombreuses difficultés persistantes dans l'utilisation des ordinateurs dont ses membres sont dotés, bien qu'étant de bonne qualité et indispensables à leurs missions. Ces difficultés sont essentiellement liées à la gestion du domaine et à la connexion aux réseaux, mal adaptées à des usages pour la plupart distants.

904 - Fonds d'intervention régional

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Fonds d'intervention régional (FIR) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

Les aides allouées, souvent symboliques, permettent d'apporter une contribution particulière à certains projets, principalement portés par de petites associations locales, contribuant à cet égard à soutenir l'animation et le développement socio-culturel du territoire.

Ce fonds permet également d'allouer des aides individuelles à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue ou d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle, lorsqu'aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Ce programme n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes. Désormais, deux fois par an, un bilan détaillé est envoyé aux Présidents des groupes.

En 2022, 387 projets ont été financés. Pour plus de la moitié d'entre eux il s'agissait d'actions d'animation de la vie locale sur l'ensemble des territoires bretons. En 2023, il s'agira de poursuivre le financement d'opérations en faveur de l'animation et vie locale, du sport, de la culture, de la formation, de la santé-social-égalité-handicap, de l'organisation de colloques et de congrès, du développement économique-tourisme, de l'enseignement et enfin de la coopération et de la solidarité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate en 2022 un recours plus important au FIR avec 387 projets financés, pour 282 projets soutenus en 2021. Dans un budget toujours mesuré, il regrette que les interventions les plus significatives ne soient pas succinctement décrites, ce qui permettrait d'illustrer l'animation portée par les acteurs associatifs qui contribuent au « bien vivre » en Bretagne.

905 - Information et promotion

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 905 est celui par lequel la Région rend compte de son action, informe les citoyen-ne-s sur les politiques publiques et leur permet d'accéder à leurs droits. Il porte également les actions de rayonnement de la Bretagne. Il rend enfin possibles les actions de citoyenneté.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER soutient les développements apportés aux différents dispositifs destinés à renforcer l'information sur les actions de la Région, dont le rôle reste trop méconnu. Il se félicite en particulier des impacts très positifs recueillis après le lancement de nouvelles campagnes s'adressant au grand public, relevant que 83 % des citoyens interrogés se montrent favorables à une communication sur les compétences de la Région, et que 70 % déclarent mieux connaître la Région.

Il suivra avec intérêt l'impact du lancement du nouveau magazine, prévu en juillet 2023.

Enfin, alors qu'il a été saisi d'une étude sur les pistes permettant le développement de la participation citoyenne (sujet sur lequel il livrera son analyse en mars 2023), le CESER souhaite savoir si des moyens sont prévus pour d'éventuelles initiatives en ce sens dès 2023.

906 - Patrimoine et logistique

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme doit offrir aux membres des assemblées et aux agents l'ensemble des moyens logistiques (en immobilier, en mobiliers, de transport, de restauration...) pour offrir un cadre de travail et les conditions pour mener à bien leurs missions.

Les interventions sur le patrimoine bâti, dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation des immeubles des services, sont effectuées en se conformant aux objectifs de la Région Responsable qui visent tout particulièrement à préserver la santé des usagers et à réduire les consommations énergétiques ainsi que l'impact environnemental.

De même, les choix de la commande publique pour l'ensemble des achats liés aux moyens généraux doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

Malgré l'évolution constante du périmètre d'intervention de la collectivité, avec notamment la territorialisation de l'administration et la poursuite des projets qui en découlent en matière d'implantations locales ainsi que le niveau d'exigence développé ci-avant, l'objectif demeure la maîtrise de l'évolution du niveau de ces dépenses.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne l'évènement marquant résultant du redéploiement des services sur le nouveau site d'Atalante, ce regroupement permettant de libérer des locaux en location ou dont la Région est propriétaire. Les autres opérations décrites répondent à divers besoins sur le territoire. En ce qui concerne les locaux qu'il occupe, le CESER continue de s'interroger sur les dispositions qui seront prises, et veut croire en une démarche de concertation sur le ou les projets à l'étude.

Le CESER salue aussi les efforts développés en continu pour assurer une production d'énergie vertueuse au titre de la Breizh COP, avec le raccordement au réseau de chauffage urbain de site de Patton, la mise en service d'ombrières photovoltaïques et la désimperméabilisation partielle d'un espace de stationnement.

Il apprécie le souci apporté au renouvellement du parc automobile, réalisé à 100 % en véhicules électriques ou hybrides, bien que l'ampleur des acquisitions prévues en 2023 ne soit pas précisée. Il s'interroge cependant sur la pertinence de ces types de véhicules : sont-ils les plus adaptés pour tous les différents usages qui sont ceux des agents de la Région ? Parmi le parc de 417 véhicules, il aurait également été intéressant de préciser le nombre d'entre eux correspondant à chaque type d'énergie.

907 - Systèmes d'information

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 907 finance les actions pour maintenir et faire évoluer le système d'information de la collectivité. Il participe à la transformation numérique de l'administration régionale dans une optique d'exemplarité des pratiques numériques et d'amélioration de l'expérience utilisateur tant en interne qu'à l'égard des citoyens et des partenaires

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate la démarche permanente visant d'une part à disposer des matériels informatiques et téléphoniques adaptés aux besoins ; d'autre part, à optimiser leur fonctionnement dans les services et auprès du public.

Comme la Région s'y engage en 2023, un plan de continuité de l'activité et un plan de reprise de l'activité vont être initiés en vue de prévenir les risques d'attaque du système d'information. Le CESER s'étonne que ces dispositifs ne soient pas déjà en place pour assurer la sécurité indispensable ! Aussi, considérant de récents exemples de cyberattaques ayant touché diverses collectivités, il importe pour le CESER que cette opération soit conduite à son terme dans les meilleurs délais.

908 - Ressources et expertises

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières...) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales. A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité. Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat. Il fournit aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et permet de défendre les intérêts de la Région en cas de contentieux. Il permet enfin de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne, de mettre en œuvre le plan de transformation numérique et de mettre à disposition des ressources documentaires adaptées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie la continuité assurée par la Région dans ses efforts visant à améliorer son fonctionnement et simplifier les relations avec les usagers.

Il relève avec intérêt l'évolution de la politique d'achat, avec l'adoption en décembre 2022 du nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, couvrant une dépense annuelle de l'ordre de 300 M€. Les objectifs de cette politique d'achat se traduisent au travers de trois grands chantiers, eux-mêmes reposant sur quatre objectifs dont les bénéfices sont mesurés à l'aide de 40 indicateurs d'évaluation. En annexe, une communication plus détaillée et actualisée serait appréciée. Comme annoncé un an plus tôt, l'observatoire des données de l'achat public est chargé d'évaluer l'atteinte des objectifs. Lancé en mai 2022, il fera l'objet d'une actualisation en 2023 pour accentuer le regard sur la performance de la fonction achat et la pertinence du processus achat. Le CESER restera évidemment intéressé par les résultats découlant de cette évaluation renforcée.

Le CESER relève d'autre part que le projet de création d'une centrale d'achat ayant vocation à optimiser l'approvisionnement des lycées, déjà annoncé dans le BP 2022, fera l'objet d'études en début d'année. Il souhaite être informé des conclusions de ces études.

Enfin, le Conseil régional entendant aller plus loin dans sa politique d'évaluation qui se voit progressivement complétée par un budget vert, le CESER encourage fortement les démarches en ce sens, d'autant plus utiles pour éclairer les prises de décision que la période est instable.

909 - Service de la dette

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'emprunt constitue une recette d'investissement contribuant à l'équilibre du budget. Le stock de dette, ainsi généré et remboursé sur plusieurs exercices, représente une dépense d'investissement. Les intérêts impactent quant à eux la section de fonctionnement. La sécurisation de cet encours et l'optimisation des conditions financières représentent donc un enjeu majeur pour la collectivité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Si les actions du programme restent inchangées, le CESER constate une nouvelle fois que leur mise en œuvre exige une adaptation rapide aux évolutions des conditions du marché. Ainsi, la Région doit-elle faire face en 2023 à une augmentation de l'encours de crédits, à des remboursements in fine d'emprunts obligataires arrivant à leur terme, et aussi à une forte et soudaine augmentation des frais financiers.

Dans ce nouvel environnement, le CESER relève que les négociations ouvertes avec la BEI et la Banque des Territoires pour renouveler les enveloppes antérieures n'ont pas abouti en 2022, et se poursuivent.

Il apprécie le maintien du compartiment taux fixe à un niveau élevé représentant 72 % du total fin 2022, tout en comprenant que des opportunités à taux variable puissent être saisies face à la forte hausse des taux fixes.

Il constate que la démarche d'optimisation de la trésorerie s'est également adaptée, et qu'après plusieurs années au cours desquelles les taux négatifs permettaient de générer des produits financiers, il n'en est plus question dans les projections.

910 - Mouvements financiers divers

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens.

Par ailleurs, sont présentés des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire résultant de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71 contribuant à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la collectivité.

Il contient également des propositions sans incidences budgétaires immédiates liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires.

Depuis 2017, les reversements d'attribution de compensation aux départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme, soit 21 M€ pour l'Ille-et-Vilaine et 3,4 M€ pour le Morbihan.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les propositions budgétaires pour 2023 reposent essentiellement sur les dispositions comptables en vigueur.

Dans une enveloppe globale inchangée, le CESER relève l'augmentation des dotations aux provisions (1,2 M€ vs 1 M€), et s'interroge sur l'évolution des risques au titre des créances portées par la Région, dans un contexte où les défaillances apparaissent malheureusement plus nombreuses (extinctions de créances ? nouvelles provisions ?).

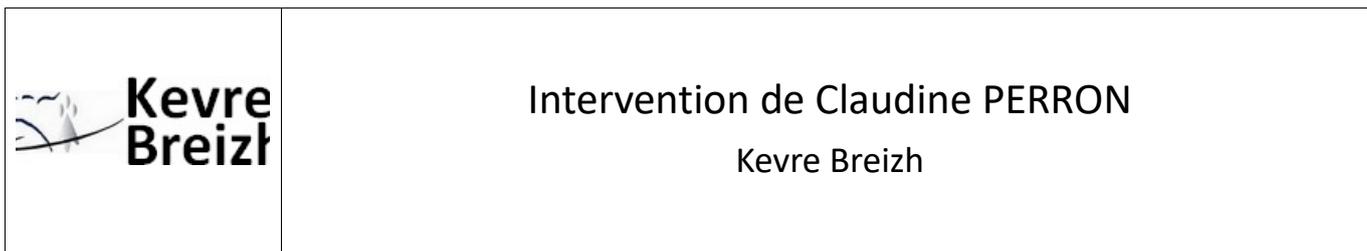
Vote sur l'avis du CESER de Bretagne Budget primitif 2023

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 5

Céline BONY, Annie KERHAIGNON, Éric LE COURTOIS, Fabrice LERESTIF, Pierrick SIMON (FO)

Adopté à l'unanimité



« Faut-il se résigner à voir disparaître au XXI^{ème} siècle le prodigieux patrimoine de milliers de langues » (Monde diplomatique – le pouvoir des langues)

La perte de diversité culturelle est tout aussi dommageable pour l'avenir de l'humanité que la perte de biodiversité. La domination de certaines langues sur les autres entraîneront, si l'on ne réagit pas rapidement, la destruction des langues minorisées et conduira vers un monde monochrome.

Le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités, la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels et la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation de l'ONU ont transmis à l'Etat français leurs commentaires à la suite de la prise de position du Conseil constitutionnel rejetant l'enseignement immersif des langues régionales et l'usage des signes diacritiques qui leur sont propres comme le ñ. Ils craignent « que l'adoption et l'application de cette décision puisse entraîner des atteintes importantes aux droits humains des minorités linguistiques en France ». Ils rappellent également que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a précisé que « Les Etats parties devraient prendre des mesures et n'épargner aucun effort pour que les programmes éducatifs destinés aux groupes minoritaires et autochtones leur soient dispensés dans leur propre langue, en prenant en considération les souhaits exprimés par les communautés et les normes internationales relatives aux droits de l'homme pertinentes en la matière. »

La confédération Kevre Breizh s'étonne donc, en prenant connaissance du Budget Primitif, bien que le Conseil Régional ait placé la défense des langues de Bretagne parmi ses priorités, de constater une diminution des crédits relatifs à la langue Bretonne. En comparant le BP 2022 augmenté du budget de la DM 2022, nous constatons une diminution de 2 % et ceci sans tenir compte de l'inflation.

Le Budget accordé aux langues de Bretagne a progressé lors des 10 dernières années de 26,6 % alors que le budget de la région progressait dans le même temps de 39,4 %.

Kevre Breizh souhaiterait que le conseil régional tienne compte de ces observations pour respecter et faire respecter, par les différents signataires, la convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne. L'Etat, au vu du nombre de postes d'enseignants ouvert pour l'année scolaire 2022/2023 ne semble pas montrer une réelle bonne volonté pour respecter sa signature et notamment la formation et le recrutement du nombre d'enseignants nécessaire.

Les crédits pour la biodiversité ont réellement progressé, et nous nous réjouissons que le problème soit enfin reconnu. Il est temps également de réagir pour la reconnaissance de la perte mondiale de diversité culturelle et de commencer enfin à renverser la tendance en Bretagne. KEVRE BREIZH rappelle que la Bretagne détient un véritable trésor du patrimoine immatériel car la langue bretonne est la seule langue celtique encore parlée sur le continent européen. Elle rappelle également que l'apprentissage et l'usage des langues de Bretagne est un droit fondamental consacré par la Convention de l'UNESCO sur la Protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles que le Parlement français a ratifié à l'unanimité en 2005.



Intervention de Séverine DUDOT

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

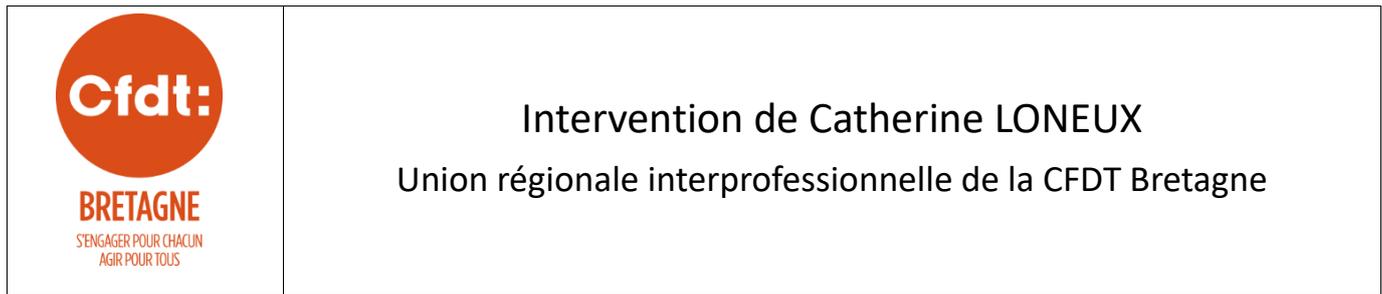
L'exercice de construction budgétaire depuis la crise COVID était devenu extrêmement complexe et difficile face à une conjoncture économique et sociale imprévisible. Pour 2023 s'ajoute le retour d'une inflation à un niveau élevé, s'alimentant à diverses sources d'ordre exogène mais provoquant des crises de nature structurelle : au-delà des effets de la reprise économique mondiale en 2022, la guerre en Ukraine révèle pour l'Europe les problématiques de l'approvisionnement en matières premières et produits intermédiaires, ainsi qu'en énergie.

Face à ces bouleversements et au coût accru des charges liées à ses compétences de services à la population, la Région Bretagne s'applique dans son projet de budget pour 2023 à ne pas baisser ses engagements et à maintenir son niveau de service. Le rapport budgétaire cible clairement dans cette perspective les transports et les lycées. Il mentionne également une attention particulière aux aides à la culture, au sport et aux langues régionales, ces trois domaines profitant même d'une augmentation de 100 000 euros chacun de leur dotation en 2023. Il ne s'agit pourtant pas de compétences fortes de l'échelon régional.

A contrario, le développement économique, qui est l'une des compétences exclusives de la région, n'apparaît pas dans les priorités budgétaires. Cela est pour le moins paradoxal dans un environnement devenu très difficile et incertain. Plusieurs notes de conjoncture récentes attirent l'attention sur des perspectives de repli des entreprises dans l'investissement et dans l'emploi. Le Conseil régional ne semble pas en tenir suffisamment compte, puisqu'il réduit en 2023 les crédits de fonctionnement et d'investissements ainsi que les autorisations d'engagement et de programme de plusieurs politiques.

Dans une économie en pleine recomposition de ses chaînes de valeur et frappée par des variations erratiques des prix, les pouvoirs publics devraient pouvoir jouer un rôle d'amortisseur et anticiper les défections à venir. D'autres régions ont mobilisé des aides spécifiques à la crise de l'énergie en considérant toutes les entreprises, tous les secteurs d'activité. Elles assument ainsi leurs responsabilités de collectivités publiques. En tant que représentants des entreprises, nous souhaiterions le même soutien en Bretagne.

Je vous remercie de votre attention.



Ce Budget Primitif s'inscrit dans un contexte particulièrement mouvant avec la reprise de l'inflation, les conséquences de la guerre en Ukraine et ses répercussions sur les coûts de l'énergie, mais également la raréfaction de certaines matières premières qui freine l'économie. Dans le même temps dans le cadre de « contrat de confiance » signé avec l'Etat, couvrant la période 2023/2027, la région avec d'autres collectivités locales s'engagent à la maîtrise des dépenses publiques.

Pour la CFDT, ce climat quelque peu anxiogène ne doit pas mener la région à une atténuation des mesures en faveur du développement durable, à la lutte contre le réchauffement climatique et au gaspillage de la ressource en eau, à s'exonérer de l'éco conditionnalité des aides aux entreprises, c'est pourquoi la CFDT ne peut qu'encourager les initiatives telles que celle du budget vert présentée à cette même session.

La CFDT s'étonne qu'il ne soit pas fait état du volet mobilité du CPER en cours de préparation entre l'Etat et la région, au moment où le port de Brest s'inscrit dans le réseau central du RTET, avec des échéances à très court termes (2030). Cette inscription aura des répercussions sur le maillage ferroviaire du nord Bretagne et Rennais, une réflexion sur la logistique en Bretagne est urgente. La CFDT se félicite de l'état d'avancement de BTHD en Bretagne, facteur de cohésion des territoires, et souligne la contribution de l'Europe sur ce dossier.

Pour la CFDT devant le renchérissement du coût de l'énergie, la priorité doit être donnée à la réhabilitation énergétique de l'habitat et au renforcement de l'offre de transport collectif du quotidien sur les territoires.

Après la crise sanitaire, l'inflation actuelle est aussi un facteur d'aggravation des situations de pauvreté et de précarité des personnes et familles qui vivent en Bretagne et plus particulièrement dans certains territoires.

Pour la CFDT, personne ne doit être laissé au bord de la route en Bretagne. Notre organisation suivra avec attention le projet du Conseil régional pour lutter contre la misère et la pauvreté en Bretagne qui sera présenté dans le courant de l'année 2023. Ce plan, pour la CFDT doit être harmonisé et coordonné avec la stratégie et l'action menées par le Commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de la région. Plusieurs membres du CESER participent en ce moment aux différents groupes de réflexion.

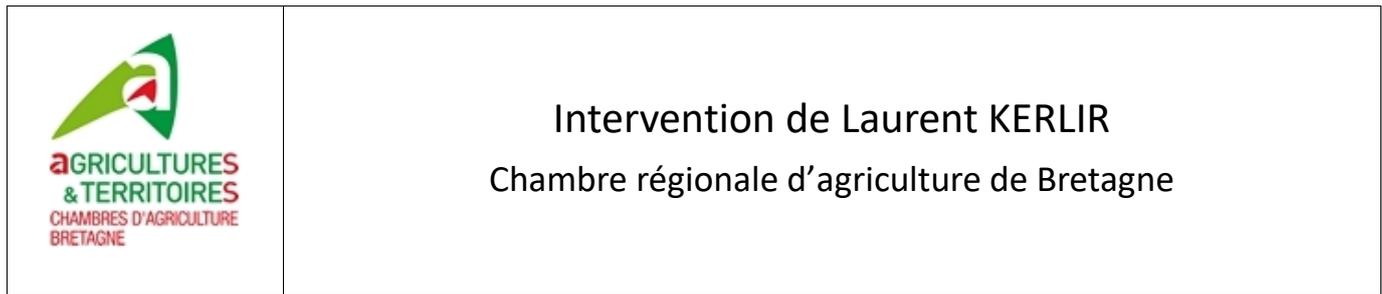
De même, les orientations de la région doivent s'appuyer et prendre en compte toutes les actions menées par les associations de solidarité au niveau des territoires. Ces réseaux associatifs, composés de professionnels et de bénévoles, sont à l'écoute au quotidien des personnes en difficultés et la crise sanitaire a rappelé toute l'importance des associations dans la solidarité ainsi que dans la cohésion économique et sociale des territoires. Le soutien régional à la vie associative dans les territoires est donc essentiel. Afin de prendre en compte l'évolution de l'engagement bénévole, l'accompagnement de la formation des bénévoles doit, pour la CFDT, principalement se focaliser sur la structuration et la prise de responsabilités dans les associations.

En matière de formation, la CFDT sera attentive à la mise en œuvre du nouveau CPRDFOP et plus particulièrement à ce que les éléments permettant sa réalisation, et notamment ceux liés à une vision complète de l'ensemble des formations dispensées en Bretagne, puissent être réunis et abondés par l'ensemble des acteurs.

En matière d'apprentissage et de formation par alternance, la CFDT tient à rappeler que la formation initiale doit rester gratuite et qu'en aucun cas le fait, pour un apprenti, de ne pas avoir d'entreprise ne doit l'obliger à payer les frais pédagogiques. Enfin, en rapport avec la crise actuelle de manque de main d'œuvre, la CFDT insiste une nouvelle fois pour que les entreprises qui accueillent des apprentis leur permettent d'assister à l'ensemble des cours dispensés dans les CFA. Pour la CFDT, ce budget doit être au service du développement économique de la région, de l'emploi durable et de qualité, du développement des compétences et de la transition énergétique et écologique qui sera l'un des sujets majeurs pour les prochaines années.

Chaque année, l'étude du budget s'effectue avec en toile de fond l'extinction prévisible des recettes propres et la dépendance aussi dangereuse qu'inéluctable à des dotations d'Etat. Pour la CFDT, il serait imprudent de rester spectateur de cette dérive et de se contenter d'attendre l'éventuelle production d'un nouveau schéma fiscal sur lequel nous aurions juste à émettre un avis au dernier moment. La fiscalité n'est pas qu'un moyen de collecter des finances, c'est aussi un outil majeur de construction de notre vie en société.

Pour ces raisons, la CFDT s'interroge : ne serait-il pas opportun que le CESER de Bretagne engage, sous une forme ou sous une autre, une réflexion sur le sujet de la fiscalité locale de notre temps. Cette réflexion, grâce à la diversité des membres du CESER et en s'appuyant sur les travaux engagés par d'autres, permettrait d'explorer les possibilités d'une fiscalité régionale crédible dans la durée, cohérente avec les enjeux sociétaux régionaux pour répondre aux défis de notre époque, en termes de financement mais aussi de structuration de la vie publique. Le CESER remplirait ainsi sa mission de conseil auprès des autorités politiques en participant à une réflexion devenue incontournable.



Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

Le Conseil régional propose un budget 2023 qui ambitionne « plus d'emplois et moins de carbone », visant à concilier, développement durable et impératifs climatiques et écologiques, considérant que c'est l'intégration totale des enjeux de transition dans les modèles de développement qui les rendra plus résilients. Il est ainsi suggéré des transitions nécessaires de nos modèles économiques, à commencer par nos filières agricoles et halieutiques.

« A commencer par » augure-t-il d'une priorité budgétaire, ce qui a du sens dans une grande région agricole et alimentaire comme la nôtre, ou cela augure-t-il d'une conditionnalité plus forte que pour les autres secteurs s'agissant des soutiens financiers de la collectivité régionale ?

Depuis la Breizh Cop et l'élaboration du SRADDET, la chambre d'agriculture de Bretagne confirme la nécessité d'embarquer un maximum d'agricultrices et d'agriculteurs dans des transitions compétitives, c'est-à-dire des mouvements dans leurs projets d'entreprise qui intègrent les enjeux autour de la ressource quantitative et qualitative en eau, autour de la transition énergétique qu'ils subissent mais où ils peuvent aussi apporter des solutions, autour du réchauffement climatique et de son indispensable atténuation, autour des enjeux sociaux de qualité de vie au travail. Nous sommes conscients de l'urgence, 2022 a accéléré et renforcé la nécessité pour chaque acteur économique et chaque citoyen de prendre sa part face à ces enjeux.

L'accélération de la nécessaire prise en compte de tous ces enjeux intervient à une période stratégique pour l'agriculture régionale. En effet, de nombreux agriculteurs, parmi eux majoritairement des éleveurs, vont faire valoir leur droit à la retraite. Leur renouvellement est loin d'être assuré, et cela notamment parce que nous connaissons, plus qu'une transition, une transformation sociale profonde. Le métier d'éleveur est questionné par la génération actuellement en formation : temps de travail, astreintes, niveau de rémunération, acceptation sociétale de certains projets sur leur territoire de vie ...

L'équation « plus d'emplois et moins de carbone », c'est pour nous, garder notre capacité à produire pour nourrir. De ce point de vue, l'accélération de la décapitalisation du cheptel breton, notamment en bovins, est très préoccupante. Nous souhaitons donc retrouver dès ce budget 2023, l'objectif qui est annoncé dans la stratégie régionale des transitions économiques et sociales qui sera présentée au premier semestre 2023, notamment la « nécessité de conforter le socle productif, agricole et industriel concourant à la souveraineté ». Il est annoncé la reformulation de la politique régionale agricole, dans le prolongement des Etats Généraux de l'Installation et de la transmission ». Il faut donner des signes dès maintenant.

La mobilisation du budget 2023 doit déjà traduire cette ambition de conforter le socle productif et industriel, notamment agricole et alimentaire :

- Pour le programme d'investissement et de transition ITEA, la performance et la résilience sont des composantes complémentaires pour la rentabilité économique des exploitations et leur durabilité. La performance technique peut servir la performance environnementale, à condition que les entreprises puissent faire les investissements d'avenir qui vont dans ce sens, sans excès de conditionnalité.

- Pour les aides à l'installation, la viabilité des projets grâce à une approche économique sécurisée et sécurisante doit rester le fil conducteur de la politique régionale en faveur d'un renouvellement de génération réussi. Nous réitérons ce que nous avons formulé lors des EGIT, mais aussi lors de l'élaboration du SRADDET et des différentes feuilles de route. Le partenariat avec les EPCI doit contribuer à renforcer ce socle productif régional en faveur de la souveraineté, pas à additionner une soixantaine de politiques territoriales qui ne trouveraient pas leur cohérence d'ensemble sur les grands enjeux de transitions. La nouvelle contractualisation avec les collectivités doit garder cette cohérence.
- Les MAEC restent pour nous un dispositif performant d'accompagnement des évolutions de systèmes. La programmation précédente pour laquelle le Conseil régional était autorité de gestion avait fait ses preuves en Bretagne. Il n'est plus l'heure de revenir sur cette bascule, par contre il nous importe que le Conseil régional poursuive son engagement dans une dynamique qui a bénéficié à plus de 5 000 agriculteurs bretons et à leurs territoires.

Nous avons conscience que ce budget s'est construit dans une forte période d'instabilité et d'explosions des coûts, notamment énergétiques, et que les priorités sont nombreuses pour éviter que soit détricoté notre tissu économique et social et nos solidarités. Le « bien manger pour tous » en constitue un ferment essentiel. Il mérite un budget à la hauteur, et une place stratégique dans la future stratégie régionale de transition économique et sociale.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Annie GUILLERME

Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)

LES MANIFESTATIONS VIOLENTES DU SEXISME CONTRE LES FEMMES INQUIETUES FORTES ICI ET AILLEURS

Le 5ème rapport du Haut Conseil à l'Égalité paru en tout début de l'année 2023 est inquiétant.

Il indique que le sexisme en particulier contre les femmes, perdure et dont les manifestations les plus violentes s'aggravent.

D'ailleurs, Parmi les hommes de 25 ans à 34 ans, près d'1/4 estime qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter. 40 % des personnes enquêtées trouvent normal que les femmes arrêtent de travailler pour s'occuper de leurs enfants. En ce qui concerne les femmes, 80 % estiment être moins bien traitées que les hommes en raison de leur sexe et 37 % disent avoir subi des rapports sexuels non consentis. En même temps, ils estiment ensemble à une écrasante majorité que l'action des pouvoirs publics est insuffisante.

Le HCEFH propose un plan d'urgence sur le sexisme et ses causes avec les moyens de protection, de répression, de prévention, et en agissant sur les mentalités dès le plus jeune âge.

Le Conseil de l'Égalité du Conseil régional de Bretagne qui s'est réuni la semaine dernière a permis de montrer tous les efforts et toutes les actions mis en œuvre avec la force de l'engagement par de nombreux acteurs et actrices sur les territoires : réseaux associatifs, institutionnels, collectivités territoriales afin d'éradiquer la question du sexisme et plus largement les inégalités entre les femmes et les hommes.

Le sexisme, on ne sait pas toujours comment ça commence, mais on sait comment cela peut finir. Cela peut se terminer par les féminicides où les enfants peuvent en payer un prix fort : témoins des violences conjugales ce qui les affecte fortement, pouvant devenir orphelins ou être aussi tués aussi à cette occasion, comme en Bretagne très récemment.

Les marches blanches et l'appui psychologique, certes s'ils sont utiles et indispensables, apparaissent néanmoins dérisoires au regard de la gravité de la situation. Les responsables de politiques publiques, la société civile, les différents professionnels doivent s'emparer du plan d'urgence proposé par le Haut Conseil à l'Égalité. Tous les hommes et les femmes, quels que soient leur âge, leur situation personnelle et professionnelle doivent se sentir concernés car c'est une question déterminante pour l'avenir de notre pays, le bien-être de ses habitantes et habitants et le devenir en particulier dans le respect des jeunes générations.

Pour ce faire, le mal doit être pris à la racine, c'est-à-dire agir sur les mentalités dès le plus jeune âge, nous le pouvons, c'est encore possible dans notre démocratie, ne soyons pas frileux.

Chimananda Ngozi Adichie est une femme inspirante sur le sujet.

Elle est née en 1977 au Nigéria et a grandi sur le campus de l'Université du Nigéria à Nsukka.

A 19 ans, elle se rend aux Etats Unis pour étudier. Elle partage son temps entre Lagos et Washington. Romancière et auteure de nouvelles, elle nous offre plusieurs essais dont « Nous sommes tous des féministes » et un manifeste pour une éducation féministe qui concerne les filles mais aussi les garçons.

« Partout dans le monde, la question du genre est cruciale. Alors j'aimerais aujourd'hui que nous nous mettions à rêver à un monde où les hommes et les femmes seront plus heureux et plus honnêtes envers eux-mêmes. En voici le point de départ : nous devons élever nos fils autrement. Notre façon d'éduquer les garçons nous dessert énormément. Nous réprimons leur humanité. Notre définition de la virilité est très restreinte. La virilité est une cage exiguë, rigide, et nous y enfermons les garçons.

Quant aux filles, nos torts envers elles sont encore plus graves, parce que nous les élevons de façon à ce qu'elles ménagent l'ego fragile des hommes. Nous apprenons aux filles à se diminuer, à se sous-estimer ».

Elle rejoint ainsi la question posée par Céline Piques dans son ouvrage « déviriliser le monde » : « Et si l'utopie féministe visait autant à émanciper les femmes qu'à déviriliser la société toute entière ? Baisser le niveau de violence dans la société en combattant l'idéologie viriliste, tel pourrait être le nouveau paradigme ».

Le CESER de Bretagne qui a voté un vœu « Pour l'élimination des discriminations et des violences sexistes et sexuelles contre les femmes en Bretagne et ailleurs dans le monde » a toute sa place avec les autres CESER pour faire des propositions afin de faire changer les mentalités dès le plus jeune âge.

En vous remerciant de votre attention,



Intervention de David CABEDOCE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Dans le cadre de son budget pour 2023 et son programme « création, développement et transmission d'entreprise », la Région Bretagne prévoit la recapitalisation de plusieurs structures : Breizh Up, Breizh Invest PME et Sembreizh.

Le soutien à la création de nouvelles entreprises et au développement d'entreprises existantes par le levier capitalistique est une bonne voie pour l'expansion robuste de l'économie régionale. Elle n'en demande pas moins, s'agissant d'usage d'argent public dans un domaine concurrentiel, des stratégies claires d'investissement et de débouclage ainsi que des modalités d'évaluation. Les prises de participation comme les décisions de sortie sont décidées par les organes de pilotage internes de ces structures, sur des critères qui ne sont pas partagés au-delà.

Aussi, il nous semble nécessaire que soient connus les objectifs d'investissement de chacune de ces structures en volume et en cibles d'activité, les montants revenant à la Région dans le débouclage d'opérations, les impacts économiques et sociaux au terme de l'investissement, tels que l'effet levier créé par le soutien apporté, l'emploi, la localisation du centre de décision, la RSE.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Agnès BARBE

Par accord entre les Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et de Bretagne sud

Je m'exprime au nom des CRC Bretagne Nord et de Bretagne Sud,

Pour rappel, la conchyliculture est reconnue comme sentinelle du littoral (le coquillage filtre et concentre tout ce qui est présent dans l'eau). Ces produits fournissent ainsi une protéine naturelle au plus faible impact carbone. Il ne s'agit pas donc d'une opposition à la prise en compte des enjeux environnementaux puisque la qualité de l'eau et plus généralement le bon fonctionnement des écosystèmes sont essentiels au maintien de notre activité ; nous sommes d'ailleurs déjà engagés dans de nombreuses démarches sur cette thématique (réduction des densités, campagne de nettoyage du littoral, recherche de procédés de valorisation des moules non commercialisables, recherche d'alternatives aux matériaux d'élevage en plastiques, etc.)

De fait bien conscient de l'impact des pratiques mises en œuvre tout au long du processus de croissance des produits conchylicoles, la profession s'active à accélérer l'utilisation de produits biosourcés contre les prédateurs de plus en plus nombreux.

En accord avec la Région, les 1ers échanges ont eu lieu en 2019 dans ce domaine, mais ce sont des initiatives individuelles et localisées qui émergent. La profession apprécierait au regard des enjeux importants, une vision stratégique et le soutien de la Région sur l'ensemble du littoral breton.

Directement impactés dans les problématiques récurrentes de qualité et quantité d'eau, puisque cela contribue à la production de phytoplancton, (élément indispensable à la croissance des espèces) ; Comment accepter que certaines pollutions bactériennes bloquent la commercialisation des produits élevés depuis plusieurs années sans réagir !

Les CRC seront donc comme toujours très vigilants à la gestion des schémas de gouvernance de l'eau. Ils partagent avec la Région Bretagne l'urgence de fédérer toutes les instances concernées pour traiter un amont la qualité de l'eau.

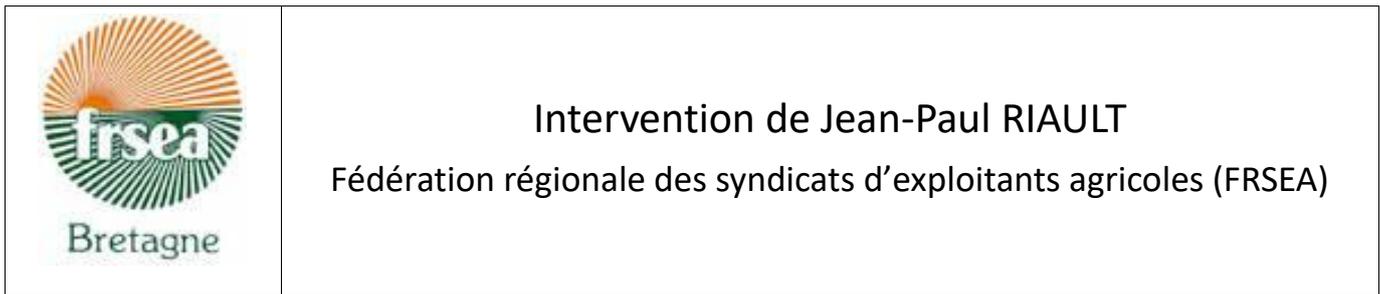
D'autre part, des inquiétudes sont notamment soulevées par des orientations qui pourraient être prises concernant le projet de Parc Naturel Régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, projet initié depuis plusieurs années et dont la présence des professionnels de la mer, conchylicoles notamment a été très limité, voire inexistante. L'on s'étonne de n'avoir encore qu'un rôle purement consultatif, puisque seule des réunions grand public n'ont été proposées. La première réunion relative aux activités économiques littorales ne s'est tenue qu'au printemps 2022 avec un projet de charte quasi-ficelé rapidement validé ensuite.

Les CRC souhaiteraient simplement que les réflexions concernant les zones protégées, les PNR et le littoral plus généralement, puissent être menées de façon équilibrée, concertée et constructive avec les acteurs locaux et régionaux.

De façon générale la poursuite de nos activités historiques, avec la question du cheminement des engins, les modes et méthodes de production, les interactions avec les habitats naturels et/ou les espèces protégées, etc. sont de plus en plus contrainte. Nos activités professionnelles sont déjà soumises à des autorisations diverses et très encadrées, avec une réelle prise en compte des enjeux environnementaux : schéma des exploitations de cultures marines,

autorisation d'exploitation de cultures marines, lutte contre la prédation... Mais toutes ces autorisations indispensables pour la pérennité des activités sur le territoire sont régulièrement attaquées par des opposants à l'exercice de nos métiers aussi nobles qu'exigeants, dépendants des marées et du climat...

Il serait préjudiciable pour tous de sanctuariser arbitrairement des zones où les bretonnes et bretons ont choisi de vivre, donc d'y habiter, d'y travailler et de s'y former sans chercher des solutions collectives aux défis à venir. C'est l'intérêt sociétal pour la Bretagne.



Je m'exprime ici au nom de la FRSEA Bretagne.

La FRSEA Bretagne est le syndicat majoritaire représentatif des employeurs agricoles. Nous défendons tous les types d'agriculture, la diversité qui permet à la fois une synergie territoriale entre les différentes typologies et une réponse adaptée aux attentes de tous les consommateurs et de tous les marchés. A ce titre, elle ne peut que partager les objectifs du Conseil régional de renforcement de la souveraineté alimentaire et d'accompagnement des agriculteurs dans leurs évolutions. Cette ambition affichée de la Région doit se traduire de manière concrète par un soutien réel de tous les agriculteurs qui œuvrent chaque jour pour notre souveraineté alimentaire.

Le premier levier consiste bien à favoriser l'installation de manière pérenne, viable et vivable de nouveaux agriculteurs ainsi que la transmission de fermes permettant le renouvellement des générations.

La stratégie de la Région peut, sur ce volet, apporter des réponses au défi qui se présente au monde agricole de renouveler les générations d'agriculteurs et de salariés agricoles. Mais, cela ne sera possible qu'à la condition que cette politique soit suivie à l'échelle des EPCI avec un objectif commun et non négociable. Cet objectif est d'apporter un soutien à tous les projets économiques viables et vivables, quelque soit la filière et le type de production **CHOISIS** par l'agriculteur. Il est notamment urgent d'inciter l'installation de nouveaux éleveurs, sans qui l'aménagement du territoire breton perdrait son harmonie et l'économie bretonne perdrait son dynamisme.

Concernant l'autre volet essentiel du programme de la Région, le soutien aux investissements, la démarche de progrès lancée par le Conseil régional doit tenir compte des progrès déjà réalisés par les agriculteurs, doit accompagner tous les agriculteurs et tous les types d'investissements. Sans investissements productifs en faveur de la performance et la rentabilité des fermes, les investissements environnementaux et sanitaires ne pourront pas avoir lieu. La nouvelle démarche doit par ailleurs agir en faveur de la simplification administrative au profit des agriculteurs. Il faudra également être vigilant pour ne pas créer des distorsions de concurrence supplémentaires pour les agriculteurs bretons.

L'aide envisagée pour l'agriculture biologique, qui subit une crise profonde, doit être conçue comme les aides qui ont précédemment été mises en place pour certaines filières. Ce type d'aides doit rester conjoncturel et ne pas se transformer en aides structurelles. Nous devons collectivement faire en sorte que l'offre de produits alimentaires corresponde à la demande réelle. La capacité à payer des consommateurs est le premier moteur d'orientation de la demande. Sans cette précaution, ce sont bien les producteurs qui en paient le prix. Toute production doit répondre à un marché précis et se rémunérer par ce marché. C'est l'essence même de notre combat par le biais des différents volets de la loi EGAlim.

Merci de votre écoute.



Intervention de Ronan LE NEZET Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'analyse du CESER sur le budget 2023, qui voit le volontarisme du Conseil Régional s'affirmer dans la superposition de crises successives à travers deux chiffres. Les investissements en hausse de plus de 10 %, et la hausse du budget de fonctionnement en hausse de +6 %. Cela met en lumière de plus en plus de dépenses contraintes par la hausse des coûts de l'énergie et la poussée inflationniste.

Cette volonté du Conseil Régional, relevée par le CESER et partagée par la CGT, révèle une politique ambitieuse de maintien de missions de services publics, même si ces derniers sont beaucoup trop attaqués, dans un contexte économique, environnemental et social des plus incertains, l'intégration renforcée d'objectifs sociaux et environnementaux, la poursuite du budget vert.

L'été 2022, confirme, que l'activité humaine, et principalement l'économie carbonée, reste la principale cause du réchauffement climatique, et que la Bretagne de par son climat et sa culture, aura confirmé son attractivité.

La CGT attire l'attention sur l'attractivité de la Région qui révèle les nouvelles fractures sociales et territoriales de l'espace breton. La prévision de 400 000 nouveaux habitants en Bretagne à l'horizon 2040, est un véritable défi pour la Région. Il est à noter que ces perspectives seraient en partie contredites, ce qui pose la question cruciale d'un éclairage nécessaire du point de vue de la démographie. L'INSEE (comme d'autres experts) pourrait apporter un éclairage utile au CESER en ce sens. La Stratégie régionale des transitions économiques et sociales, les pactes de cohérence sur les territoires, la politique touchant au logement et à l'habitat sont en phase avec des transitions sociétales en cours, et méritent toute notre attention pour pérenniser le bien vivre ensemble.

Cependant la CGT attire l'attention sur les négociations en cours, il nous semble important de rappeler que celles-ci ne doivent pas se faire au détriment des personnes précaires, ni des territoires Bretons exclus des métropoles, des centres urbains et des zones touristiques saisonnières.

Dans une économie de marché, dictée par l'offre et la demande et de plus en plus au service des intérêts du capitalisme financier, la crise de l'accès à un logement est la nouvelle équation des disparités Bretonnes. Sur le littoral c'est un toit = un travail, quand dans le Centre Bretagne c'est une voiture = un travail. Trop souvent la gentrification du littoral se fait par l'exclusion de ceux qui n'ont pas les moyens financiers de se loger. La question des logements sociaux devient un sujet urgent à ne pas négliger.

C'est dans ce contexte économique, social et environnemental, qu'apparaît la présentation du projet de réforme des retraites du gouvernement. Un projet dur, de par son ambition de rallonger de deux ans l'âge de départ à la retraite. Les travailleurs, dans la période, ont d'autres priorités, faisant des arbitrages entre l'inflation qui met l'urgence des augmentations de salaires, la crise du logement qui interpelle sur l'égalité des chances et celle de la précarité, celle de l'emploi en lien avec la quête de sens et de bonnes conditions de travail. Bien vivre au Pays, telles sont les aspirations sociales des travailleurs en Bretagne, des aspirations qui se heurtent avec ce projet de réforme des retraites qui ne sert qu'à rassurer les marchés financiers, dans une période où les profiteurs de la crise fréquentent plutôt la bourse de Paris, plutôt que la bourse du travail. Elle est où la contribution à la solidarité nationale des plus fortunés ?

La Bretagne, se distingue toujours des autres régions, avec une moyenne des salaires la plus basse de France, cumulant la pénibilité des conditions de travail dégradées avec un indicateur régional constant, celui des TMS, qui représente plus de 90 % des maladies professionnelles. Comment s'étonner que les métiers en tensions cochant toutes les cases des contraintes subies, ne trouvent pas de candidats ? Comment se fait-il que les moyens de la prévention ne se concrétisent pas avec de meilleurs résultats sur la sécurité et la santé des travailleurs ? A moins que cette prévention soit encore loin de correspondre à la réalité vécue du monde du travail.

Plus de 140 000 manifestants, dans notre région, le jeudi 19 janvier, l'ont rappelé. La Bretagne cumule les problèmes d'inégalités professionnelles, de carrières hachées, de travailleurs de plus de 50 ans qui finissent au chômage, ou dans la précarité.

Il est bon de rappeler les 3 grandes orientations prioritaires du projet régional, pour les mettre en résonnance avec la société Bretonne, « *bien vivre partout en Bretagne* », « *plus d'emploi et moins de carbone* » et une volonté affichée « *de plus de Bretagne* ». Pour la CGT, il est important et urgent de préciser les contours des critères d'éco-socio-conditionnalité des aides publiques aux entreprises et "d'aller voir" les réels effets.

Les crises s'accumulent, avec des défis et des arbitrages, qui renvoient inexorablement à des choix démocratiques au service de l'intérêt général. Pour la CGT, le discours incessant sur les contraintes qui pèsent sur les entreprises - plus particulièrement les plus grandes- est à opposer à l'indifférence et au silence des contraintes imposées à l'environnement, aux travailleurs, à la biodiversité et aux causes communes, dont l'eau en fait partie.

Le mot travailleur renvoie à un statut social, qui est à mettre en effet miroir avec celui du capitalisme financier. Pour la CGT, la 1^{ère} des priorités est de respecter les femmes et les hommes qui travaillent et qui par leur savoir-faire et leurs compétences, développent et assurent la pérennité de leurs activités professionnelles. La période vient nous rappeler la fragilité des commerces de proximité, comme les boulangeries, qui subissent la hausse des cours de l'électricité et qui n'ont d'autres choix que de fermer pour certaines d'entre elles. Une fois de plus l'aveuglement du choix politique de libéraliser le marché de la production et de la distribution électrique ne fait pas les affaires des consommateurs.

La CGT ne peut que se féliciter de la volonté de la Région de maintenir sa politique d'investissements aux domaines de la culture, du sport et des langues de Bretagne. Constaté que les choix de ne pas peser sur les ménages les plus modestes et les jeunes, sont réels, toute comme elle se félicite de pouvoir bénéficier d'un regard transversal sur les politiques conduites au travers de plusieurs programmes.

Le budget vert constituera, à terme, un outil de pilotage de la politique régionale et pour la CGT la transition ne peut se faire sans le choix de l'investissement dans l'humain, qui est de plus en demandeur de sens dans son travail et dans son engagement.



Intervention de Emmanuel THAUNIER

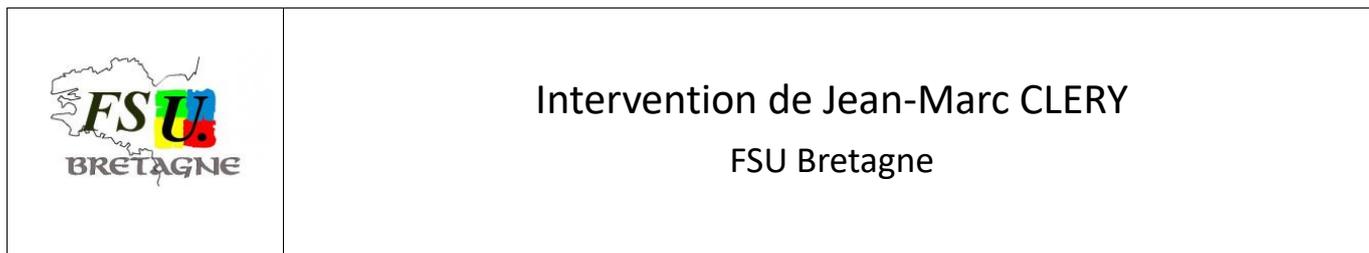
Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Le projet de budget primitif pour 2023 se situe dans la continuité de rapports précédents du Conseil régional dans l'application de critères d'éco-socio-conditionnalité de ses aides et accompagnements. Intitulés désormais objectifs sociaux et environnementaux, ils sont généralisés à toutes les aides et dépenses du Conseil régional. Celui-ci s'attache fort heureusement à adapter ces dispositions en fonction notamment des domaines concernés et des moyens qu'ont les acteurs pour les mettre en œuvre.

Nous nous félicitons de cette approche du Conseil régional, pragmatique et particularisée. Dans le domaine économique, nous rappelons en effet que d'autres territoires n'appliquent pas de telles conditionnalités dans les soutiens à leurs entreprises. Nous souhaitons que la Bretagne ne s'inflige pas des conditions défavorables de compétitivité par rapport à ces territoires, au détriment de son propre développement et de ses propres emplois. Nous soutenons donc l'option du Conseil régional d'engager l'ensemble des acteurs bretons dans des démarches vertueuses de transitions écologiques et énergétiques en veillant aux risques de défauts de concurrence, et proposons un dialogue permanent avec la Région en ce sens.

Je vous remercie de votre attention.



Une fois n'est pas coutume, l'intervention de la FSU ne se concentrera pas sur les Missions 1 et 2 (anciennement Mission 3) et les programmes consacrés aux lycées, aux lycéens et aux étudiants, mais plutôt sur la Mission 4 et la cohésion territoriale. Pour la Mission 1 on s'en tiendra à remarquer que la nouvelle NSP a le mérite de faire mieux apparaître qu'auparavant son importance : pesant pour un quart du budget régional, dont une grande partie en investissement, les lycées constituent clairement un point fort de l'intervention régionale, en direction des jeunes bien sûr, mais aussi pour l'économie de nos territoires (le SDI actuel pèse pour plus d'1 Md€ dont 70% des travaux vont aux entreprises bretonnes).

En matière de cohésion des territoires, l'introduction de la *Mission 4* souligne que 2023 sera une année importante pour la politique régionale avec la conclusion des *Pactes de cohérence régionale et territoriale* qui devraient poursuivre le travail lancé par la *Breizh COP*, en partie concrétisé dans l'actuel SRADDET. En 2023 entreront également en vigueur un nouveau *CPRDFOP* et le *Schéma 2023-2028 des formations du secteur sanitaire et sociale*. Ces nouveaux cadres structurants pour le développement des formations et de l'emploi en Bretagne qui viendront s'articuler via la *SRTES* aux priorités régionales en matière de développement, devront donc aussi répondre à l'objectif d'égalité entre les territoires.

Ainsi l'introduction de la Mission 4 souligne-telle à juste titre que l'ensemble des politiques de développement régional ont vocation à s'inscrire dans une logique de solidarité territoriale et de péréquation des moyens et des investissements en s'appuyant pour cela sur les données territoriales objectivées dans la *Carte des capacités* présentée au printemps 2021.

A ce propos la FSU s'étonne que cet important document de planification régionale auquel se réfèrent aujourd'hui le présent Budget et le bordereau consacré à la *politique régionale du tourisme* ait été remis dans le dossier de préparation de cette session mais sans que les commissions aient pu disposer d'un temps pour en discuter. Cela n'aurait pourtant pas été inutile car ce document a de quoi nourrir la réflexion mais aussi le débat. Car si elle apporte le point d'appui nécessaire pour concevoir la mise en œuvre d'un objectif de solidarité et de coopération entre nos territoires, cette *Carte des capacités* ne peut pas définir les réponses politiques à apporter. Le débat est donc loin d'être clos.

S'agissant des indicateurs, la FSU soulignera encore, comme elle a déjà eu plusieurs fois l'occasion de le faire, que l'évaluation des capacités d'un territoire devrait aussi prendre en compte le niveau d'équipement en infrastructures et services sans oublier le niveau d'accès aux Services publics selon les territoires. Or singulièrement, lorsque l'introduction de la Mission 4 évoque cette question de l'accès et de la proximité pour bien vivre à l'échelle d'un bassin de vie (page 106/419), elle ne mentionne que des « *services essentiels* » sans jamais parler des Services publics – et si elle parle de « *soins* », de « *sports* » ou encore de « *culture* », elle ne dit jamais les mots « école » « Poste » ou « hôpital ».

La question de la présence de Services publics accessibles à toutes et à tous sur nos territoires n'est pourtant pas hors sujet y compris lorsqu'on parle de développement économique ou d'emploi. Ainsi dans les GT préparatoires à la *SRTES* auxquels plusieurs d'entre nous ont participé, l'accès aux transports publics, la présence d'une école ou d'un collège, celle d'un bureau de Poste ou d'un hôpital, ont été très souvent pointés - avec la question du logement

particulièrement aiguë actuellement - comme autant de facteurs décisifs pour l'attractivité des emplois sur un territoire.

Tout cela ne nous éloigne donc pas vraiment de la question - capitale pour la FSU - de la présence des lycées publics dans nos territoires et de la place de la formation initiale sous statut scolaire dans l'appareil de formation à l'échelle de la région. La rédaction du futur CPRDFOP sera pour nous un premier test pour vérifier l'engagement réel de la Région pour la *Voie pro* des lycées contre le modèle du *tout apprentissage* imposé aujourd'hui par le gouvernement à coup de subventions pour les entreprises et d'injonctions pour les LP. Ce sera aussi l'occasion de voir si la Région veut réellement construire une programmation pluriannuelle de la *Carte des formations professionnelles*.

Au-delà, la FSU attend aussi de la Région qu'elle travaille sur l'évolution des lycées publics à plus long terme dans la perspective des prochaines évolutions démographiques - et notamment, là où la dynamique démographique sera plus faible, qu'elle fasse preuve de volontarisme pour soutenir un appareil de formation dont la présence est toujours un élément structurant pour le territoire. Là aussi l'enjeu c'est l'action différenciée afin d'assurer durablement des chances égales d'accès à l'éducation et à la formation pour tous.

La déclaration de la FSU aurait dû s'arrêter sur ce point mais la modification *in extremis* du Programme 101 « *Projets éducatifs et initiatives des jeunes* » nous conduit à ajouter deux commentaires. *Primo*, la FSU approuve tout à fait les réserves émises par le CESER s'agissant de l'abandon programmé dès cette année de l'aide à l'acquisition des ressources pédagogiques pour les lycéen.nes. De l'aveu même de la Région (Cf. Programme 106) « *les projets numériques éducatifs ne sont pas encore aboutis* ». La décision de passer au tout numérique sur la base d'une expérimentation dont nous ne savons rien et réalisée dans seulement 8 lycées s'apparente donc à un forçage des équipes pédagogiques alors que la Région avait assuré vouloir partir de leurs pratiques. La FSU désapprouve.

Deuxièmement, la FSU s'étonne comme le CESER de la façon dont est reformulée la disposition concernant l'aide régionale au volet 3 du dispositif Karta « *ouverture des jeunes au monde* ». Jusqu'à présent, sans exclusive d'autres projets, certaines Régions d'Europe - Pays de Galles, Grande Pologne – étaient privilégiées en tant que « *partenaires de la Région* ». A notre connaissance il n'avait jamais été fait état de « *régions s'identifiant avec les cultures celtiques* » (sic). Depuis quelque temps, dans les documents de la Région, des termes à dimension identitaire viennent se mêler à l'affirmation du fait régional, cela sans contextualisation ni appareillage critique. La FSU s'en inquiète et elle n'entend pas cautionner la démarche de ceux qui jouent ainsi avec les concepts et avec l'histoire... Mais afin qu'il n'y ait pas de malentendu, la FSU tient aussi à rappeler qu'elle défend la diversité des cultures constitutives de l'identité nationale et la diversité linguistique. Conformément à ses mandats, la FSU est engagée pour la reconnaissance des langues régionales en métropole et outre-mer au sein de l'école publique ; en Bretagne en particulier, la FSU s'est mobilisée il y a plus de 20 ans pour l'intégration des écoles *Diwan* au sein de l'Éducation nationale et récemment encore pour la possibilité d'un enseignement bilingue au-delà de la parité horaire dans les écoles publiques.

Quoi qu'il en soit la FSU recommande au CESER de ne pas éviter le débat sur l'histoire et la nature du fait régional en Bretagne et au contraire de contribuer à l'instruire avec rigueur selon les méthodes qui sont les siennes comme il a toujours su le faire.



Intervention de Daniel TUNIER Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Ce budget primitif a été élaboré et est présenté aujourd'hui dans un contexte d'augmentation générale des prix, notamment des prix de l'énergie, contexte que chacun connaît et qu'il est inutile de développer ici.

Le budget progresse ainsi de 8 % pour atteindre un montant inédit d'1,86 milliard d'euros. La part Investissement augmente de 10 % inscrivant ainsi ce budget dans une continuité de concours de la Région aux investissements favorisant le développement de la Bretagne. Nous apprécions que le programme pluriannuel d'investissement soit maintenu, malgré le contexte économique et budgétaire, à hauteur de 2,8 milliards d'euros sur la période 2022 – 2027.

Parallèlement, la section fonctionnement augmente de 7,7 % pour passer de 895 M€ à 962. Cette forte augmentation semble justifiée par l'inflation, notamment la hausse des prix de l'énergie, mais aussi par l'augmentation du service de la dette consécutive à la hausse des taux d'intérêt et, je cite la Région, « par les effets des mesures de ressources humaines ».

Corrélativement, les recettes de TVA, première ressource de la Région, qui s'élèvent à plus de 711 M€ dans ce projet de budget, sont attendues en forte croissance à hauteur de 13 %, comparées aux recettes de TVA inscrites au budget primitif de 2022. Nous tenons à rappeler que nous avons appris courant 2022, à la faveur d'une décision modificative du budget, que la recette de TVA 2022 allait connaître une hausse de 50 M€ à l'échelle du budget de la Région. De toute évidence, la Région dispose, avec cette recette principale que constitue la TVA, en l'espèce une quote-part redistribuée de la TVA collectée par l'Etat, d'une ressource particulièrement dynamique qui permet d'adopter un budget expansionniste.

La Région a également décidé d'actionner son pouvoir de taux en augmentant de 4 euros par cheval vapeur, le coût des cartes grises soit une augmentation de 8 %. La Région décide également de supprimer la réduction de 50 % du coût de la carte grise des véhicules hybrides, ce qui constitue une augmentation de 100 % des cartes grises des véhicules hybrides.

Compte tenu de tous ces éléments, l'excédent de la section de fonctionnement passe de 229 M€ en 2022 à 241 M€. Cette augmentation de l'Épargne brute est toutefois compensée par une augmentation de la dette de la Région, qui certes remboursera en 2023, 88 M€ mais empruntera concomitamment 359 M€. Le ratio de désendettement, que la Région ne présente pas dans son projet de budget passe, selon nos calculs, de 6,2 années en 2022, à 5,9 années en 2023, soit une légère amélioration de ce ratio, ratio qui est essentiel à l'appréciation de la soutenabilité de la dette de la Région.

Il nous semble toutefois que la Région doit maintenir sa politique d'évolution maîtrisée de ses dépenses de fonctionnement, comme elle a su le faire au cours de la décennie 2010 – 2019 pour préserver ses capacités d'investissement afin de financer notamment le prolongement de la LGV et Bretagne Très Haut Débit.

Je vous remercie de votre attention.